

PROJET INSTITUTIONNEL

Dernière actualisation – Novembre 2025

Agréments AViQ

MAH411 / MAH412 / MAH244

Siège social : Asbl « Foyers pour Jeunes et Adultes »

Direction Générale : Jean ADENS

Rue Cardijn 6 – 5364 Schaltin

Tél : 083/61.11.88 – Fax : 083/61.19.70

Site : <https://fja.institutdeschaltin.be/> - Email : j.adens@institutdeschaltin.be

Table des matières

1.	Historique	7
1.1.	79 ans d'histoire, depuis 1946.....	7
2.	« Foyers pour Jeunes et Adultes » aujourd'hui, en 2025	9
2.1.	Préambule	9
2.2.	Situation géographique	9
2.3.	Notre Mission	10
2.4.	La vision	11
2.5.	Valeurs qui fondent le travail	12
2.6.	La culture d'entreprise	13
2.6.1.	La qualité des services	13
2.6.2.	La qualité de la vie	14
3.	Organigramme fonctionnel et hiérarchique	15
3.1.	Organigramme.....	15
3.2.	Organes d'administration.....	17
3.3.	Le Conseil de Direction	17
3.3.1.	La Direction Générale	17
3.3.2.	Les Directions de Départements Jeunes et Adultes	17
3.4.	Le conseil de direction élargi	17
3.4.1.	Le responsable du département administratif et support	17
3.4.2.	Les responsables de Service SAJA, SLS, SRJ 2 & PMS, SRJ 4	18
3.5.	Les chefs-éducateurs au SRJ « Institut de Schaltin »	18
3.6.	Le service paramédical des SRJ	19
3.6.1.	La psychomotricienne	19
3.6.2.	La logopède	19
3.7.	Le service médical des SRJ	20
3.7.1.	Médecin coordinateur	20
3.7.2.	Médecin généraliste	21
3.7.3.	L'infirmière	21
3.8.	Le service administratif	22
3.9.	Les services supports.....	23
3.9.1.	Le service technique	23
3.9.2.	Le service Cuisine	23
3.9.3.	Le service lingerie - entretien	23
3.9.4.	Les chauffeurs.....	23

3.10.	La conseillère en prévention	24
4.	Références théoriques	24
5.	Population	32
5.1.	Données concernant les Adultes.....	32
5.1.1.	Pour le SLS « Mon Projet »	32
5.1.2.	Pour le SAJA « Solignac ».....	34
5.2.	Données concernant les enfants.....	36
5.2.1.	Pour le SRJ 2 « Institut de Schaltin »	36
5.2.2.	Pour le SRJ 4 « Pleins Champs »	39
6.	Les offres de service	41
6.1.	Le SLS « Mon Projet »	41
6.1.1.	Lieux d’implantation et type d’environnement	41
6.1.2.	Objectif de l’accompagnement et prestation offerte	42
6.1.3.	Structuration du service	43
6.1.4.	Modalités de résiliation de la convention et du R.O.I.	46
6.1.5.	Critères d’admission	47
6.1.6.	Procédure d’admission	48
6.1.7.	Mise en place du projet individualisé.....	49
6.1.8.	Les fonctions aux SLS.....	53
6.1.9.	Travail en pluridisciplinarité	60
6.2.	Le SAJA « Solignac ».....	62
6.2.1.	Lieu d’implantation et type d’environnement	62
6.2.2.	Objectif de l’accompagnement	62
6.2.3.	Structuration du service	63
6.2.4.	Organisation du temps d’accueil	63
6.2.5.	Organisation des repas.....	64
6.2.6.	Prestations offertes : description des activités	64
6.2.7.	Modalités de résiliation de la convention et du ROI	67
6.2.8.	Critères d’admission	68
6.2.9.	Procédure d’admission	68
6.2.10.	Mise en place du projet individualisé.....	69
6.2.11.	Les fonctions au sein du SAJA.....	69
6.3.	Le SRJ 2 « Institut de Schaltin »	72
6.3.1.	Lieu d’implantation et type d’environnement	72
6.3.2.	Objectifs de l’accompagnement.....	72
6.3.3.	Structuration du service	74

6.3.4.	Prestations offertes : description des unités de vie	75
6.3.5.	Collaboration et réseau	80
6.3.6.	Modalités de résiliation de la convention et du ROI	81
6.3.7.	Critères d'admission	83
6.3.8.	Procédure d'admission	84
6.3.9.	Mise en place du projet individualisé.....	85
6.3.10.	Les fonctions au sein du SRJ 2	87
6.3.11.	L'interdisciplinarité et les réunions de suivi	88
6.4.	Le SRJ 4 « Pleins Champs ».....	91
6.4.1.	Lieu d'implantation et type d'environnement	91
6.4.2.	Objectif de l'accompagnement.....	91
6.4.3.	Structuration du service et prestations offertes	92
6.4.4.	Modalités de résiliation de la convention et du ROI	98
6.4.5.	Critères d'admission	100
6.4.6.	Procédure d'admission	100
6.4.7.	Mise en place du projet individuel.....	102
6.4.8.	Partenariat avec les familles	102
6.4.9.	Les fonctions au sein du SRJ 4.....	102
6.4.10.	Politique de recrutement.....	103
6.4.11.	Politique de formation (interne et externe).....	104
6.5.	Le siège administratif	105
7.	Mode de structuration organisationnelle	106
7.1.	Inventaire et mode d'utilisation des ressources internes	106
7.2.	Ressources extérieures.....	107
8.	Les ressources humaines en 2022.....	109
9.	Procédures de coordination et de concertation	110
9.1.	Les différentes réunions de travail.....	111
9.2.	Les réunions paritaires	113
9.3.	Les différentes réunions avec les usagers	113
9.4.	Les différentes réunions avec l'extérieur	115
9.5.	Les différentes réunions avec les familles ou le représentant légal	115
10.	La procédure de plainte	116
10.1.	La procédure pour l'utilisateur	116
10.2.	La procédure pour la famille ou le représentant légal.....	116
11.	Mode d'évaluation de la pertinence du projet institutionnel.....	117
11.1.	Mode d'évaluation de la pertinence du projet institutionnel.....	117

Dénomination – siège social

Organisme gestionnaire : ASBL « Foyers pour Jeunes et Adultes »

Adresse : Rue Cardijn 6 – 5364 Schaltin

Tél : 083/61.11.88 – Fax : 083/61.19.70

Site : <https://fja.institutdeschaltin.be/>

Direction Générale : Jean ADENS

Mail : j.adens@institutdeschaltin.be

Agréments

SAJA :	MAH 411
SLS :	MAH 412
SRJ :	MAH 244

1. Historique

1.1. 79 ans d'histoire, depuis 1946

C'est le **1^{er} avril 1943** que s'ouvre, au Château de Schaltin, à l'initiative du père jésuite Pierre CAPART et de ses amis de la « Jeunesse Ouvrière Chrétienne », la « Cure pour adolescents débiles » qui accueille des enfants souffrant d'un déficit alimentaire chronique, des réfractaires au Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) imposé par l'occupant allemand, ainsi que des enfants et des adultes juifs pourchassés par l'occupant.

Tous sont accueillis et bénéficient de la volonté pragmatique des fondateurs qui disaient « Il faut faire quelque chose ! ».

A la fin du second conflit mondial, un nouveau type de solidarité voit le jour : la prise en charge de jeunes en difficulté sociale, catégorisés « enfants du juge ».

En **1953**, la « Cure pour Adolescents débiles » devient les « Cures et Foyers pour Adolescents », composés d'un home qui propose une éducation dans un climat familial, et d'une école primaire et professionnelle. 80 jeunes ayant des difficultés scolaires et comportementales, issus de familles dont les parents étaient déchus de leurs droits, sous décision des juges de la jeunesse, orphelins et « inclassables », sont pris en charge.

Suite à l'Assemblée Générale de l'association du **6 mars 1962**, les « Cures et Foyers pour Adolescents » deviennent les « Foyers pour adolescents ».

En **1977**, le home devient un Institut Médico-Pédagogique (I.M.P.), agréé pour des jeunes présentant des troubles du comportement.

Suite à la création de l'« Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées », l'IMP devient en **1997** le « Service Résidentiel pour Jeunes de Schaltin », il accueille 79 garçons de 6 à 18 ans atteints de troubles caractériels présentant un état névrotique ou prépsychotique et nécessitant une éducation appropriée jusqu'à leur majorité, si cela s'avérait nécessaire.

En **2002**, l'asbl « Foyers pour Adolescents » élargit son offre à des jeunes bénéficiaires français et aux adultes porteurs de handicaps.

Dans le cadre des transformations issues de l'application de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 26 juin 2002, l'asbl décide d'élargir son offre de service, afin de proposer un accompagnement et un soutien aux usagers en fin de parcours SRJ dans leur projet d'autonomie ou dans leur projet de réinsertion familiale.

En **2003**, l'asbl crée le Service Résidentiel de Transition (SRT) « Mon projet » pour 5 personnes âgées de 16 à 21 ans. Dès cette date, ce service fait l'objet de nombreuses demandes, la capacité d'accueil est régulièrement augmentée pour atteindre, fin 2005, 15 bénéficiaires. Le service pouvant accueillir dès lors des jeunes adultes et adultes âgés de 16 à 65 ans.

Le SRT devient le SLS (Service de Logements Supervisés).

En 2003, l'asbl élargit également son offre de service aux adultes et crée le Service d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA) « Solignac ». Le service a débuté avec l'accueil de 2 bénéficiaires pour ensuite atteindre l'agrément de 14 personnes et 6 personnes en agrément nominatif.

En date du **1er Janvier 2006**, la dénomination de l'ASBL devient « Foyers pour Jeunes et Adultes » et intègre les 3 services : SAJA, SLS et SRJ.

Fin 2015, le Conseil d'Administration décide d'un plan stratégique répondant aux besoins sociétaux énoncés par le Ministre de tutelle et l'Administration en :

- Transformant, en date du 1er janvier 2018, l'équivalent de 20 places du SRJ en 8 à 10 places au SAJA pour atteindre une trentaine de bénéficiaires, et 13 places au SLS pour atteindre le nombre de 28 places ;
- Utilisant les possibilités de l'AGW permettant de proposer des journées de prise en charge sans présence (vie en autonomie) pour les jeunes de 16 à 25 ans ;
- Créant au 1er novembre 2020 un SRJ pour 2 X 6 jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Le **22 décembre 2016**, le Gouvernement adoptait la proposition de Monsieur le Ministre Prévot et nous accordait une subvention infrastructure de 685.980 € grâce à laquelle les travaux liés au futur SRJ « Pleins Champs » ont débuté le 1^{er} septembre 2019.

Depuis le **1er janvier 2018**, l'asbl est constituée de deux départements :

Le Département « Jeunes » qui comprend :

Un Service Résidentiel pour Jeunes de niveau 2 (jeunes souffrant de troubles du comportement) : le SRJ « Institut de Schaltin » qui accueille 45 belges et 28 français.

Un Service Résidentiel pour Jeunes de niveau 4 (jeunes souffrant de troubles du spectre de l'autisme) : ouverture, en février 2021, du SRJ « Pleins Champs » qui accueille 12 usagers.

Le Département « Adultes » qui comprend :

Un Service de Logements Supervisés : le SLS « Mon Projet » qui accueille 27 personnes et la possibilité d'avoir deux conventions nominatives.

Un Service d'Accueil de Jour pour Adultes : le SAJA « Solignac » qui accueille une trentaine d'usagers dont 5 personnes en conventions nominatives.

En **2021**, ouverture du Service Résidentiel pour Jeunes à Pleins Champs qui héberge et accompagne 12 jeunes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. Ce projet intègre un service résidentiel, un projet thérapeutique et une école.

2. « Foyers pour Jeunes et Adultes » aujourd'hui, en 2025

2.1. Préambule

Notre institution traverse aujourd'hui une phase de profonde mutation. Les lignes bougent, les repères évoluent, et c'est toute notre organisation qui se réinvente. La hiérarchie traditionnelle a laissé place à une dynamique nouvelle, portée par des cadres et des directions engagés dans une gouvernance plus ouverte, collaborative et agile.

Ce changement s'accompagne d'une volonté forte de co-construire nos actions dans une logique de transversalité interservices, fondée sur le dialogue et la réflexion collaborative. Dans cet esprit, un groupe de réflexion ont été mobilisé pour repenser ensemble notre mission, notre vision et nos valeurs. Notre ambition : élaborer un texte commun, porteur de sens, qui favorise une culture partagée et une action cohérente à travers toute l'institution.

Cette démarche est une étape essentielle. Elle reste à enrichir par un partage plus large avec l'organe d'administration (OA) et l'ensemble des personnels. Dans ce projet de service, vous trouverez encore les anciens textes, les nouveaux seront intégrés après approbation.

Nous ouvrons une nouvelle page, ensemble, dans un esprit d'écoute, de créativité et de cohérence renouvelée.

2.2. Situation géographique

Le siège social de notre association et le SRJ « Institut de Schaltin » (niveau 2) se trouvent sur le territoire de la commune de Hamois (Schaltin), dans le Condroz. Le village de Schaltin est inséré au cœur de la Région Wallonne, à la frontière des provinces de Namur, Liège et Luxembourg, à 8 km de Ciney et à 30 km de Namur.

Le SRJ « Pleins Champs » (niveau 4) se situe à Porcheresse, dans la commune de Havelange située dans la province de Namur. Ce petit village s'étire le long de sa route principale et notre établissement se trouve à l'entrée du Village en venant de Mohiville.

Le SAJA « Solignac » se trouve à « Frisée » qui est un petit hameau du village de Schaltin, toujours en milieu rural. Ce service est distant de 2 km du siège social, ce qui lui confère une facilité d'accès et de service.

Et enfin, le SLS « Mon Projet » se trouve à Ciney, commune plus importante et mieux adaptée à ce type de service. Cette commune située à 8 km de Schaltin est un écrin de verdure tout en offrant à ses habitants les avantages d'une ville (accessibilité, commerces, services administratifs, de santé et culturel).

2.3. Notre Mission

L'asbl « Foyers pour Jeunes et Adultes » accueille, oriente et encadre des jeunes, des jeunes adultes et des adultes dont les troubles intellectuels, sensoriels, physiques et/ou psychiques handicapent leur intégration et inclusion familiale, sociale, scolaire et professionnelle.			
SAJA « Solignac » Le service a pour mission de tendre vers l'autonomie et l'autodétermination des usagers. Cette démarche se réalise en soutenant l'expression de l'utilisateur (expression de leurs émotions, de leurs besoins) tout en gardant une fonction de lien et d'accompagnement au regard des compétences de l'utilisateur et de son environnement.	SLS « Mon projet » Le service a pour mission de tendre vers l'autonomie et l'autodétermination des usagers. Cette démarche se réalise en soutenant l'expression de l'utilisateur (expression de leurs émotions, de leurs besoins) tout en gardant une fonction de lien, d'accompagnement vers une évaluation conjointe des possibles au regard des compétences de l'utilisateur et de son environnement.	SRJ niveau 2 « Institut de Schaltin » Le service a pour mission d'offrir, en résidentiel, un accompagnement spécialisé médico-psycho-socio-éducatif à visée thérapeutique à de jeunes garçons de 6 à 25 ans présentant des troubles caractéristiques pouvant être associés à un état névrotique ou prépsychotique qui perturbent leur socialisation et leur accès aux apprentissages.	SRJ niveau 4 « Pleins Champs » Le service a pour mission d'offrir à l'enfant autiste ou présentant un trouble du spectre de l'autisme, une prise en charge résidentielle globale et singulière, médico-psycho-socio-éducative et paramédicale, formative, à visée thérapeutique dont l'objectif principal est de développer chez l'enfant la communication et la généralisation des acquis.

2.4. La vision

Etre une référence qualité, au sein du bassin Condrusien, pour répondre aux besoins sociétaux par un accompagnement global, singulier et différencié de la personne en situation de handicap.			
SAJA « Solignac » Le service a pour vision d'améliorer la qualité de vie en soutenant les projets de vie des usagers en visant la valorisation et l'inclusion sociale de ceux-ci. Ce soutien se réalise par une approche individuelle visant au bien-être de chacun(e) au sein de groupes d'activités.	SLS « Mon Projet » Le service a pour vision de soutenir les projets de vie des usagers en visant la valorisation et l'inclusion sociétale. Ce soutien se réalise par une approche individuelle et singulière de chaque bénéficiaire.	SRJ 2 « Institut de Schaltin » Le service a pour vision d'être un service de qualité, engagé dans l'accompagnement de jeunes nécessitant un cadre de vie structurant, pluridisciplinaire intensif et adapté dans le respect de sa personne et de ses références et valeurs socio familiales.	SRJ 4 « Pleins Champs » Le service a pour vision d'être un service de qualité, engagé dans l'accompagnement de jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme, dans un cadre de vie adapté et structuré permettant un épanouissement, un bien-être et une prise en compte singulière des besoins.

2.5. Valeurs qui fondent le travail

SOLIDARITE / INCLUSION / AUTONOMIE			
SAJA « Solignac »	SLS « Mon projet »	SRJ 2 « Institut de Schaltin »	SRJ 4 « Pleins Champs »
Le service a comme valeurs pour réaliser ses objectifs : • L'accueil, • La bienveillance, • L'altérité, • L'individualisation au sein d'un groupe, • Le bien-être, • Le « vivre ensemble », • La tolérance. Pour ce faire, le service travaille selon l'approche systémique, le Processus de Production de Handicap et l'Echelle Belge des Comportements Adaptatifs. Le service favorise aussi un rôle de liant et <u>d'aide mutuelle</u> entre les usagers.	Le service a comme valeurs sous-jacentes pour réaliser ses objectifs : • L'accueil, • La bienveillance, • L'altérité, • L'individuation. Le service travaille dans une approche humaniste et systémique. Le service agit également au sein de l'espace public en termes de conscientisation, de sensibilisation à la situation d'handicap. Il favorise un rôle de liant et de <u>solidarité</u> au sein de la société, entre l'utilisateur et la collectivité au sens large.	Le service a comme valeurs pour réaliser ses objectifs : • L'individualisation de l'accompagnement Aujourd'hui, ce n'est plus l'utilisateur qui doit rentrer dans les cases des institutions, c'est cette dernière qui doit s'adapter à ses besoins avec une écoute attentive et le respect de leurs paroles, leurs choix, de manière à avancer avec eux et non à leur place. • Structure sécurisante L'institution est constituée d'un cadre, de règles et d'un fonctionnement qui offrent aux jeunes un espace où chacun peut vivre des expériences, s'exprimer. Cette structure se veut réfléchie et solide pour s'adapter aux besoins des jeunes et assurer une continuité du lien. • Contenance bienveillante	Le service a comme valeurs pour réaliser ses objectifs : • Le respect, • L'intégration, • La responsabilisation, • Le partenariat. Considérer et respecter chaque usager dans sa singularité avec ses particularités, ses difficultés et son potentiel. Croire en un développement des personnes en les amenant à un maximum d'autonomie dans le respect de leur dignité. Chercher constamment à améliorer la qualité de vie du bénéficiaire. Adopter une approche interdisciplinaire. Contribuer à l'inclusion de la personne autiste au

		Tous les intervenants jouent un rôle dans la thérapie (engagement). Cela favorise la continuité et protège le jeune dans son angoisse de rejet quand il met à mal le lien avec l'un ou l'autre professionnel. Les jeunes sont guidés à partir de là où ils en sont. Distance et acceptation permettront alors au jeune d'accepter et de se saisir de sa place au sein de l'institution.	sein de la société et dans l'exercice de sa citoyenneté. Adopter une réflexion éthique sur la philosophie institutionnelle et les positions de travail. Se former de manière continue. Travailler en partenariat avec les familles.
--	--	--	---

2.6. La culture d'entreprise

2.6.1. *La qualité des services*

La qualité des services fait référence aux mesures permettant d'évaluer l'adéquation entre les objectifs définis dans le Projet de Service et les résultats.

Trois critères de qualité prévalent dans cette recherche :

- L'interaction entre les services.
- La responsabilisation de chaque partenaire.
- La concertation entre les différents intervenants.

Moyens permettant l'évaluation de la qualité des services :

- Mise à jour du projet institutionnel et individuel, dans le sens d'une meilleure définition des priorités, objectifs, moyens ...
- Respect des rôles et tâches de chaque membre du personnel.
- Évaluation annuelle des services, tremplin de l'élaboration des priorités de travail pour l'année suivante.
- Évaluation annuelle des membres du personnel dans l'objectif d'un temps d'arrêt et d'échanges formateurs.
- Procédure de formation continuée (interne et externe).

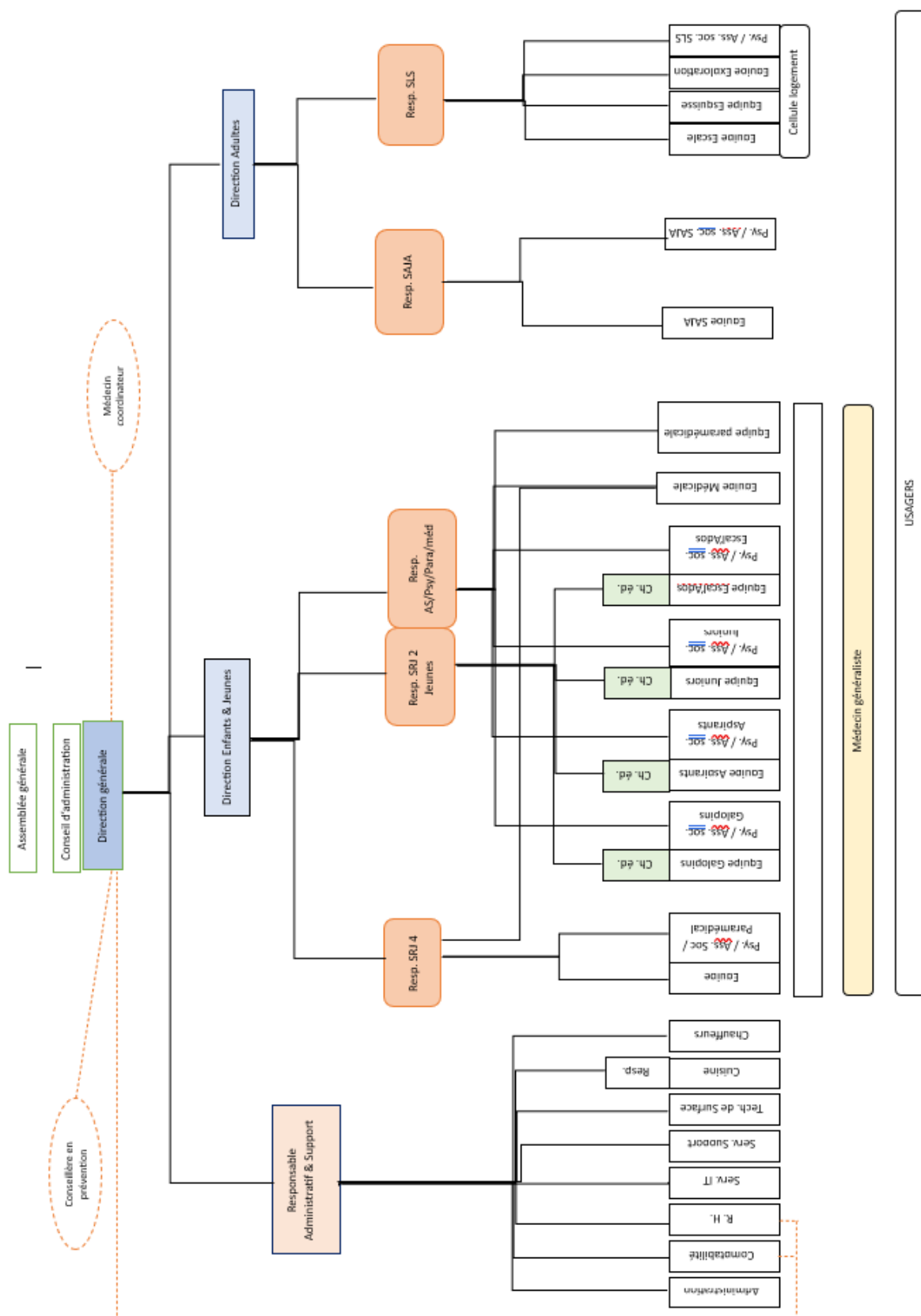
2.6.2. *La qualité de la vie*

Nous travaillons et veillons à une qualité de vie institutionnelle globale impliquant :

- Les composantes environnementales (cadre de vie, infrastructures), l'investissement dans la rénovation des bâtiments.
- La satisfaction du bénéficiaire (encadrement, soins).
- La satisfaction des professionnels (lieux d'échanges et de réflexion, organes de représentation, communication, CPPT, Comité de Prévention, Conseil d'Entreprise).

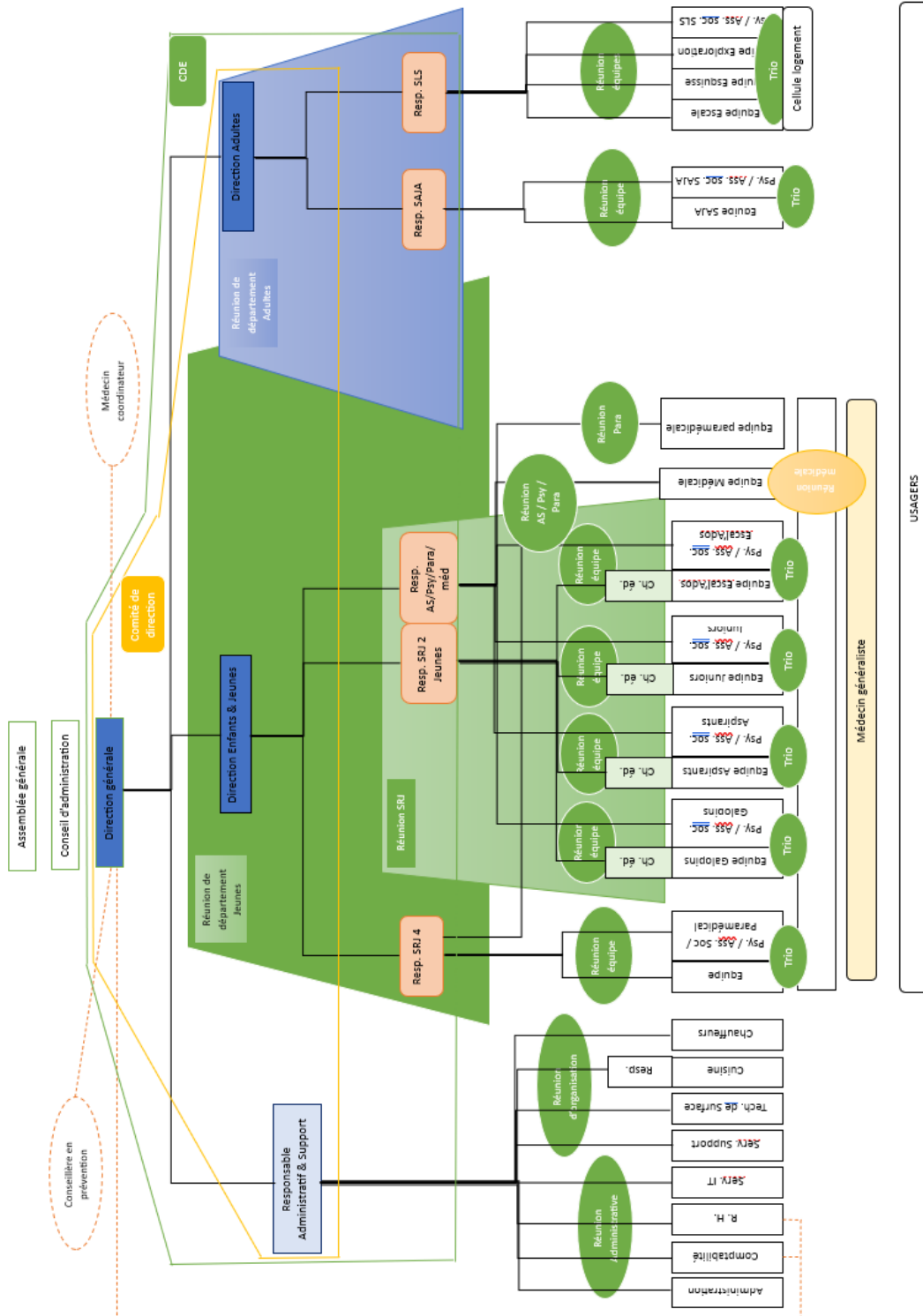
3. Organigramme fonctionnel et hiérarchique

3.1. Organigramme



Cette manière d'aborder les fonctions met en avant la volonté de co-responsabilité entre tous les travailleurs quel que soit le service dans lequel il travaille.

Organigramme fonctionnel



3.2. Organes d'administration

L'**Assemblée Générale** est l'organe suprême de l'ASBL, elle valide annuellement l'activité de l'institution ainsi que les comptes.

Le **Conseil d'Administration** se réunit plusieurs fois par an, selon les besoins. Le Directeur Général y assiste en tant qu'invité. Il y transmet les informations relatives au fonctionnement de l'institution et y développe les réflexions en termes de vision à court, moyen et long terme. Les autres membres du comité de direction peuvent y être conviés, selon les besoins.

3.3. Le Conseil de Direction

3.3.1. *La Direction Générale*

Le Directeur Général assume la plus haute fonction salariée du service, il reçoit une délégation de pouvoir écrite de la part du Pouvoir Organisateur en ce qui concerne :

- La mise en œuvre et l'application du projet de service.
- L'organisation et le fonctionnement des différents services.
- La gestion administrative, comptable et financière.
- La gestion du personnel.
- La représentation et la relation avec les organismes extérieurs et les pouvoirs subsidiaires.

3.3.2. *Les Directions de Départements Jeunes et Adultes*

Selon une délégation de responsabilités de la part de la Direction Générale, les Directions de départements « Jeunes » et « Adultes » sont garantes de l'application du Projet de Service de l'institution sur leur secteur respectif. Elles sont chargées de l'organisation et de la coordination institutionnelle selon différents axes :

- L'organisation et le fonctionnement des départements au quotidien.
- La gestion des ressources humaines des différentes équipes et services.
- L'accompagnement des bénéficiaires dans l'application du projet pédagogique et dans la coordination de l'action éducative et thérapeutique.
- L'institutionnel, pour une coordination générale et concertée.

Elles remplacent la Direction Générale en son absence.

3.4. Le conseil de direction élargi

3.4.1. *Le responsable du département administratif et support*

Selon une délégation de responsabilités de la part de la direction, le responsable du département administratif et support est chargé de la gestion et de l'organisation de :

- L'accueil.
- La gestion administrative.

- L'organisation et la gestion des service support :
 - o Cuisine,
 - o Le service lingerie & entretien,
 - o Le service technique,
 - o Les chauffeurs.

3.4.2. Les responsables de Service SAJA, SLS, SRJ 2 & PMS, SRJ 4

Le responsable de service est un cadre intermédiaire, il fait partie du Conseil de Direction Elargi, il assure l'équilibre entre l'organisation de son service, la coordination pédagogique interdisciplinaire à visée thérapeutique, les obligations professionnelles psycho-socio-éducatives et la représentation institutionnelle. Au SRJ « Institut de Schaltin », la responsable psycho-médico-social assure la gestion interdisciplinaire au travers tout le service.

Le responsable de service assure la gestion du quotidien de son service en garantissant les prises en charge et la gestion des forces de travail. En tenant compte de la diversité de son équipe, il amène les réflexions vers une action constructive, objectivable, finalisable et participative.

Il est le tiers pédagogique, le symbole de l'autorité, il assure le bon fonctionnement des espaces de travail, de réflexion, de médiation et de triangulation.

Il s'assure du respect, de la gestion et de l'articulation des fonctions. Il collabore en amont avec la direction du département Jeunes ou Adultes au niveau pédagogique et organisationnel.

Il assure aussi le bon état et l'entretien des bâtiments que son service occupe, en relayant les besoins au responsable support ainsi qu'à la Régie.

3.5. Les chefs-éducateurs au SRJ « Institut de Schaltin »

Le chef-éducateur assure la gestion du quotidien de son unité de vie en garantissant les prises en charge et la gestion des forces de travail. Il est le tiers pédagogique, le symbole de l'autorité, il assure le bon fonctionnement des espaces de travail, de réflexion, de médiation et de triangulation.

Il collabore en amont avec les responsables de service au niveau pédagogique et organisationnel.

Il assure aussi le bon état et l'entretien des bâtiments que son service occupe, en relayant les besoins au responsable support ainsi qu'à la Régie.

Selon des délégations de responsabilités de la part des responsables de service le chef-éducateur d'unité de vie, assure la responsabilité de l'accompagnement pédagogique des bénéficiaires selon trois axes :

- L'organisation quotidienne de l'unité de vie.
- La participation éducative.
- La coordination et la participation institutionnelles.

3.6. Le service paramédical des SRJ

3.6.1. *La psychomotricienne*

L'éducation ou la rééducation psychomotrice, c'est utiliser les mouvements et les attitudes en vue de développer les personnalités, de faire prendre conscience des possibilités motrices et d'améliorer les relations.

En collaboration avec les équipes interdisciplinaires, la psychomotricienne est la personne ressource dans la problématique de la recherche de structuration et de triangulation "corps-espace-temps" selon trois axes :

a. L'analyse des situations

Après avoir observé le bénéficiaire, la psychomotricienne détermine ses capacités et difficultés.

b. Les hypothèses d'interventions

En relation avec les troubles de l'apprentissage, affectifs et instrumentaux, elle analyse les difficultés motrices et psychomotrices. Elle est une personne ressource pour les équipes éducatives quant à la structuration « corps-espace-temps » dans les lieux de vie.

c. Mise en place d'un plan d'intervention

- Prise en charge individuelle.
- Intervention sur le terrain.

3.6.2. *La logopède*

Mieux lire, mieux écrire, mieux s'exprimer, c'est augmenter son savoir-faire, et donc son savoir être. En utilisant différentes techniques, la logopède permet aux bénéficiaires de mieux communiquer en développant la compréhension et l'expression.

En collaboration avec les équipes interdisciplinaires, elle propose un travail de rééducation individuelle des bénéficiaires présentant des troubles du langage écrit et oral selon deux axes :

1. L'analyse des situations

Observation et détermination des capacités et des difficultés linguistiques des bénéficiaires.

2. Les hypothèses d'interventions :

En relation avec le traitement des troubles de l'apprentissage, affectifs et instrumentaux, mise en place d'une stratégie thérapeutique à l'aide d'activités ludiques, en tenant compte de techniques particulières.

3.7. Le service médical des SRJ

3.7.1. *Médecin coordinateur*

Le médecin coordinateur participe à l'admission du jeune en le rencontrant et en établissant son dossier d'admission au niveau médical.

Il assure une analyse clinique des situations individuelles :

- Avis sur le traitement médicamenteux.
- Avis diagnostic.
- Explications du mode de fonctionnement.
- Pistes/conseils de travail et de prise en charge.

Il assure la médication pour les situations non-urgentes :

- Responsabilité et initiative du médecin spécialiste après analyse clinique.
- Rencontre du jeune (infirmière, psychologue, éducateur référent/RS).
- Information de la décision, des objectifs, effets attendus et secondaires, ... au jeune et aux membres du personnel concernés.

Il assure la mise en place de la médication pour les situations urgentes :

- Consultation du jeune (infirmière, psychologue et éducateur référent/RS) :
 - o Sans le jeune pour expliquer la situation.
 - o Avec le jeune (idem que pour situation non-urgente).
- Evaluation/Observation de la prise de médication :
 - o Initiation du suivi incluant les examens nécessaires (EEG, ECG, PSG...).
- Evaluation/observation par le RS sans nécessité de la présence du médecin spécialiste.
 - o Conclusions positives : information par l'éducateur référent à l'infirmière.
 - o Conclusions négatives : point 3 (la présence du jeune n'est pas nécessaire, mais importance de lui faire un relais sur les raisons du changement de molécule et/ou de dosage).

Il assure une communication avec les familles :

- Après chaque installation ou modification de médication, l'infirmière informe les représentants légaux et répond (dans la mesure de ses possibilités) aux questions d'ordre pharmacologique (effets secondaires). Si nécessaire, le médecin traitant ou le médecin spécialiste intervient également.
- Les questions d'ordre comportemental sont traitées par l'équipe PSE.
- Une confirmation écrite est envoyée par l'infirmière.

Il assure un suivi des hospitalisations.

3.7.2. Médecin généraliste

Il assure les consultations et visites tant à Schaltin (SRJ2) qu'à Porcheresse (SRJ4).

Dans les situations d'urgence, en dehors du cadre horaire de l'infirmière, l'éducateur contacte le médecin généraliste qui, en fonction des éléments, décidera de la marche à suivre. Dans le cadre horaire de l'infirmière, l'éducateur contacte l'infirmière qui, après analyse, prendra contact avec le médecin généraliste et décidera de la marche à suivre.

En cas d'hospitalisation, l'infirmière accompagne le bénéficiaire aux urgences jusqu'à l'installation en chambre et fait la passation en cas de présence de la famille. Elle est la personne référente au niveau médical entre la famille et le service hospitalier tout au long de l'hospitalisation, elle fait également le suivi auprès du médecin généraliste et de l'unité de vie.

En cas d'obligation de présence nocturne, la prise en charge est assumée par la famille (en cas d'impossibilité, c'est de la compétence du RS).

L'infirmière informe les représentants légaux de l'évolution médicale par téléphone et confirme par courrier le traitement suivi par l'enfant.

3.7.3. L'infirmière

En plus de la collaboration avec les médecins coordinateur et généraliste, l'infirmière assure diverses interventions auprès des 4 services de FJA.

1. Dossiers médicaux

- Présence lors des admissions.
- Constitution du dossier médical.
- Planning des visites d'entrée auprès des médecins.
- Réalisation du rapport de sortie.

2. Médications et traitements

- Préparation via les semainiers et vérification des bonnes prises.
- Préparation des médicaments et traitements pour le WE + envoi des ordonnances ou des médicaments en famille (par la poste pour les belges, et via nos chauffeurs pour les APC).
- Gestion des stocks individualisés (ordonnances/pharmacie).
- Mise en place de la boîte d'urgence et de son suivi.
- Organisation et planning des intradermos.

3. Actes techniques prescrits par le médecin coordinateur ou le médecin généraliste

4. Hospitalisations

- Accompagnement de l'entrée à la sortie.
- Prise d'informations.
- Mise en place, en lien avec le RS, du suivi au retour.

5. Premiers soins

- Premiers soins des bénéficiaires et des membres du personnel.

6. Visites extérieures des spécialistes

- Si impossibilité de délégation : infirmière.
- Si possibilité de délégation : de la compétence du RS.

7. Secrétariat

- Secrétariat des médecins spécialiste et généraliste.
- Participation aux réunions paramédicales.
- Dossiers médicaux et administratifs (dossier central).
- Assurabilité.
- Demandes de remboursements.
- Organisation des visites du CESI.
- Rapport médical à inclure dans le bilan d'observation et d'évolution (traitement/posologie).

3.8. Le service administratif

La gestion du service est divisée selon trois axes fondamentaux :

a. L'accueil

L'accueil, la téléphonie et la communication entre services, de même que la rédaction des rapports de réunions, courriers aux parents, ... constituent les tâches de cet axe.

b. Le personnalisable

Tous les dossiers individuels des jeunes inscrits au service. Ces dossiers sont multiples. Ils englobent autant les allocations familiales que les fiches signalétiques, les demandes d'intervention, la rédaction des dossiers individuels, les courriers aux intervenants externes, ...

c. L'institutionnel

En lien direct avec la direction et le service comptable, cet axe assure le lien entre ceux-ci et l'extérieur. Un mandat de « Commissaire – Réviseur » est octroyé à une société de révision avec pour mission :

- La conformité de la comptabilité et des comptes aux dispositions légales et réglementaires.
- La représentation fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats par l'intermédiaire des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes).

A la fin de ses missions, la société de révision délivre une attestation reprenant ses conclusions.

En outre, le service RH gère l'ensemble du secrétariat social.

3.9. Les services supports

3.9.1. *Le service technique*

Sous la responsabilité du responsable administratif et support, ce service est en première ligne pour garantir le cadre de vie sécurisant, fonctionnel et agréable, auquel les jeunes fréquentant l'institution peuvent prétendre. Le concours des jeunes y est également requis selon l'entreprise et leurs capacités.

Plus spécifiquement, la régie assure la maintenance de toutes les structures matérielles ainsi que de l'environnement. La qualité de cet environnement est un axe pédagogique important dans la vie et l'avenir des jeunes.

L'action du service technique vise bien les trois objectifs suivants : sécurité, entretien et amélioration permanente des lieux de vie. Cela suppose des contacts réguliers avec des organismes, des entreprises, des fournisseurs, comme avec le service éducatif, selon les projets.

Inscrire la qualité de vie dans l'environnement quotidien et la promouvoir sont bien les modes d'intégration de la régie dans un processus médico-pédagogique.

3.9.2. *Le service Cuisine*

Il a pour rôle d'assurer aux jeunes, aux adultes et aux membres du personnel une alimentation saine et équilibrée.

Elaborer les menus, l'achat, le stockage, la préparation, la cuisson, le service, la vaisselle, garantir et promouvoir l'hygiène, voilà les axes essentiels du travail de la cuisine.

Une autre fonction est d'intégrer les jeunes aux activités de la cuisine, et ainsi d'en assurer l'apprentissage.

3.9.3. *Le service lingerie - entretien*

Il concerne l'entretien du linge de chaque jeune et du linge institutionnel (lavage, séchage, repassage, raccommodage, rangement), ainsi que l'entretien journalier des locaux, en collaboration avec les jeunes.

La qualité de la vie, le respect de soi, d'autrui et des lieux sont autant d'axes de travail à construire en collaboration avec les autres services.

3.9.4. *Les chauffeurs*

Ils assurent les transports des bénéficiaires du SAJA et des SRJ, tant pour les rendez-vous que pour les trajets scolaires, ainsi que pour les retours en familles (Belgique et France).

3.10. La conseillère en prévention

Ses missions sont principalement liées à la prévention des risques au travail, et entre autres à la mise en place de bonnes pratiques en cas de gestion d'un incendie. Elle veille aussi à ce que les travaux soient exécutés de façon conforme à la réglementation en vigueur.

La conseillère en prévention lance des initiatives pour assurer une qualité et une sécurité de vie tant pour les résidents que pour les travailleurs.

L'accueil des nouveaux travailleurs entre également dans ses missions afin de les informer du fonctionnement de l'institution et de leur remettre les documents utiles.

4. Références théoriques

Les références théoriques utilisées au sein de l'Asbl « Foyers pour Jeunes et Adultes » s'inscrivent dans les valeurs, missions et visions défendues au sein de chaque service.

Ces références servent de guide dans la pratique des différents intervenants qui travaillent auprès de nos usagers.

De manière globale les différents services de l'ASBL sont guidés par des textes officiels et des concepts clés qui régissent et affinent les notions de qualité de vie de nos usagers. Chaque service s'appuie aussi sur des références spécifiques que vous pourrez retrouver dans notre offre de services au chapitre 6.

Les références théoriques partagées par l'ensemble de l'institution sont les suivantes :

a. La convention de l'ONU

En 2009 a eu lieu la ratification de la Belgique à la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées. Nous construisons notre accompagnement et nos services en accord avec cette convention.

L'article 3 met en avant les principes généraux comme :

- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;
- La non-discrimination ;
- La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;
- Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;
- L'égalité des chances ;
- L'accessibilité ;
- L'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

L'article 19 concernant l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société a lui aussi toute son importance et soutient bien entendu notre mouvement vers une plus grande inclusion des bénéficiaires de FJA. Il

dit ceci : « Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que :

- Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre, et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ;
- Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissements et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation ;
- Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins

b. L'approche humaniste

L'approche humaniste met la personne au cœur de toutes nos actions. Elle considère chaque individu comme un être unique, porteur de ses besoins, de ses émotions, mais aussi de ses capacités et de son potentiel à se développer. Dans notre projet, cela signifie que nous respectons la dignité, la liberté et l'autonomie de chaque personne que nous accueillons, quelles que soient ses particularités ou ses difficultés.

Cette approche repose sur une vision profondément optimiste de la nature humaine. Elle postule que toute personne a en elle les ressources nécessaires pour évoluer, apprendre, s'adapter et s'épanouir. Cela implique de favoriser l'estime de soi et la réalisation de soi des bénéficiaires. Pour y parvenir, il est essentiel de leur offrir la possibilité de faire des choix, de s'exprimer librement, et de participer activement à leur parcours de vie.

Nous privilégions une écoute empathique, bienveillante et respectueuse. Cela signifie que nous cherchons à comprendre sans juger, à accueillir les émotions et les vécus de chacun dans un climat de confiance. Le respect de l'autonomie est également fondamental : nous soutenons les personnes sans les infantiliser, en leur permettant de prendre part aux décisions qui les concernent.

Le développement d'une relation authentique entre le professionnel et la personne accompagnée constitue un autre pilier de notre démarche. Cette relation se base sur la sincérité, la transparence et le respect mutuel, et elle est essentielle pour instaurer un climat sécurisant et stimulant.

Dans la pratique quotidienne de l'accompagnement, cela se traduit par plusieurs principes concrets :

- La personnalisation des interventions : chaque personne est accompagnée selon ses besoins spécifiques, son rythme et ses préférences. Les solutions standardisées sont évitées au profit d'un accompagnement sur mesure.
- La co-construction du projet de vie : les décisions sont prises avec la personne et, si nécessaire, avec sa famille.

- La valorisation des compétences : nous nous attachons à mettre en lumière les réussites, les progrès et les qualités de chacun.
- La création d'un environnement bienveillant : nous œuvrons à offrir des espaces de vie sécurisants, structurants et apaisants.

c. Le concept d'autodétermination

Le concept d'autodétermination est essentiel dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap car il favorise leur autonomie, leur estime de soi et leur participation active à leur propre vie. Travailler cette approche consiste à respecter et à soutenir la capacité de chaque bénéficiaire à faire des choix, à prendre des décisions et à exercer un contrôle sur sa vie, tout en tenant compte de ses compétences et de ses limites.

Il est important pour une personne en situation de handicap – pour qui la famille, l'institution ou la société ont souvent décidé à sa place – de développer, dans la mesure de ses possibilités, la capacité à dire « je choisis » pour moi-même dans la mesure de mes possibilités. Ce processus participe pleinement à la valorisation de l'autodétermination, qui repose sur trois dimensions fondamentales : l'autonomie, la compétence et le sentiment d'appartenance sociale.

- L'autonomie se définit comme la capacité à agir selon ses propres motivations, à faire des choix libres et éclairés. Elle ne signifie pas agir seul ou sans aide, mais pouvoir décider en fonction de ses préférences personnelles, dans un cadre respectueux et soutenant.
- La compétence fait référence au sentiment d'efficacité personnelle, c'est-à-dire à la capacité perçue d'être capable d'accomplir des tâches, de faire face aux défis et de progresser dans ses apprentissages. En renforçant ce sentiment de compétence, on soutient la confiance en soi et l'envie d'agir. Cela suppose de proposer des expériences adaptées, valorisantes et porteuses de réussite, qui permettent aux personnes de constater leurs propres capacités.
- Le sentiment d'appartenance sociale, enfin, reflète l'importance de se sentir accepté, reconnu et soutenu par les autres. Il est essentiel que les personnes accompagnées puissent établir des relations de qualité, se sentir membres à part entière d'un groupe, d'une communauté, d'une société. Cela passe par des liens affectifs solides, la reconnaissance de leur contribution et leur inclusion dans les espaces collectifs de décision et de vie.

Nous favorisons donc, au travers de différentes pratiques, la participation active des personnes dans l'amélioration de la qualité des services et de l'accompagnement. Cela passe notamment par l'adaptation de nos outils afin que chacun puisse se positionner, exprimer ses préférences et participer aux décisions qui le concernent. Dans cette perspective, l'utilisation d'outil comme Capsmile ou la participation aux Conseils des usagers prennent tout leur sens : ils permettent aux bénéficiaires de faire entendre leur voix, d'agir concrètement dans la vie de l'institution et de renforcer leur sentiment de liberté de faire ce qui est intéressant, important et vitalisant pour eux.

Cette approche consiste donc à mettre en place un accompagnement qui valorise leurs capacités, respecte leurs choix et leur permet d'accroître leur autonomie, tout en étant réaliste et attentif à leurs compétences et leurs limites. Il est essentiel d'aider les personnes à devenir pleinement actrices de leur vie, à choisir leur trajectoire tout en étant soutenues dans leurs démarches. Cela suppose aussi de leur permettre de prendre conscience de leurs ressources personnelles pour pouvoir solliciter de l'aide dans la mise en œuvre de leurs projets de vie.

Enfin, cette dynamique implique également de reconnaître que l'autodétermination ne signifie pas tout faire ni tout obtenir : elle s'exerce dans un cadre collectif, avec des droits et des devoirs qui structurent la vie sociale. Notre rôle est alors d'accompagner chacun à conjuguer liberté, responsabilité et appartenance à la société.

d. La normalisation et la valorisation des rôles sociaux

Nous reconnaissons et respectons la place que chaque bénéficiaire a dans la société, en fonction de ce qu'il peut faire ou apporter. Cela signifie que chacun, peu importe ses différences ou ses capacités, a de la valeur et mérite d'être apprécié pour ses qualités et ses actions. Il ne s'agit donc pas de normaliser une personne différente, mais bien de lui garantir une existence aussi normale que possible, en créant un cadre de vie quotidien qui reflète celui du reste de la société. C'est ce principe de normalisation qui permet à chacun d'évoluer dans un environnement structurant, stable et valorisant.

La valorisation des rôles sociaux, c'est encourager et soutenir chaque bénéficiaire pour qu'il puisse participer, s'épanouir et être reconnu dans la société, comme tout le monde. Cela passe par la possibilité d'occuper des rôles valorisants, tels que celui de citoyen engagé, de collègue, de voisin, ou encore de volontaire.

Nous utilisons ces principes tout au long de l'année en organisant des événements comme des marchés de Noël ou de printemps, en participant activement à la vie de la commune – par exemple via la propreté dans les rues ou la chasse aux œufs. Nous encourageons tout un chacun à s'impliquer dans des actions comme l'opération Arc-en-Ciel, Cap 48 ou d'autres.

Notre volonté est de promouvoir une vie inclusive, où chacun exerce pleinement ses droits et participe à la vie sociale, professionnelle et éducative, en étant reconnu pour ce qu'il est et ce qu'il fait.

e. Le concept d'inclusion

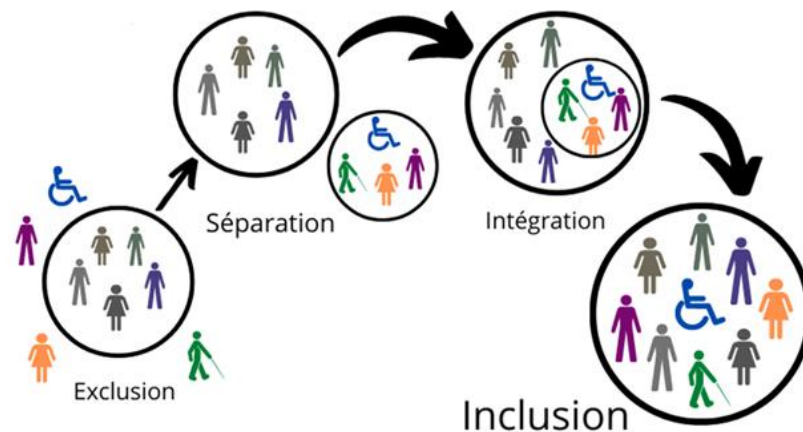
« Pour dépasser les clivages, permettre à une complicité de s'établir et à une histoire en commun de s'écrire, notre société a besoin de mots et de concepts partagés, inclusifs, en cohérence avec le droit de tous au patrimoine social, sans toutefois gommer la diversité et la spécificité des situations ». - Charles Gardou, « La société inclusive, parlons-en ! », Érés, 2012

Dans la société actuelle, l'inclusion des personnes en situation de handicap représente un enjeu fondamental de justice sociale et de cohésion collective. Il ne s'agit plus seulement de leur permettre d'exister à la marge, mais bien de garantir leur pleine participation à la vie sociale, à égalité avec tous les citoyens.

L'intégration se décline en quatre dimensions complémentaires qui permettent de mesurer concrètement le degré d'inclusion d'une personne :

- L'intégration physique : être présent dans les lieux de vie ordinaires, dans l'espace public, à l'école, au travail, dans les loisirs ;
- L'intégration fonctionnelle : accéder aux services et aux ressources de la cité, comme tout citoyen ;

- L'intégration sociale : nouer des relations, prendre part aux échanges, partager les activités avec les autres ;
- L'intégration sociétale : occuper des rôles valorisés, avoir une place reconnue dans les réseaux sociaux, contribuer à la vie collective.



Pendant longtemps, les personnes porteuses de handicap ont été exclues. Par la suite, elles ont été séparées dans des dispositifs spécialisés. Aujourd'hui, notre responsabilité collective est d'aller plus loin que l'intégration individuelle : il s'agit de transformer la société elle-même pour qu'elle soit véritablement inclusive.

L'intégration physique constitue la base indispensable : sans présence concrète dans les milieux de vie ordinaires, aucune autre forme d'intégration n'est possible. Cependant, il est essentiel de comprendre que l'intégration repose souvent sur un effort individuel de la personne en situation de handicap, qui, avec l'aide de soutiens, doit s'adapter aux normes sociales existantes. C'est une démarche unidirectionnelle, où la personne est souvent seule à porter le poids de son inclusion.

L'inclusion, quant à elle, représente un véritable changement de paradigme. Elle ne concerne pas uniquement la personne, mais bien l'ensemble de la société, qui doit s'adapter pour accueillir la diversité humaine. Cela implique des aménagements raisonnables, des soutiens adaptés, une volonté politique, institutionnelle et citoyenne de garantir à chacun une place digne et active, quelles que soient ses différences.

Cette dynamique d'ajustement mutuel, que l'on peut appeler "normalité ajustée", consiste à faire évoluer simultanément la personne, son environnement, et les représentations collectives. L'inclusion n'est donc pas une simple juxtaposition, mais une transformation réciproque : la société change autant que la personne accompagnée.

L'objectif ultime de cette démarche est clair : bâtir une société où les différences ne sont plus des obstacles, mais des richesses partagées. Une société dans laquelle chacun, avec ou sans handicap, peut accéder à des relations égalitaires, à la reconnaissance, à la participation, et à la réciprocité. Une société, enfin, véritablement humaine.

f. L'approche systémique

L'approche systémique est une méthode qui considère la personne dans son environnement global. Au lieu de se concentrer uniquement sur un problème ou une difficulté, cette approche regarde comment les différents éléments d'un système (famille, école, travail, amis, réseau, etc.) interagissent entre eux. Elle ne cherche pas à isoler un comportement ou un symptôme, mais à comprendre ce qui se joue dans les relations et les échanges entre les différents acteurs d'un même environnement.

Dans notre démarche d'accompagnement, l'approche systémique nous permet de mieux comprendre les relations, les dynamiques et les contextes de chaque bénéficiaire. Elle favorise une vision globale et collaborative, en impliquant toutes les personnes concernées. Cette implication est d'autant plus précieuse qu'elle permet une co-construction des projets de vie, où chacun – professionnel, proche ou bénéficiaire – peut apporter son regard, son vécu et ses attentes. L'accompagnement devient ainsi plus ajusté, plus pertinent et plus respectueux de la singularité de chaque personne.

Cette méthode repose sur l'idée que chaque changement dans un système peut avoir des effets positifs dans l'ensemble. Par exemple, modifier un aspect de l'environnement quotidien, comme les rythmes de la journée ou les interactions entre résidents, peut améliorer significativement la qualité de vie et les comportements de chacun. En travaillant avec la personne dans son environnement, nous cherchons à renforcer ses ressources et à trouver des solutions durables. Cette logique de changement systémique évite les solutions temporaires ou symptomatiques, pour privilégier une transformation en profondeur.

L'approche systémique est une manière de faire qui met l'accent sur l'interconnexion des éléments et sur l'importance de considérer tous les acteurs pour accompagner efficacement chaque personne. Elle pousse également à adopter une posture réflexive et à interroger en permanence nos pratiques, nos habitudes et nos effets dans la relation. Elle permet de repérer les mécanismes répétitifs, les cercles vicieux et d'ouvrir la voie à d'autres possibles, souvent plus constructifs et bienveillants.

Par ailleurs, cette approche s'intègre naturellement dans le travail en équipe pluridisciplinaire. Elle valorise la diversité des points de vue, favorise la circulation de l'information et encourage la coopération. Loin d'être figée, elle invite à une lecture dynamique et évolutive des situations, en tenant compte des ajustements nécessaires au fil du temps.

Enfin, elle nous rappelle que les personnes porteuses d'un handicap ou ayant des troubles du comportement ne sont pas uniquement des sujets à accompagner, mais aussi des membres actifs d'un système vivant, qui influencent et sont influencés. En adoptant ce regard systémique, nous affirmons notre volonté d'agir ensemble, de manière cohérente, pour une inclusion véritable, respectueuse et durable.

g. La thérapie institutionnelle

Au sein de notre service, l'institution est pensée comme un cadre thérapeutique à part entière. Chaque intervenant, quel que soit son rôle – éducatif, administratif, technique ou soignant – participe à cette dynamique. La rencontre entre le professionnel et le jeune prend une dimension thérapeutique, car chacun, avec ses compétences propres, contribue à l'évolution du bénéficiaire en respectant son rythme.

Cette approche repose sur une vision globale et intégrée de l'institution, conçue comme un environnement bienveillant, sécurisant et porteur. Elle permet au jeune de s'appuyer sur une pluralité de regards et d'interactions pour se construire et avancer vers une vie plus autonome. L'institution

devient alors un support qu'il peut s'approprier, en partenariat avec les professionnels qui l'accompagnent.

Cette dynamique s'appuie également sur le **concept de contenance**, tel que développé par Winnicott et Bion, qui désigne la capacité de l'environnement – ici, institutionnel – à accueillir, contenir et transformer les vécus émotionnels parfois intenses ou chaotiques du jeune. L'institution, dans son organisation comme dans ses relations humaines, constitue ainsi un espace de régulation affective, permettant au bénéficiaire de déposer ses angoisses et d'élaborer ses expériences dans un cadre stable et sécurisé.

L'institution, ce n'est pas uniquement un lieu ou une structure ; c'est un ensemble vivant composé des personnes qui la font vivre – bénéficiaires, éducateurs, personnel administratif et agents techniques – mais aussi de l'organisation du travail, du temps et des activités. Pour être réellement thérapeutique, l'action institutionnelle doit s'inscrire dans une démarche collective et cohérente, fondée sur une philosophie de travail partagée ou un projet thérapeutique global.

Cette approche vise à présenter au jeune un "autre" stable, bienveillant et accessible. Elle met en place les conditions nécessaires pour que chacun puisse utiliser l'institution de manière personnalisée, selon ses besoins, en lien avec une équipe mobilisée et polyvalente. Ainsi, le bénéficiaire devient acteur de son propre parcours : il s'engage dans la relation de soin, investit les ressources de l'institution et y trouve un appui pour son développement. L'institution, par sa fonction contenant, l'aide à structurer sa pensée, à réguler ses émotions et à faire face aux difficultés dans un cadre soutenant.

Pour les professionnels, cette posture modifie en profondeur le lien avec le jeune. Débarrassée de certaines logiques de contrôle, la relation gagne en authenticité, en respect et en co-construction. La fonction de contenance s'exerce aussi au sein des équipes, à travers des espaces de parole et de réflexion qui permettent d'élaborer collectivement les situations complexes et de soutenir l'engagement de chacun.

Plusieurs actions concrètes traduisent cette vision :

Le bénéficiaire est activement impliqué dans l'organisation de sa journée et dans la définition de ses soins. Il participe à l'élaboration des activités, prend des initiatives et contribue à la vie collective, dans une logique de partenariat.

Chaque membre du personnel soutient les projets individuels du jeune, tandis que l'équipe fonctionne comme un collectif solidaire où les compétences se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Les règles de vie sont régulièrement discutées de manière participative, permettant d'ajuster le fonctionnement de l'institution en fonction des réalités et des besoins de ses membres.

i. Référence adaptée aux enfants TSA (à mettre dans la partie Pleins champs)

L'ASBL Foyers pour Jeunes et Adultes développe une approche structurée et bienveillante à destination des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Notre volonté de les accompagner

repose sur un engagement fort à favoriser leur socialisation et leur autonomie, dans un cadre à la fois sécurisant et stimulant.

Nous nous appuyons sur un équilibre fondamental entre bien-être et apprentissages. Cet équilibre, loin d'être figé, est constamment réévalué grâce à une observation quotidienne et fine de chaque enfant, en tenant compte de ses particularités, de ses besoins et de son rythme. Ce travail d'objectivation se fait en étroite collaboration avec la famille et l'école, garantissant ainsi une continuité et une cohérence dans l'accompagnement.

Notre philosophie éducative est influencée par plusieurs approches complémentaires :

La **méthode TEACCH** repose sur une structuration visuelle de l'environnement de l'enfant. Elle vise à renforcer sa compréhension du monde qui l'entoure, à réduire l'anxiété et à favoriser l'autonomie. Concrètement, cela peut se traduire par l'usage de pictogrammes pour organiser la journée, des emplois du temps visuels, ou des coins dédiés à chaque activité. Par exemple, un enfant peut avoir une fiche illustrée pour chaque étape du brossage de dents ou un planning avec des images pour suivre l'ordre des activités quotidiennes. Cette méthode aide l'enfant à anticiper les transitions et à se repérer dans le temps et l'espace.

Le **renforcement positif** est une stratégie comportementale qui consiste à valoriser et récompenser les comportements adaptés afin de les encourager à se reproduire. Cela peut passer par des félicitations verbales, des récompenses symboliques ou l'accès à une activité préférée. Par exemple, après avoir terminé une tâche de manière autonome, un enfant pourrait recevoir cinq minutes de jeu avec son jouet favori. Ce renforcement est adapté aux préférences de chaque enfant et utilisé avec régularité et clarté, ce qui favorise des apprentissages durables et motivants.

Les **programmes d'interventions individualisés** (PII) permettent de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant. Ils sont construits à partir d'évaluations précises et incluent des objectifs concrets, mesurables et adaptés à son développement. Un PII peut viser, par exemple, l'apprentissage de la communication par gestes, l'acquisition de l'autonomie à table, ou encore la gestion des émotions en groupe. Chaque objectif est travaillé étape par étape, avec des supports individualisés. L'intervention est ajustée régulièrement en fonction des progrès observés et des retours des familles et partenaires.

Pour garantir la qualité et la cohérence de nos actions, notre équipe pluridisciplinaire se réunit régulièrement afin de construire des référentiels pratiques. Ces documents synthétisent notre méthodologie, tant pour l'accompagnement collectif que pour les suivis individualisés, assurant ainsi une réponse adaptée à chaque situation.

h. Les Objectifs de développement durable

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont 17 priorités fixées par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer notre planète d'ici 2030. Ils concernent la pauvreté, l'éducation, la santé, l'environnement, la justice, et bien d'autres domaines importants.

Notre institution s'appuie sur ces objectifs pour guider ses actions. Utiliser les ODD comme référence théorique signifie que le projet est conçu pour contribuer à ces grands enjeux mondiaux. Cela permet de donner un sens plus large au projet, en s'inscrivant dans une démarche responsable et durable.

En résumé, nous utilisons les Objectifs de développement durable comme référence car cela permet de s'inscrire dans une démarche responsable, cohérente et tournée vers l'avenir. Cela aide à orienter les actions, mesurer leur impact, et contribuer à une société en meilleure santé.

5. Population

5.1. Données concernant les Adultes

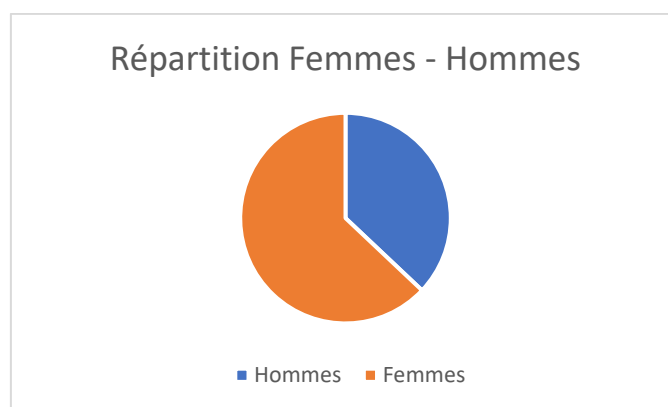
L'asbl « Foyers pour Jeunes et Adultes » dispose de deux agréments pour l'accueil et le logement de personnes adultes en situation de handicap en SAJA et en SLS.

Le département « adultes » de l'asbl « Foyers pour Jeunes et Adultes » est accessible aux personnes ayant 18 ans et plus. La population accueillie est mixte. A l'heure actuelle, il y a un certain équilibre dans la répartition hommes/femmes.

5.1.1. *Pour le SLS « Mon Projet »*

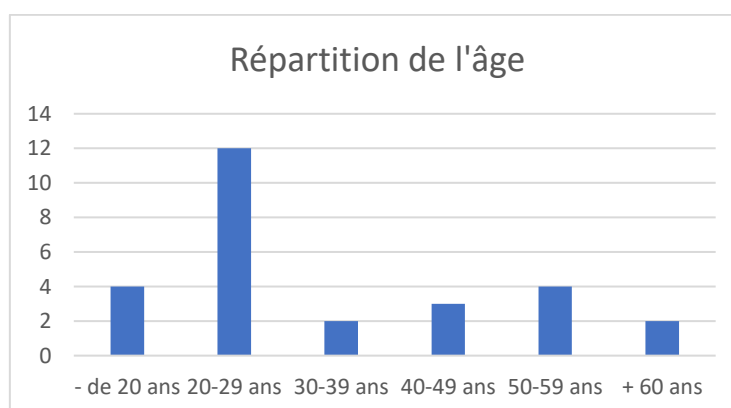
Répartition par genre

Pour l'instant, il y a 27 bénéficiaires au SLS. Pour l'instant, nous constatons qu'il y a davantage de femmes que d'hommes.



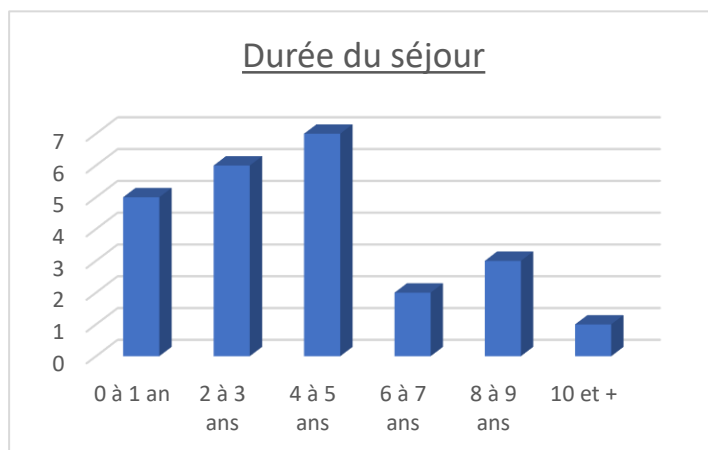
Âge des usagers

Les usagers qui fréquentent le SLS sont majoritairement assez jeunes. La tranche d'âge des 20 à 29 ans est la plus représentée avec 12 usagers. La moyenne est de +/- 35 ans.



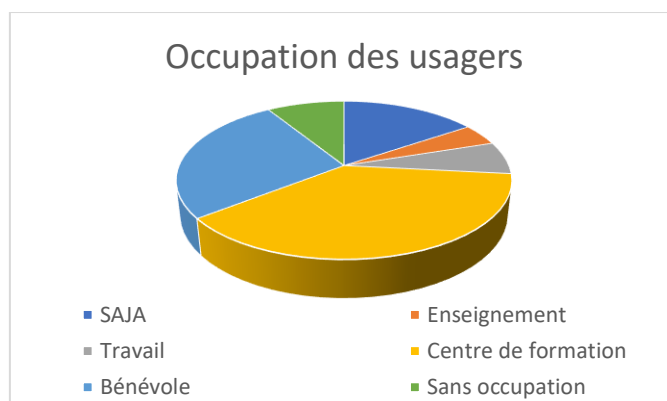
Durée du séjour

A l'instant, nous constatons que la durée du séjour est de 6 à 7 ans. Elle est plus longue que dans les années antérieures. Nous avons beaucoup d'utilisateurs qui sont depuis peu dans le service. Une grande majorité est là depuis moins de 5 ans. Signalons que certains utilisateurs viennent d'arriver dans le service, mais que d'autres sont là depuis 10 ans et plus.



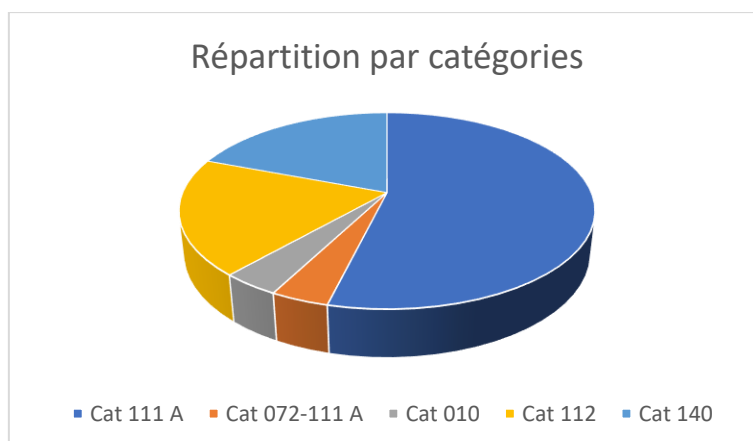
Occupation des usagers

Une grande majorité des utilisateurs sont bénévoles ou fréquentent des centres de formations, mais d'autres sont dans des SAJA.



Répartition par catégorie d'handicap

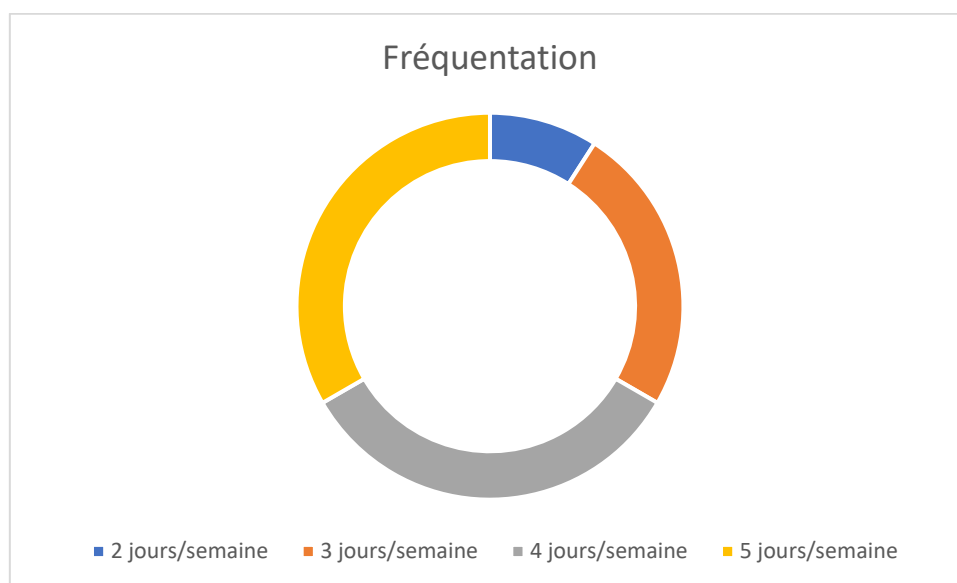
Il y a une grande majorité de « catégorie 111 » parmi nos utilisateurs.



5.1.2. Pour le SAJA « Solignac »

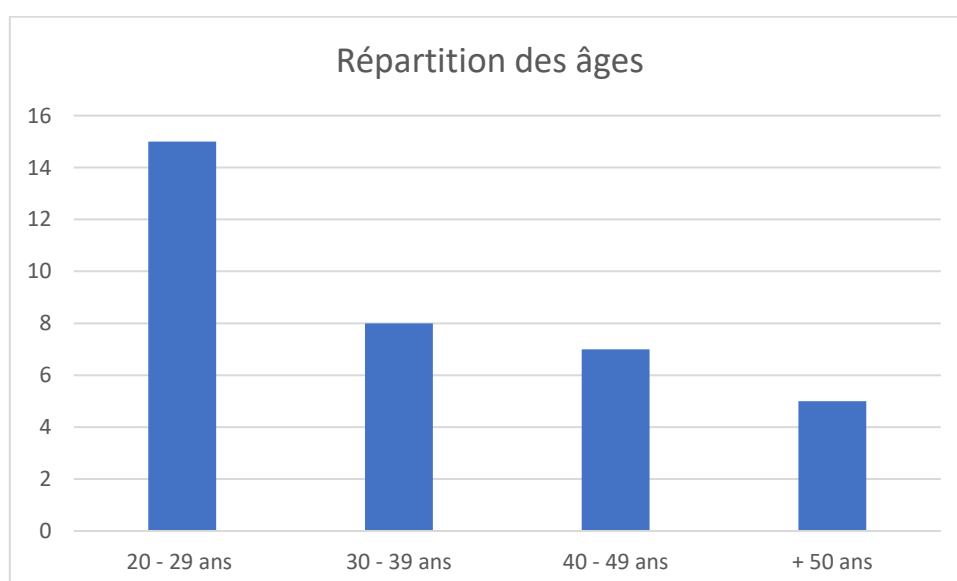
Le groupe est composé de 35 bénéficiaires. Il est possible de fréquenter le SAJA à temps plein (5 jours par semaine) ou à temps partiel selon les demandes et besoins :

- 11 bénéficiaires fréquentent le service 5 jours par semaine.
- 22 fréquentent le service à temps partiel (de 2 à 4 jours par semaine). Nous autorisons le temps partiel, permettant à chaque usager de venir au SAJA à son rythme tout en maintenant un éventuel réseau social (club sportif, ACIH, ...) déjà existant avant l'entrée au SAJA.



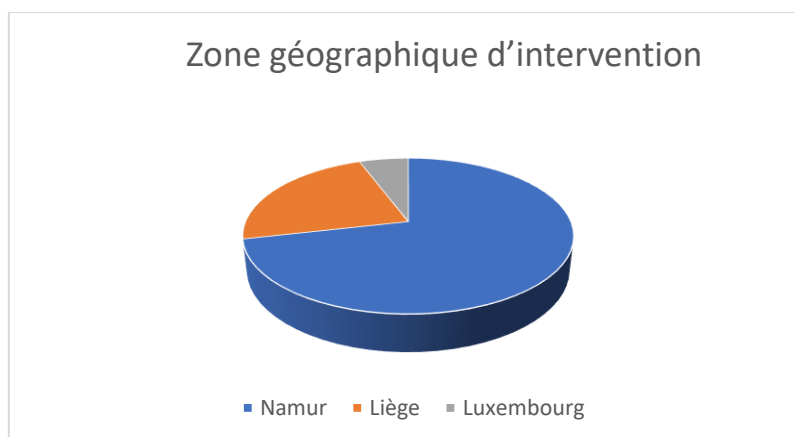
Âge des usagers

Les usagers fréquentant le SAJA « Solignac » ont, pour une grande majorité, un âge se situant entre 20 et 29 ans. La répartition se fait entre 21 et 70 ans.



Zone géographique d'intervention

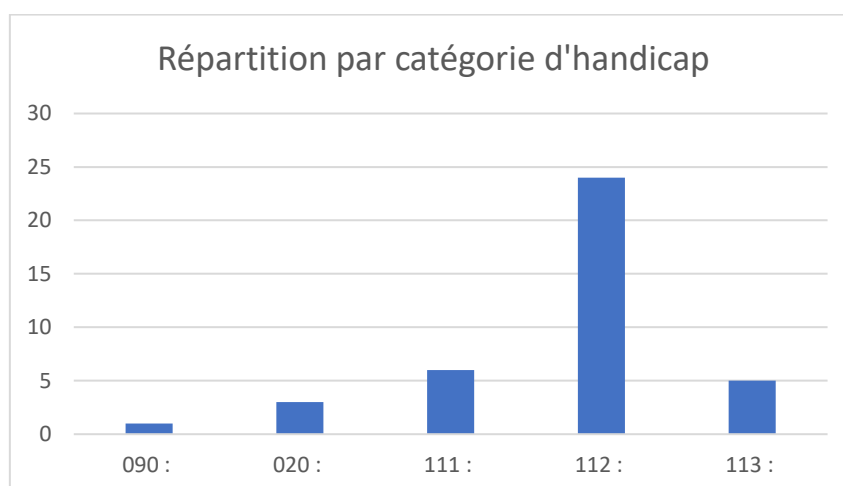
La plus large proportion des usagers provient de la province de Namur (71,4%). Nous accueillons également des usagers provenant de la province de Liège (22,8%) et de la province de Luxembourg (5,7%).



Répartition par catégorie d'handicap

Légende (explications relatives aux classements AViQ) :

090 :	Spina-bifida ou myopathie ou neuropathie	1 usager
020 :	Paralysie cérébrale	3
111 :	Déficiência mentale légère	6
112 :	Déficiência mentale modérée	24
113 :	Déficiência mentale sévère	5



5.2. Données concernant les enfants

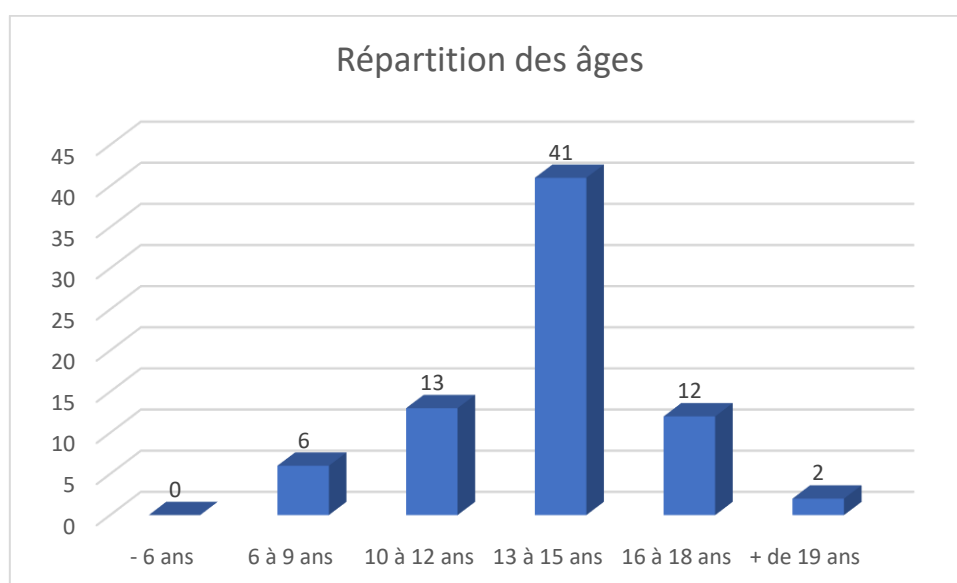
L'asbl « Foyers pour Jeunes et Adultes » dispose d'un agrément pour l'accompagnement et l'hébergement d'enfants en situation de handicap avec un SRJ de niveau 2 orienté vers les enfants de la catégorie 140 et un autre de niveau 4 centré sur les enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Le département « jeunes » de l'asbl « Foyers pour Jeunes et Adultes » est accessible aux personnes ayant 6 ans jusqu'à maximum 25 ans, mais les enfants nous quittent au plus tard vers 21 ans à la fin de la scolarité. La population accueillie est mixte au SRJ de niveau 4 « Pleins Champs ». A l'heure actuelle, pour le SRJ de niveau 2 « Institut de Schaltin », nous réfléchissons à introduire la mixité dans les groupes, le public étant actuellement exclusivement masculin.

5.2.1. *Pour le SRJ 2 « Institut de Schaltin »*

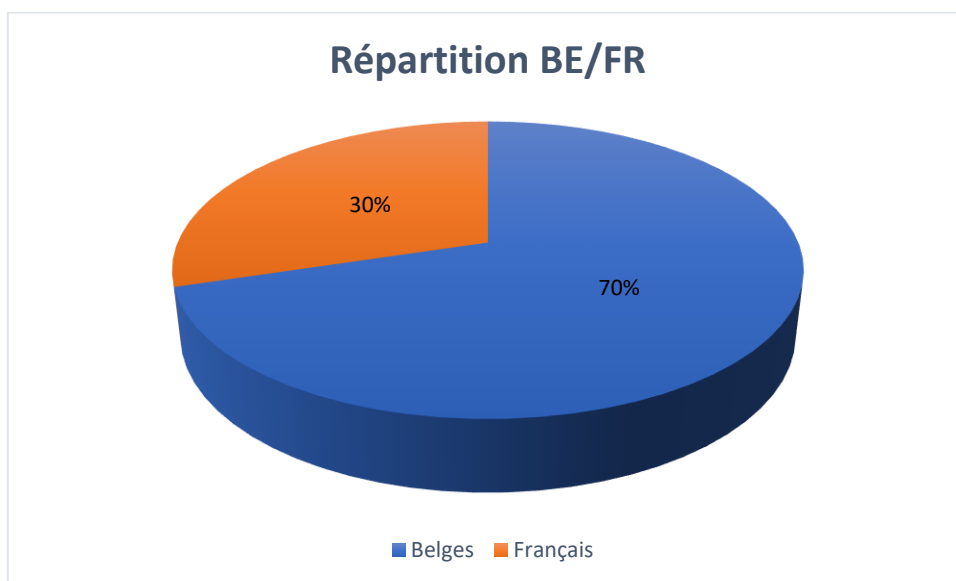
Répartition par âge

Une très grande majorité des usagers du SRJ 2 sont des jeunes adolescents de 13 à 15 ans. Les moins de 12 ans sont des usagers de l'on retrouve dans le groupe des Galopins.



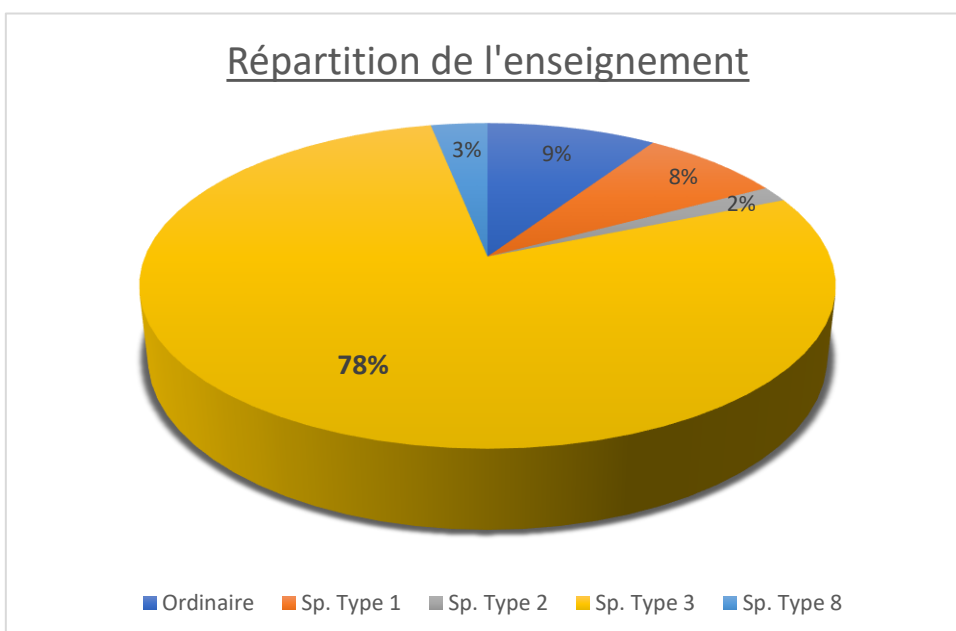
Répartition Belges et Français

Nous accueillons une grande majorité de bénéficiaires belges. Habituellement, nous accueillons 45 belges (plus les SO) pour 28 français.



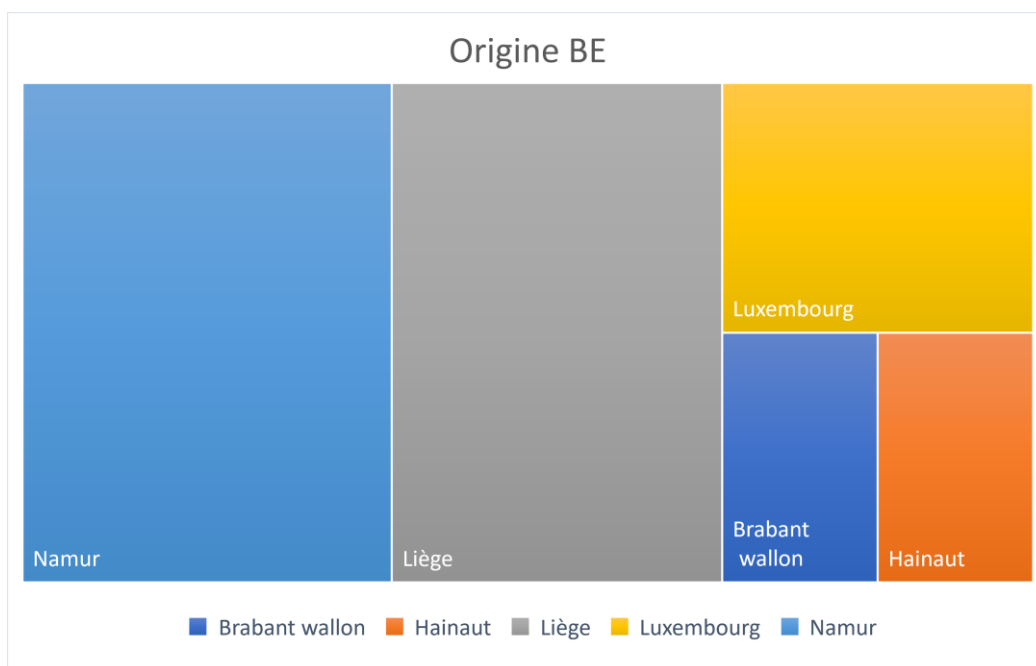
Répartition de l'enseignement

Le graphique parle de lui-même, une très grande majorité des enfants accueillis fréquentent un enseignement spécialisé de type 3. Soulignons que 6 de nos enfants sont scolarisés en enseignement ordinaire, cela représente 9%.

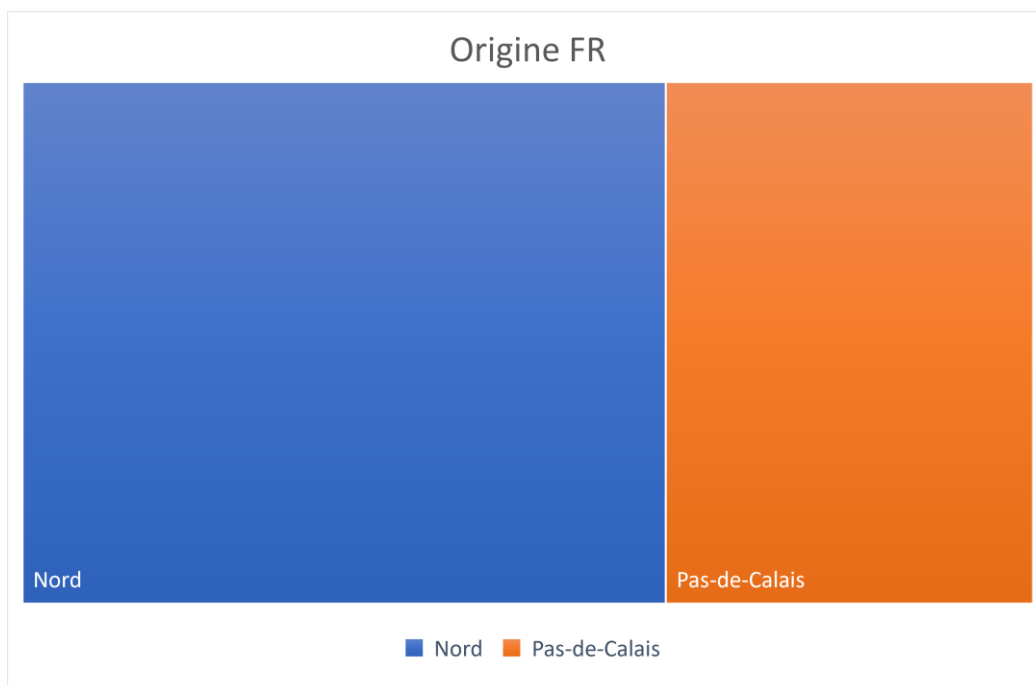


Origine

Une très grande majorité des usagers belges viennent de la province de Namur, puis de celle du Liège.



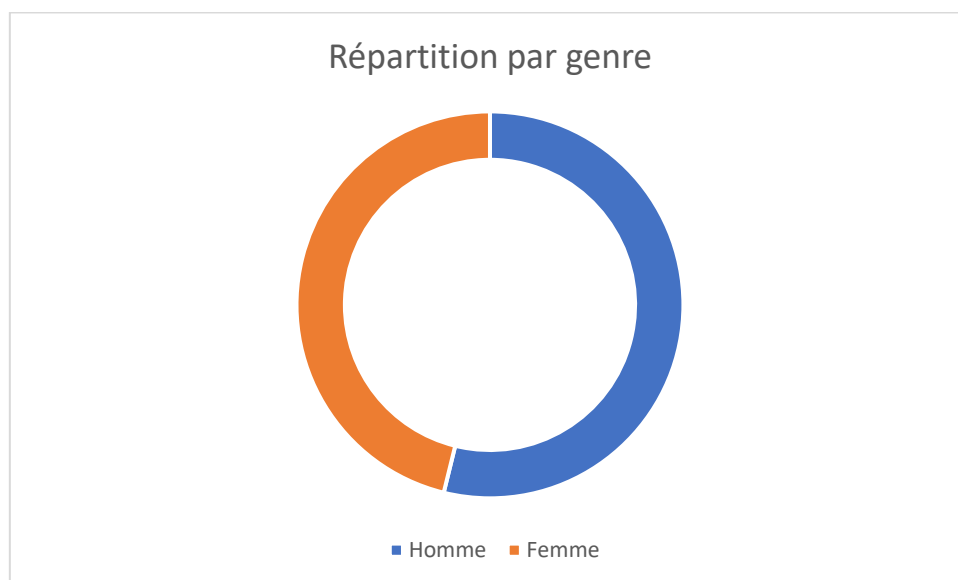
Pour la France, Les usagers proviennent majoritairement du département du Nord ou du Pas-de-Calais.



5.2.2. Pour le SRJ 4 « Pleins Champs »

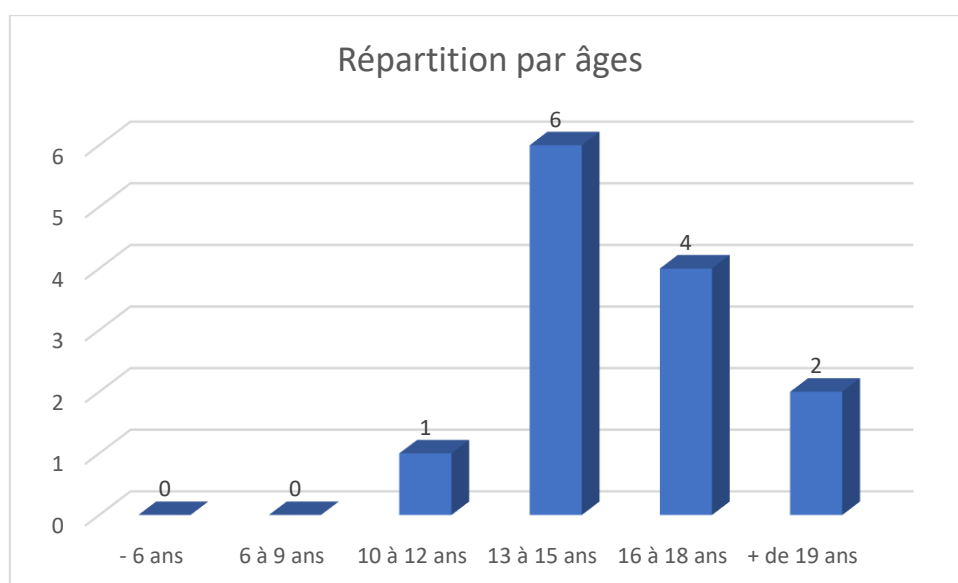
Répartition par genre

Sur l'année 2024, il y a un peu plus de jeunes hommes que de filles. Nous avons souhaité avoir une répartition assez équilibrée.



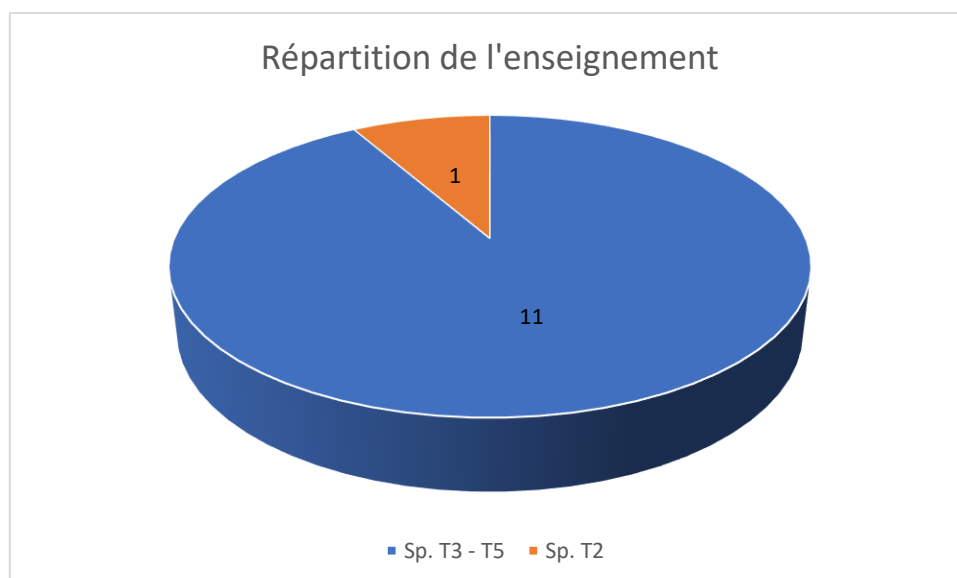
Répartition par âge

Nous avons une répartition assez homogène dans notre population avec des plus jeunes et des plus âgés.



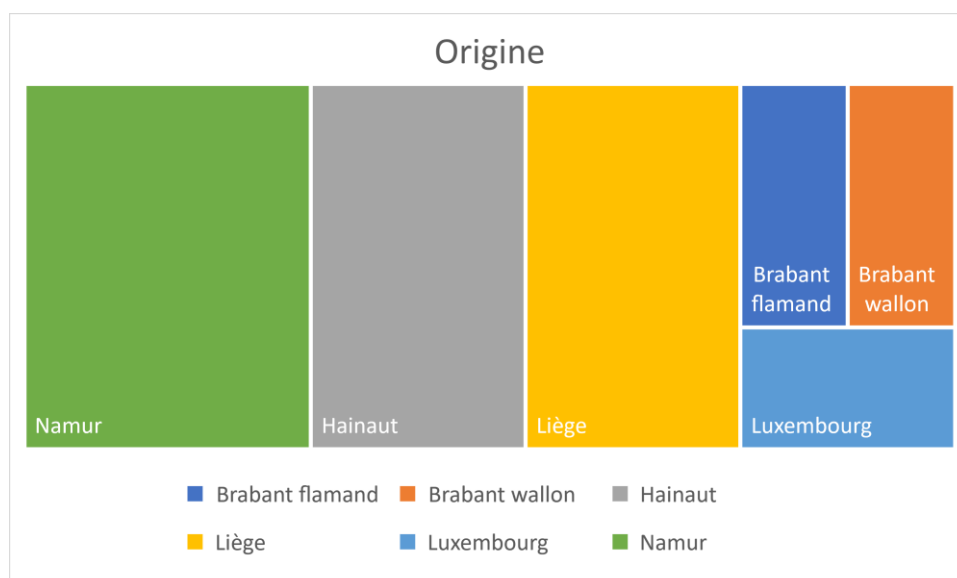
Répartition de l'enseignement

La toute grande majorité des enfants fréquente l'enseignement spécial de type 3 - type 5 qui est assuré par l'école secondaire Clairval ACIS sur le site de Porcheresse. Un enfant est néanmoins scolarisé à l'implantation de Clairval à Barvaux. Notons que les enfants sont partiellement déscolarisés afin d'intensifier une prise en charge thérapeutique.



Origine

Les usagers proviennent de toutes les provinces de la Wallonie et principalement du Hainaut, du Liège et de Namur. La plupart des usagers retournent un week-end sur deux chez leurs parents.



6. Les offres de service

6.1. Le SLS « Mon Projet »

Le Service¹ de Logements Supervisés « Mon projet » est agréé pour accueillir 27 personnes à partir de 18 ans, des deux sexes, bénéficiaires de l'Agence Wallonne pour la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteintes de déficience mentale légère ou modérée, de troubles moteurs, paralysie cérébrale, spinabifida, myopathie avec éventuellement des troubles associés, des troubles caractériels présentant un état névrotique ou prépsychotique. Certains présentent des problèmes de santé mentale associés (double diagnostic).

Le Service de Logements Supervisés « Mon Projet » est ouvert 365 jours/an, sans interruption, et est accessible 24h/24h.

Des membres de l'équipe psycho-socio-éducative sont présents en journée entre 8h30 et 18h. Une équipe éducative est présente en soirée de 16h à 21h. Hors des heures de prestation éducative, une déviation téléphonique est mise en place afin de répondre aux situations d'urgences.

6.1.1. Lieux d'implantation et type d'environnement

Depuis mars 2018, le SLS bénéficie d'une nouvelle infrastructure située au cœur de la ville de Ciney. Ce



bâtiment accueille l'ensemble des bureaux de l'équipe ainsi qu'un studio pour une personne à mobilité réduite et 3 Kots pour des adultes porteurs d'un handicap intellectuel qui ont besoin d'une proximité transitoire avec le service.

Concernant les usagers du service, ceux-ci bénéficient tous d'un logement au sein de la ville de Ciney. Ils sont parfois eux même locataires voire éventuellement propriétaires de leur propre logement.

Soucieux d'assurer l'inclusion de tous les usagers, le SLS met également à disposition des logements en location

ou sous-location.

L'intérêt d'avoir des logements au sein du service est de pouvoir :

- Favoriser un accès à des logements sains et accessibles financièrement.
- Favoriser un accueil de tous.
- Pouvoir réaliser des accueils d'urgence.
- Pouvoir adapter les logements aux situations de handicap.

¹ Le SLS n'est pas une institution mais un service. Une institution est une structure faite d'un ensemble de règles, tournée vers une fin, qui participe à l'organisation de la société.

Le SLS n'est pas un centre mais un service. Un centre est un lieu où sont rassemblées des personnes (notion de collectivité) Le SLS est un service. Un service est une prestation qui consiste en « la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle, relationnelle » ou en « la fourniture d'un travail directement utile pour l'utilisateur ».

Chaque personne qui arrive au sein du SLS « Mon projet » développe un projet individuel personnalisé en fonction de ses besoins et demandes, en adéquation avec ses capacités.

Dans ce cadre, le logement fait partie intégrante de son projet. Pour ce faire, le SLS « Mon projet » se veut de mettre à disposition des configurations différentes d'habitations afin de proposer un logement au plus près des besoins de la personne accompagnée (studio, appartement, logement collectif de max. 4 personnes, ...)

6.1.2. Objectif de l'accompagnement et prestation offerte

La personne adulte en situation d'handicap a le droit au respect de la dignité, de l'indépendance et de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix. Tels sont les propos de la déclaration des droits de l'homme, convention relative aux droits des personnes handicapées.

Par personnes handicapées, nous entendons des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.^[1] Le handicap est un concept évolutif qui résulte d'une part de l'interaction entre les personnes ayant une déficience, et d'autre part les barrières comportementales et environnementales qui peuvent empêcher leurs participations.^[2]

Pour le SLS, les situations de handicaps sont multiples et chaque personne est avant tout singulière et vit sa situation de manière spécifique, différente et unique.

Adulte en projet, c'est faire des choix :

C'est sur cette base que le SLS « Mon projet » travaille avec les adultes en situation d'handicap. Par conséquent les personnes accompagnées par notre service ont le choix de la maîtrise de leurs existences.

Le SLS « Mon projet » propose à la personne son aide et son support pour construire avec elle son projet de vie d'adulte. La personne est pleinement associée à son projet de vie et le service l'aide à le construire, les actions à mener et son organisation quotidienne.

La famille et les proches peuvent être partenaires actifs ou non de ce projet, en fonction de ce que la personne accompagnée souhaite.

La personne en situation de handicap qui utilise notre service doit pouvoir poursuivre une existence aussi normale que possible et proche des conditions de vie habituelle de ses concitoyens. Elle doit pouvoir développer sa personnalité dans tous ses aspects et ainsi s'épanouir sur le plan social, affectif et spirituel et ce, tout au long de sa vie.

Vivre son projet de vie avec le SLS « Mon Projet » :

Vivre un projet d'adulte au sein du SLS « Mon Projet », c'est vivre dans un espace moins sécurisé et faire des expérimentations, des apprentissages. C'est en prenant des risques qu'on apprend à se connaître,

^[1] La déclaration des droits de l'homme, convention relative aux droits des personnes handicapées.

^[2] Ethiques et Handicaps.

le SLS est un espace de risques encadré. Le risque fait partie de la vie d'adulte, faire des choix c'est prendre des risques. Se mettre en projet, c'est faire des choix.

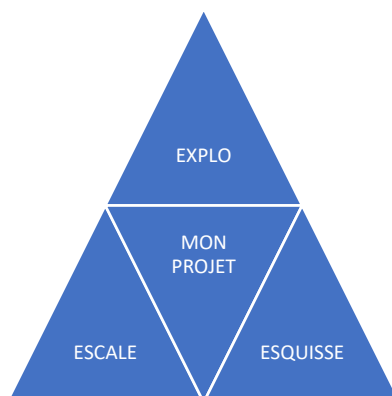
Faire des choix, prendre des risques, voilà le cœur du travail pour construire une vie d'adulte. Une vie d'adulte en situation d'handicap. Le SLS c'est aussi parler avec la personne et son entourage du handicap, des forces et faiblesses de la personne accompagnée par le service. Pour pouvoir mener la mise en projet d'autonomie, il est nécessaire de pouvoir dialoguer avec la personne de sa situation d'handicap. A tout le moins, la personne devra pouvoir être preneuse des outils spécifiques mis à sa disposition pour réaliser son projet, au regard de l'évaluation de sa situation.

6.1.3. Structuration du service

Dispositif d'accompagnement

Notre service est composé de trois dispositifs d'accompagnement différenciés :

- EXPLORATION qui a pour objectif d'accompagner, à court terme, l'utilisateur à déterminer un projet de vie réaliste et réalisable.
- ESQUISSE qui a pour objectif d'accompagner, à moyen terme, l'utilisateur à être autonome et prendre progressivement distance du service par le biais de la progression et de l'apprentissage.
- ESCALE qui a pour objectif d'accompagner, sur le long terme, l'utilisateur au sein de sa vie quotidienne dans une perspective de sécurisation et de bien-être.



Suite à une redéfinition de la population du SRJ de Schaltin et à une restructuration du personnel, la possibilité d'accompagnement de SO a disparu. Cela va amener l'équipe du SLS à repenser son accompagnement et cette différenciation de projets dans les années à venir tout en privilégiant l'accompagnement de la personne au plus proche de ce qu'elle est. Il est probable que certains projets se regroupent pour favoriser un accompagnement optimal de la personne.

Personnalisation de l'accompagnement

Une offre de prestations qui répond au mieux aux besoins exprimés par l'utilisateur est proposée lors de son entrée dans le service.

La période d'essai et d'observation vient compléter cette offre en précisant l'identification des besoins et attentes de l'utilisateur, et en évaluant ses capacités et potentiels.

Ensuite, un rapport d'observation est réalisé.

S'appuyant sur ce rapport d'observation, un Projet Personnalisé adapté aux besoins, aptitudes et aspirations de la personne est proposé.

La mise en œuvre du projet se réalise en concertation entre l'utilisateur, le service et toutes les personnes ressources que l'utilisateur souhaite inviter.

Le Projet Personnalisé intègre la singularité, les choix de la personne, de même que les nécessités, les obligations de la vie sociale, les réalités du service et de l'environnement. Il détermine les objectifs à atteindre, la méthodologie et les moyens concrets mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Une réactualisation du Projet personnalisé est prévue au minimum une fois par an. Celle-ci se réalise également en concertation avec l'utilisateur, les personnes ressources et le service.

Modalités de collaboration et de communication avec les familles

Dans la continuité de la procédure d'admission, une réunion est proposée une seule fois aux familles SANS la présence du bénéficiaire afin de leur donner une place et un espace où déposer leurs observations, inquiétudes, expérience... .

Ensuite, dans le décours de son accompagnement, ce sera à l'utilisateur de décider de la présence ou non de sa famille et ce, notamment dans le cadre de l'élaboration et la réactualisation du Projet Personnalisé.

De même, une communication du service vers les familles ne peut se faire sans l'accord explicite de l'utilisateur. Le service peut toutefois contacter les personnes ressources sans l'accord de l'utilisateur, si son intégrité physique ou psychique est mise en danger.

Modalités d'accès au service par les tiers

Au départ de son domicile, l'utilisateur peut à tout moment dans le respect de la collaboration et du travail mis en place avec le service recevoir sa famille, ses amis, ses proches.

Des clauses restrictives peuvent cependant moduler les modalités d'accès :

- Le bail peut reprendre des conditions d'accès spécifiques au logement.
- Si la personne vit dans un logement communautaire, la présence de personnes extérieures au logement nécessite l'accord des autres locataires.

Au départ du projet et à chaque évaluation, l'utilisateur et l'équipe psycho-socio-éducative déterminent ensemble un planning de rencontres. Les visites de la famille, des amis ou des proches ne doivent pas limiter la participation aux diverses rencontres programmées.

Conditions financières spécifiques au sein du service

Part contributive

La part contributive pour bénéficier du Service de Logements Supervisés s'élève à 27,39 € par mois. Ce montant est soumis à l'indexation.

Revenu financier

Pour vivre en SLS et mener à bien un projet en autonomie, la personne doit bénéficier de ressources financières minimum, soit l'équivalent d'un revenu d'intégration sociale. Le service n'intervient pas dans les frais de l'utilisateur. Le loyer, les charges, l'alimentation et toutes autres dépenses sont à charge de la personne.

Logement

Afin de bénéficier d'un encadrement adéquat, la personne doit être prête à vivre dans la ville de Ciney ce qui permet un suivi réaliste de la personne.

- L'utilisateur est accompagné par le service à partir de son propre logement. Il peut en être locataire ou propriétaire. Le loyer et les charges y afférant (assurance, eau, électricité, ...) sont à charge du bénéficiaire selon les modalités définies dans le contrat signé avec le propriétaire.
- Les passages éducatifs dans les logements se déroulent du lundi au vendredi selon les horaires définis avec l'utilisateur, en fonction de son projet individuel. Selon le projet individuel de la personne et ses besoins spécifiques, un passage peut être organisé le samedi.
- Le service possède un double des clés de chacun des logements. Le service se réserve le droit d'entrer dans le logement à titre exceptionnel.

Garanties pour l'utilisateur

Le service garanti le respect de la vie privée, des convictions idéologiques, philosophiques et religieuses, ainsi que des bonnes mœurs et des convenances.

Le service offre également la garantie pour la personne ou son représentant légal, s'il échet, d'être informé de façon complète, exacte et en temps utile sur toutes les questions touchant son accueil ou son hébergement.

Le médecin traitant est choisi librement.

Le service respecte les droits et libertés de la personne accueillie repris dans la charte de service annexée à la présente convention.

Droits et obligations mutuels

Droits et obligations du service		Droits et obligations du bénéficiaire	
Droits	Obligations	Droits	Obligations
Droit de revoir avec l'utilisateur et les partenaires de son projet ledit projet et les modalités de l'accompagnement proposé.	Au travers de l'équipe psycho-socio-éducative, avec une approche singulière, mise à disposition les outils nécessaires au développement des projets personnalisés des usagers.	Droit de revoir son projet, de faire des demandes concernant son accompagnement.	Avoir un administrateur de biens lors du démarrage du projet.
Droit en qualité de service (professionnel émettant des hypothèses et des analyses de travail), et en cas d'atteinte à la sécurité de l'utilisateur ou à son intégrité physique et psychique	Respect du secret professionnel tel que défini par la loi en vigueur.	Droit de demander d'ajouter des partenaires à son projet.	Informé des changements dans la situation sociale et administrative.

ou à celle d'autrui, et dans le respect du secret professionnel, d'interpeller l'AViQ, le juge de paix ou le parquet.			
	Respect de l'intégrité physique et psychique de l'utilisateur.	Droit d'être entendu et écouté.	Etre disponible physiquement, administrativement et judiciairement pour être accompagné par notre service.
	Information de l'utilisateur et de ses partenaires du projet et des changements dans celui-ci.	Droit de mettre fin à l'accompagnement par notre service.	Respecter l'intégrité physique et psychique des usagers et des travailleurs.
	Respect des choix de vie de l'utilisateur.		Avoir un médecin traitant et envisager une collaboration de celui-ci avec le service
	Mise à disposition des outils nécessaires pour faciliter le suivi médical.		Être joignable.
	Respect de la convention de séjour.		Respecter la convention de séjour.

Modalités de protection des biens

Le service n'assure aucune mise en dépôt, stockage et gestion des affaires personnelles de la personne accompagnée. L'utilisateur est responsable de ses propres biens et ce, tout au long de l'accompagnement.

6.1.4. Modalités de résiliation de la convention et du R.O.I.

Les modalités de résiliation reprises ci-dessous sont complémentaires à celles prévues dans le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) annexé.

Résiliation à l'initiative de l'utilisateur ou de son représentant légal :

- L'utilisateur ou son représentant légal peut, à tout moment, renoncer aux prestations définies dans le projet personnalisé.
- La notification doit être introduite auprès de la Direction du Département Adultes, par lettre contre récépissé.
- L'utilisateur ou son représentant légal devra respecter dans ses conditions un préavis d'un mois mettant fin à la prise en charge.

Résiliation à l'initiative du service :

La Direction du Département se réserve le droit de mettre fin à la prise en charge pour les motifs suivants :

- Non-respect du règlement d'ordre intérieur (ROI).
- Désaccord fondamental sur le projet personnalisé.
- Inadéquation entre les besoins de l'utilisateur et les missions et moyens du service.
- Changement de domicile rendant impossible le suivi.
- Cas de force majeure (atteinte grave à l'intégrité personnelle ou d'autrui, entraînant un état de dangerosité pour lui-même et/ou pour les autres).
- Fin de la durée de prise en charge prévue par l'AViQ.
- Fin d'une période de stage ou d'essai non concluant.

L'utilisateur et son représentant légal recevront une lettre contre récépissé notifiant la fin de prise en charge et les modalités de celle-ci.

En fonction de la situation, la fin de prise en charge s'oriente vers une réorientation ou une exclusion. Le délai de préavis est déterminé en fonction du motif de fin de prise en charge tel que précisé dans notre Règlement d'Ordre Intérieur.

6.1.5. Critères d'admission

Le service est agréé pour accueillir des personnes à partir de 18 ans, hommes ou femmes

=> Être âgé de minimum 18ans à la date de l'entrée

La personne intègre un service adulte. Celle-ci doit donc être demandeuse d'un projet en service de logements supervisés.

=> Être demandeur de développer un projet d'autonomie, voir un projet de vie avec le service de logements supervisés.

Les personnes admises au Service de Logements Supervisés sont reconnues par l'AViQ à la suite d'une décision du bureau régional. La personne doit également être inscrite sur la liste unique au niveau du bureau régional compétent.

=> Avoir un numéro AViQ, une préconisation d'orientation SLS par le bureau régional compétent, et être inscrit sur la liste unique.

L'origine géographique importe peu, toutefois, la résidence dans le rayon d'action défini par le SLS est obligatoire. Celui-ci se situe au sein de la ville de CINEY, dans un rayon permettant un suivi réaliste de la personne, en milieu urbain.

=> Être prêt à habiter Ciney

La collaboration avec la famille, l'administrateur, le service qui a accueilli la personne avant ses démarches vers le SLS, ou le mandant reste bien présente. Ainsi, les modalités de collaboration sont fixées dès le départ avec l'ensemble des intervenants. Elles peuvent toutefois être redéfinies en fonction des besoins ou des demandes du bénéficiaire.

=> Être en accord avec le fait que le service collaborera avec l'ensemble de son réseau. Les modalités de collaboration seront déterminées lors de la procédure de préadmission, en accord avec la personne.

Le service se donne le droit de refuser une demande dans le cas de dépendance à certaines substances et/ou de problèmes psychiatriques aigus, ne nous laissant pas envisager un travail global.

=> La procédure d'admission aura donc comme objectif d'apprécier le degré d'adéquation entre les besoins du bénéficiaire et la prise en charge au sein d'un service de logements supervisés.

Il est également vivement souhaité que la personne ait une occupation ou un projet d'occupation (scolarité, travail, activité citoyenne, bénévolat, SAJA, etc.). Il est important ici de comprendre que le SLS n'effectue pas une prise en charge effective 24h/24h et ne peut répondre aux besoins occupationnels des personnes en journée.

=> Il est vivement souhaité d'avoir une occupation de jour ou un projet d'occupation.

Pour vivre en SLS, la personne doit bénéficier d'un budget minimum, soit l'équivalent d'un revenu d'intégration sociale. Le service n'intervient pas dans les frais de la personne. Le loyer, les charges, l'alimentation et toutes autres dépenses sont à charge de la personne.

=> Avoir les ressources financières nécessaires pour mettre en place un projet d'autonomie.

L'apprentissage de la gestion des ressources financières s'effectue très rarement à l'entrée dans le service, c'est pourquoi le service soutient cette approche par la mise en place d'un administrateur de bien au démarrage du projet

=> Accepter la mise en place d'un administrateur de biens en fonction du projet qui sera développé.

6.1.6. Procédure d'admission

Le début de toute relation se joue autour de l'accueil de la personne, dans toute sa singularité mais aussi dans l'accueil de ses difficultés, particularités, manques et modes de fonctionnement.

L'évaluation de la dynamique de la famille, de la personne en demande et l'interaction de ceux-ci nous amène à déterminer une stratégie d'accompagnement en fonction de la problématique identifiée. Celle-ci pourra évoluer au fil du suivi. Nous accompagnons la personne là où elle en est dans toute sa complexité, l'un des objectifs de notre service étant de se centrer sur elle et de la respecter dans son individualité.

L'admission sera une première étape pour entendre la demande de l'utilisateur et négocier avec lui une première offre de travail conjoint.

Dans cette phase, la personne prendra connaissance lors d'un premier entretien des critères d'admission, des documents à remplir dans le dossier d'admission et des étapes futures de la procédure.

Les étapes suivantes seront :

- rencontre de la responsable portant sur les modalités d'accueil et les dispositifs d'accompagnement proposés par notre service
- rencontre de l'assistante sociale et de la psychologue avec la famille et/ou le réseau professionnel à l'initiative de la demande
- rencontre sur le lieu de vie de la personne avec un éducateur du service.

6.1.7. Mise en place du projet individualisé

Avant de réaliser un projet nous devons, en accord avec la personne, définir un diagnostic partagé de sa situation, son contexte, son environnement et ses ressources internes et externes (situation d'handicap).

Nous sommes conscients que cette étape fait partie intégrante du travail et de l'acceptation par la personne de sa situation.

C'est pourquoi cette étape joue un rôle crucial dans notre clinique. C'est un travail sur le long terme qui n'entame en rien la poursuite du projet individuel.

L'important réside dans la mise en mot des choses, nous pouvons ensuite acter des représentations différentes de la réalité.

En premier lieu, pour chaque bénéficiaire entrant, sera réalisé un rapport d'admission :

- Celui-ci est corédigé par la responsable et l'équipe PSE en charge du bénéficiaire.
- Ce document reprend l'état de la situation à l'entrée, le contexte de la demande, l'orientation préconisée en termes de projet et de lieu de vie, et les spécificités d'accueil et de prise en charge.

Après 6 mois un rapport d'observation sera réalisé à l'initiative du référent, celui-ci en est le garant :

- Le référent a, à sa disposition, deux canevas lui permettant de réaliser son rapport.
- La réalisation du rapport est un moment important dans la relation éducative du partage de la représentation de la situation. Il est obligatoire d'associer, d'une manière ou d'une autre, le bénéficiaire à ce temps d'arrêt.
- Le référent pourra s'appuyer pour ce faire sur son observation et son travail individuel, mais aussi sur les notes de ses collègues.
- Le travail réalisé éventuellement au travers des ceintures (notamment pour les projets Exploration et Esquisse).
 - o Le travail sur les ceintures est obligatoirement transmis au bénéficiaire, ce n'est pas le cas du rapport d'observation. Toutefois, comme pour tout document constitutif du dossier individuel, le bénéficiaire peut avoir accès à ce rapport à sa demande. Il peut être en désaccord avec son contenu, mais il doit être fait de notre regard sur sa situation. Il est intéressant de relever les espaces de désaccord.
 - Le référent a l'obligation de soumettre son rapport pour complément à la psychologue et à l'assistante sociale du service.

- Le référent envoie pour finalisation et accord le rapport à la responsable qui l'approuve et le classe dans le dossier du bénéficiaire. Cette étape se situe après avoir consulté l'équipe et avant diffusion extérieure.
- L'assistante sociale a mandat de la responsable de service pour organiser une réunion familiale afin de partager les conclusions du rapport.
- Il convient d'identifier par ailleurs, s'il s'avère nécessaire ou pas d'en faire état à d'autres parties prenantes dans la situation.



Le projet individuel

Le projet n'est pas une contrainte, la personne est partie prenante et active de celui-ci.

Le projet est bien un droit et non une obligation (point de vue de la personne). Nous sommes tenus de lui proposer le cadre pour en avoir un (obligation de moyens et pas de résultats).

Respecter les habitudes de vie de la personne qui ne portent préjudice ni à la personne, ni à son environnement (le projet n'est pas un outil pour conformer la personne à nos attentes).

Encourager les expériences / rechercher les mises en situations.

Consensus avec les personnes ressources désignées par le bénéficiaire.

Le projet individuel s'inscrit dans la vision et la mission du service. Il correspond à la finalité du projet dans lequel le bénéficiaire se trouve. Avant de réaliser un projet nous devons, en accord avec la personne, définir un diagnostic partagé de sa situation, son contexte, son environnement et ses

ressources internes et externes (situation d'handicap), c'est le rapport d'observation et par la suite d'évolution.

L'éducateur référent est chargé de réaliser le document reprenant le projet individuel.

Il réalise ce projet au départ d'un entretien individuel réalisé avec le bénéficiaire.

Sur cette base, il triangule avec la psychologue, l'assistante sociale et le reste de son équipe directe.

Cet aller-retour permet de formuler, de préciser la pensée au plus juste de l'action à mener, au regard des différentes perceptions de la réalité.

Le projet individuel est proposé à la responsable qui en a la responsabilité.

Une fois que l'ensemble des parties sont en accord, selon les cas de figure, le projet individuel est finalisé avec le bénéficiaire soit en individuel, soit en trio, soit avec la responsable.

Le bénéficiaire doit marquer son accord sur celui-ci.

Le projet est ensuite partagé avec la famille désignée dans celui-ci et les parties prenantes si besoin.

En résumé :

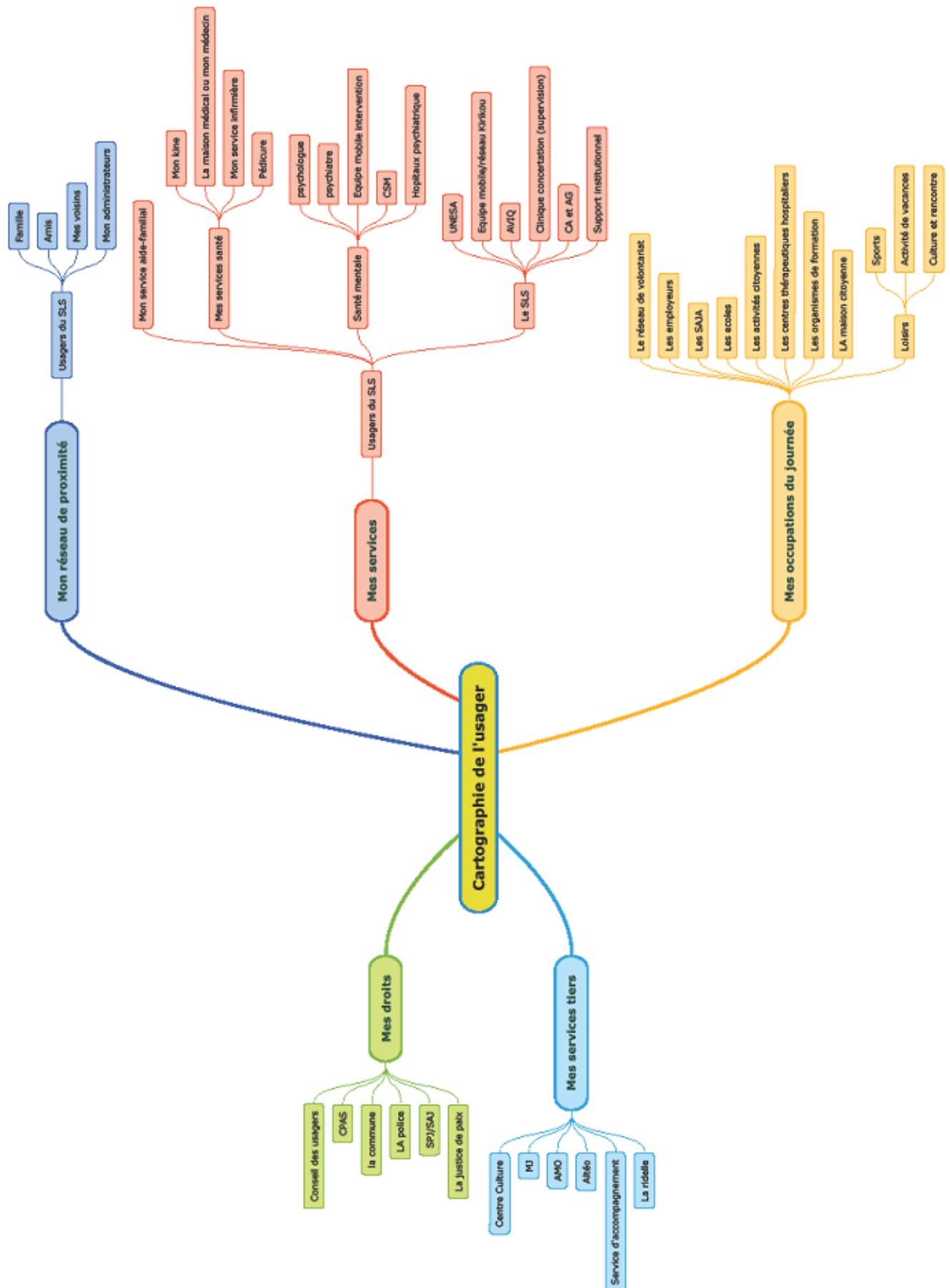
- Un diagnostic partagé de la situation.
- Un premier jet du projet individuel entre l'éducateur et le bénéficiaire.
- Un regard croisé sur le projet.
- Un second jet sur le projet individuel en équipe.
- Si nécessaire on recommence la boucle.
- Accord du projet par la responsable.
- Finalisation avec le bénéficiaire.
- Partage du projet avec les tiers.

Le réseau et la famille au sein du projet

La famille

- Définir à l'entrée la place et le rôle de la famille au sein du projet.
- Au quotidien, informer la famille des modalités de fonctionnement du service.
- Informer /rencontrer la famille lors de changements dans le projet, dans le quotidien du bénéficiaire et lors de l'évaluation.
- Avoir pour objectif une rencontre par année et réaliser une fiche par famille.
- Distinguer administrateur de biens et famille.
- Méthodologie pour travailler avec les familles :
 - o Adopter un style de communication pertinent (volonté de dialogue et d'écoute).
 - o Partir des préoccupations des familles avant d'imaginer le type de relation à instaurer.
 - o Demeurer centré sur l'objectif.
 - o Mettre le partenaire en position d'expert.

Le réseau



6.1.8. Les fonctions aux SLS

Les éducateurs

Sens, place et fonction d'éducateur au sein du SLS « Mon Projet »

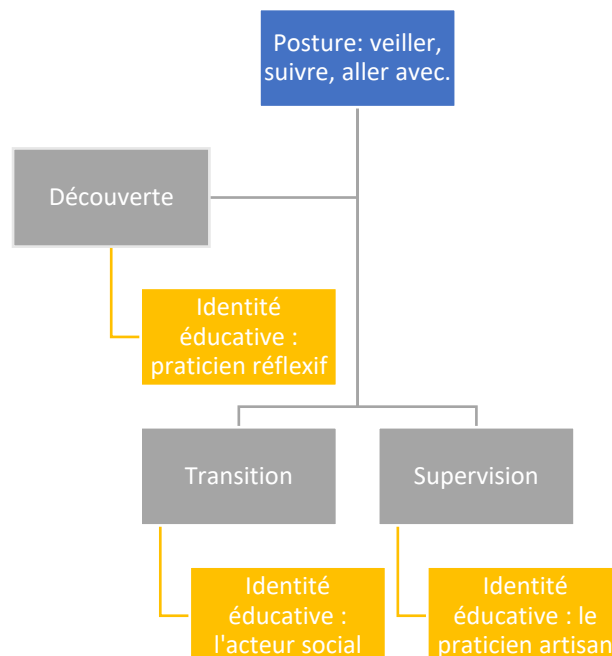
L'éducateur du SLS est au cœur de la relation avec le bénéficiaire tout en étant conscient de son altérité, il fait et est avec la personne dans sa réalité.

« Vivre avec »

« Accompagner quelqu'un, c'est ne se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté. » J. rouzel.

« C'est dans le bric-à-brac des idées que la pratique quotidienne du travail social peut prendre une forme. A condition de ne jamais lâcher la rampe de la pratique." » J. rouzel.

« L'objectif d'un éducateur n'est pas de faire taire le symptôme, fut-il dérangeant, mais de l'entendre, pour accompagner le sujet dans sa prise en compte, dans la découverte de ce qui, en lui, cherche à se dire. » J. rouzel.



- Le sens :

L'éducateur au sein du SLS est ancré dans le quotidien du bénéficiaire au sein de son domicile personnel. Il a pour fonction de l'accompagner, de d'abord « faire avec », et ensuite « d'être avec ».

En ce sens, il va travailler en altérité avec le bénéficiaire. La personne à accompagner n'est pas un vase vide qu'il faut par tous les moyens remplir. Nous partons du postulat que la personne a déjà tout ce qu'il lui faut pour son intégration dans la société ; elle a seulement besoin d'un guide pour éveiller ce qu'elle possède déjà. C'est le rôle de l'éducateur.

Par ailleurs, cette personne n'est pas sans identité. Elle, est un être issu d'une famille, d'un milieu social dans lequel il a reçu les premiers éléments de son éducation. Il revient pour cela à l'éducateur de tenir compte de ces éléments.

L'éducateur, va le rencontrer et l'accompagner dans son quotidien pour créer du lien.

Cette relation devra être sécurisante et bienveillante pour permettre à la personne de ses craintes, manques et être ouvert à son environnement, à ses possibles et impossibles.

C'est une fonction essentielle dans le processus d'inclusion et de singularité voulu au sein de notre service.

Le travail s'articulera autour de trois axes :

- La permanence de service
La permanence demandera à l'éducateur d'activer ses compétences généralistes d'accueil, d'orientation et d'accompagnement généraliste.
L'éducateur se doit de toujours croire aux possibles avec les personnes et d'identifier les marches de progression, d'amélioration du bien-être et de l'inclusion des bénéficiaires.
- Les prestations (voir dans la liste des tâches)
Les prestations et les références seront à mettre en œuvre selon les valeurs du projet spécifiques de l'éducateur.

Exploration : praticien réflexif, chercheur ancré dans le concret (un savoir caché dans l'agir professionnel) - *Expérimentation et confrontation*.

Escale : praticien artisan, patient, il observe et crée des espaces, des structures, des répétitions et crée un savoir-faire sur mesure à chaque situation - *Veiller sur, et sécurisation (pas sécurité)*. Il travaille sur le long terme et la stabilité.

Esquisse : acteur social, ouvert sur l'extérieur, mise en place de stratégies rationnelles visant l'émancipation, l'indépendance et/ou l'autonomie du bénéficiaire. Il travaille sur le moyen terme, l'autodétermination et la stabilité - *Apprentissage et stabilisation*.

Au vu de la restructuration du service, une réflexion se met en place sur le regroupement de plusieurs projets afin de permettre un travail éducatif optimal. Cette réflexion débutera durant le dernier trimestre 2025 et devra se poursuivre courant 2026. Le fil rouge étant l'accompagnement singulier de la personne et de comment tenir une posture éducative différenciée comme décrit plus haut, au sein d'un groupe élargi.

L'éducateur intervient au domicile de la personne. Celle-ci doit être preneuse du projet. Toutefois, il appartient à l'éducateur de créer les conditions de mobilisation et de motivation.

L'éducateur est un relais pour l'organisation pratique et quotidienne de la personne.

- La référence
Être éducateur, c'est accepter et être prêt à se poser des questions sur soi-même, sur sa propre éducation, être prêt à parler de soi et de son histoire.

« L'outil de travail » principal de l'éducateur n'est autre que sa propre personne. Il est cependant clair que l'ensemble de ses démarches s'inscrivent dans une visée professionnelle.

Ce travail est un processus complexe de dialogue entre soi et soi, entre soi et l'autre, et entre soi, l'autre et l'extérieur.

Le suivi scolaire est à charge de l'éducateur référent ainsi que la recherche de loisirs ou d'activités quotidiennes non structurées.

L'éducateur participe aux différents temps de réflexion de l'équipe.

Il a à charge la rédaction des comptes-rendus des trios, des comptes-rendus avec les écoles, les AB, les AF ou tout service tiers.

Il a à charge de rédiger la feuille mensuelle. Il est aussi garant du rapport d'observations et du projet individuel des bénéficiaires.

L'intervention de l'éducateur au sein de l'équipe pluridisciplinaire s'apparente à « comment nous aider à être dans les chaussures du bénéficiaire ».

- La place

Ce rôle d'accompagnateur lui permettra de tenter de voir la réalité à travers les yeux du bénéficiaire.

L'éducateur intervient à la fois dans le cadre formel du planning, des prestations et des réunions, mais aussi dans un espace informel, porteur de sens pour la création du lien relationnel.

Cette place spécifique apportera une mise en contexte et en réalité lors des étapes charnières du projet :

- **Admissions et suivis individuels**

L'éducateur rencontrera le bénéficiaire pour analyser si l'orientation vers son projet semble possible. Il viendra compléter le rapport d'admission afin d'établir les éventuelles conditions particulières au projet ainsi que les conditions nécessaires à la prise en charge du bénéficiaire.

- **Rencontres familiales**

L'éducateur participe aux réunions familles pour vivre l'instant avec la personne et la soutenir dans ce qu'elle souhaite exprimer.

- **Collaboration interdisciplinaire**

Il participe aux réunions d'équipe et aux réunions interdisciplinaires.

Il participe aux réunions pour clôturer les rapports d'observations et les projets individuels.

Le psychologue

Sens, place et fonction du psychologue au sein du SLS « Mon Projet »

« C'est le doute qui fait la certitude de notre métier. »

Accepter les risques, les impasses, est peut-être une façon de se mettre au travail et de faire invention et nouveauté.

- Le sens

- **Tiers inclus :**

Le psychologue au sein du SLS va jouer le rôle de tiers inclus : tiers dans les relations éducatives entre les bénéficiaires et l'équipe/l'éducateur référent. Ce rôle de tiers se manifeste par une vue dans la globalité.

- **Au sein du projet :**

Le psychologue va intervenir de façon récurrente au quotidien, à la fois en présence dans les projets des bénéficiaires et du service, mais aussi en soutien à l'équipe. Il pourra aussi apporter son regard et son expertise en situation de crise.

- **Approche systémique et humaniste :**

Le psychologue travaille dans une approche systémique (la personne dans toute sa complexité et dans son système) et humaniste (une vision positive de l'être humain, la tendance innée de la personne à vouloir se réaliser, c'est-à-dire à mobiliser les forces et le potentiel de la personne).

- **Dans l'équipe :**

L'intérêt du travail du psychologue dans ce type de service résulte de la polyvalence de sa fonction. Il intervient à la fois en direction de l'équipe, des éducateurs, des familles et de l'institution, et participe, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, à l'élaboration d'un projet individuel.

Son apport permet notamment d'entendre la personne dans ses désirs, dans ses besoins, dans ses projections. Le psychologue participe aux différents temps de réflexion de l'équipe.

- La place

Le psychologue a un pied dedans et un pied dehors, oscille entre globalité et décentration, cherche un juste équilibre entre confidentialité et secret partagé, entre singularité de la personne et réalité sociétale et éducative.

- La fonction

- **Admissions**

Lors d'une admission, le psychologue rencontre la personne à travers un entretien en collaboration avec l'assistante sociale.

Cette rencontre doit permettre d'analyser la situation singulière de la personne au regard de sa trajectoire de vie et d'appréhender les aspects individuels importants à prendre en considération dans la mise en place d'un projet d'autonomie, ce qui permet :

- o De cerner les difficultés de la personne et d'offrir un « éclairage » psychologique afin de soutenir l'accompagnement qui sera proposé.
- o D'obtenir les informations nécessaires en termes de suivi psychologique actuel et s'il y a lieu d'une médication.

Un compte rendu de cette rencontre sera réalisé par la psychologue et sera transmis à la responsable de service.

Par ailleurs, si la situation individuelle constatée par la psychologue soulève des éléments nouveaux non-perçus lors de la rencontre de préadmission, et que la mise en autonomie peut mettre en danger l'intégrité physique et psychique de la personne, elle devra le notifier dans le rapport.

- **Suivis individuels**

Le psychologue offre un espace de parole où la personne peut aborder ce qui la préoccupe, dans le respect de ses résistances et dans le temps qui lui est nécessaire pour établir une relation de confiance.

Lieu où le psychologue va aider à dénouer la parole, accompagner la personne à la découverte, l'acceptation de sa singularité, aider et soutenir l'émergence d'un questionnement par rapport à la place qu'il occupe, veut occuper dans son système humain.

Lieu qui se veut un espace sécurisant où on peut venir déposer, déverser, découvrir, rechercher le trop plein émotionnel qu'un projet d'autonomie suscite.

Le retour de ce travail se fera dans le cadre de la réunion d'équipe pour alimenter le travail réflexif et d'accompagnement autour de la personne, il pourra se faire aussi directement avec le bénéficiaire ou sous forme d'interpellations écrites ou orales qui se font dans le cadre du secret professionnel partagé.

Selon l'évolution du projet, la fréquence des rencontres peut changer et ceci sera défini au sein du projet individuel.

- **Rencontres familiales**

Le psychologue participe aux rencontres avec les familles des bénéficiaires.

Les rencontres familiales sont l'occasion pour le psychologue d'approcher le système d'appartenance du jeune et de travailler avec ses membres. Il est par la même occasion un soutien à la parole du bénéficiaire.

- **Collaboration interdisciplinaire et rencontres**

Il participe aux réunions d'équipe et aux réunions interdisciplinaires.

Il se situe, par le biais de ses analyses (situations, interventions, évaluations), en soutien de la dynamique et de la réflexion interdisciplinaire.

- **Formation permanente**

- **Santé mentale**

Personne relais avec l'extérieur par rapport à la santé mentale en partenariat avec l'éducateur, en fonction de l'évaluation de la situation.

- **Activités collectives**

Rencontre avec les bénéficiaires dans le cadre de moments communautaires hors cadre d'entretien et davantage dans une dynamique de groupe (réunion de résidents).

L'assistante sociale

Sens, place et fonction de l'assistante sociale au sein du SLS « Mon Projet »

La société n'est qu'un éternel effort pour s'entendre. Citation de Henri-Frédéric Amiel ; Journal intime, le 12 janvier 1881.

La société subsiste de contradictions. Citation de Voltaire ; Les pensées philosophiques (1862).

Accepter les risques, les impasses, est peut-être une façon de se mettre au travail et de faire invention et nouveauté.

L'assistante sociale du SLS est au cœur de la situation sociale, économique et familiale du bénéficiaire (environnement et ressources extérieures).

- Le sens

L'assistante sociale au sein du SLS a pour fonction de replacer les désirs, les souhaits, le projet du bénéficiaire dans la réalité de la société. En ce sens, elle est la représentante du système du bénéficiaire et plus singulièrement du système extérieur famille et société. Elle va jouer le rôle de médiateur entre construction et reconstruction du lien avec la société en favorisant la compréhension mutuelle entre les différentes parties, attentes, et le bénéficiaire.

C'est une fonction essentielle dans le processus d'inclusion et de singularité voulu au sein de notre service.

Le travail s'articulera autour de deux axes :

- Intégration des droits et devoirs au sein de la société (citoyenneté) notamment via les caisses d'allocations sociales.
- Lien avec la famille, définition avec le bénéficiaire de la place de la famille dans son projet, suivi du lien avec celle-ci.

L'assistante sociale va intervenir de façon récurrente au quotidien via des entretiens d'évaluation, d'accompagnement, d'orientation.

Ces entretiens se dérouleront soit dans son bureau, soit chez le bénéficiaire. Le bénéficiaire doit être preneur des démarches. Celles-ci seront travaillées en amont via les prestations éducatives.

Elle sera aussi le relais, l'agent de liaison et de contact avec la famille. L'assistante sociale sera le contact des familles pour assurer le suivi, l'évaluation, les ajustements des projets, mais elle ne sera pas un agent de contact pour l'organisation pratique et quotidienne.

Elle sera le relais des intérêts de notre bénéficiaire dans le cadre de contacts et de liens avec le SAJ ou le SPJ.

Elle sera aussi le relais, l'agent de liaison et de contact avec le réseau en lien avec l'intégration socio-professionnelle et les caisses d'allocations sociales (CPAS ou SPF).

Concernant le suivi scolaire, il est à charge de l'éducateur référent. Toutefois, lorsqu'il s'agira de préparer le projet professionnel (moyen terme), celui-ci associera l'assistante sociale qui prendra ensuite le relais.

L'assistante sociale sera le contact des centres de jour pour assurer le suivi, l'évaluation, les ajustements des projets.

Lorsque le bénéficiaire ne pourra pas jouer un rôle prépondérant dans la société autrement que via des activités ludiques-non structurées (pas d'inclusion possible sur le marché de l'emploi, ni dans les formations, les centres de jour ou les activités citoyennes), une évaluation de son projet devra être faite avec l'équipe et la responsable.

Les activités d'occupations ludiques (recherche, suivi, évaluation, etc.) sont à porter par l'équipe éducative et centralisée par le référent.

L'assistante sociale participe aux différents temps de réflexion de l'équipe, dans les espaces de synthèse ou, de manière moins formelle, avec l'éducateur autour de points de situation.

Intervention de l'assistante sociale au sein de l'équipe pluridisciplinaire, ou « comment donner de l'ouverture et du contexte à la pensée ».

- Le rôle au sein des projets

Exploration : repartir avec une situation sociale définie.

- Stabiliser la situation administrative du bénéficiaire.
- Définir une orientation sociale du bénéficiaire.
- Avoir un aperçu de la situation familiale et de sa place au sein du projet.

Esquisse : définir la place dans la société et la famille.

- Mettre en place une allocation et/ou des revenus stables.
- Mettre en place une gestion financière.
- Définir une orientation professionnelle et mettre celle-ci en place.
- Sortir avec une situation claire par rapport à la situation administrative, juridique et professionnelle.
- Faire prendre conscience au bénéficiaire de sa place dans la famille, et de la place de la famille dans son projet de vie.

Escale : rencontre des droits et devoirs.

- Mise en place d'un administrateur de biens.
- Activation des allocations sociales.
- Recherche d'un centre de jour et/ou d'activités citoyennes.
- Faire prendre conscience au bénéficiaire de sa place dans la famille, et de la place de la famille dans son projet de vie.

- La place

Ce rôle de médiateur lui permettra d'entendre l'intensité de certaines projections imaginaires et de le contextualiser dans la réalité sociétale du bénéficiaire.

Cette place spécifique apportera une mise en contexte et en réalité lors des étapes charnières du projet: l'entrée, l'évaluation, la sortie.

- **Admissions et suivis individuels**

Lors d'une admission, l'assistante sociale rencontre la personne à travers un ou plusieurs entretiens. Ces entretiens doivent permettre d'analyser la situation singulière de la personne : description du contexte familial et des liens, situation administrative, financière et juridique de la personne.

Un compte rendu de cette rencontre sera réalisé par l'assistante sociale et sera transmis à la responsable de service.

Par ailleurs, si la situation individuelle constatée par l'assistante sociale soulève des éléments nouveaux non-perçus lors de la rencontre de préadmission, elle devra le notifier dans le rapport.

Pour rencontrer à bien sa fonction, l'assistante sociale planifie et organise ses entretiens avec le bénéficiaire, les partenaires.

Elle communique ses rendez-vous dans son agenda partagé.

Elle réalise un compte-rendu de ceux-ci qu'elle communique à l'équipe via la boîte mail.

- **Rencontres familiales**

L'assistante sociale organise les rencontres avec les familles des bénéficiaires.

Les rencontres familiales sont l'occasion pour le l'assistante sociale d'approcher le système d'appartenance du jeune et de travailler avec ses membres.

Elle est par la même occasion un soutien à la parole du bénéficiaire. Elle rédige le rapport de ces réunions.

- **Collaboration interdisciplinaire**

Elle participe aux réunions d'équipe et aux réunions interdisciplinaires.

Elle participe aux réunions pour clôturer les rapports d'observations et projets individuels.

Elle se situe, par le biais de ses analyses (situations, interventions, évaluations), en soutien de la dynamique et de la réflexion interdisciplinaire.

Elle participe aux rencontres individuelles et de projets des bénéficiaires.

6.1.9. Travail en pluridisciplinarité

Au travers principalement de deux espaces :

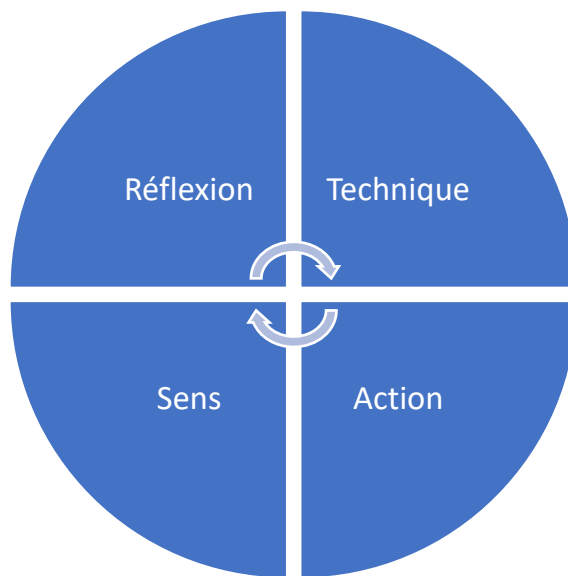
- Les réunions

L'équipe pluridisciplinaire convoque la complémentarité et la subjectivité de chacun.

La réunion de synthèse est par excellence le lieu où se jouent la singularité et l'histoire de chacun, mais aussi sa formation et ses compétences.

L'équipe se présente alors comme un espace d'invention, de construction, de création de sens et de pensées en mouvement.

Il s'agit de « comprendre au sens de mettre ensemble », et de trouver des repères communs.



- Approche pluridisciplinaire des fonctions éducatives au sein du SLS

La pluridisciplinarité permet de matérialiser la complexité de situations rencontrées au sein du travail.

Cette approche permet de mutualiser les approches perceptuelles.

Chacun parle au regard de là où il se place et peut créer une distance entre lui et sa fonction.

La confrontation des points de vue est libérée et professionnalisée car elle se joue au regard de mon rôle dans la situation.

Cette approche se met en scène notamment lors de :

- Réunions de définition du projet d'accueil.
- Réunions sur le rapport d'observation.
- Réunions sur le projet individuel.
- Réunions lors de situations de crise (nœuds dans le projet).

Autant de situations où nous pouvons nous mettre en scène pour confronter nos perceptions, nos représentations, essayer d'affiner nos points de vue, croiser les observations, les réalités dans l'objectif non pas d'avoir une vue commune mais de permettre de faire coexister des réalités multiples où nous adoptons une posture éventuellement multiple mais cohérente au regard des besoins spécifiques et singuliers du bénéficiaire. Pour ce faire, chaque professionnel devra avoir l'aptitude de comprendre et d'entendre les représentations de ses collègues et ce, parce qu'il sera convaincu que chaque perception est une partie de la réalité et est nécessaire pour accompagner la personne dans son projet.

- Les trios

Cet espace, offre aux bénéficiaires un soutien, un confort et une sécurité. Toutefois, ce type de dispositif n'est pas une réponse unique aux situations multiples que nous rencontrons.

Attention à ce qu'il ne devienne pas :

- Une réponse unique.
- Un lieu de jugement, de tribunal ou de domination.
- Un lieu de refuge pour l'action éducative ou la non-action.

Il est justifié lorsque la personne a besoin de contenance, lorsque la situation est complexe sur le plan relationnel ou technique.

Dans le cadre de l'intervention, chacun devra jouer son rôle au regard de sa fonction, les professionnels étant porteurs du processus et de sa dynamique.

6.2. Le SAJA « Solignac »

6.2.1. *Lieu d'implantation et type d'environnement*



Le SAJA est implanté dans le petit village de Frisée et bénéficie d'un cadre rural et champêtre. Le bâtiment et ses abords sont conçus pour l'accueil et l'encadrement des personnes atteintes des handicaps pour lesquels le service est agréé. Le bâtiment bénéficie depuis 2018 d'une extension permettant l'ouverture de nouveaux espaces d'ateliers tels qu'un grand snoezelen, un espace de créativité, un espace média, un salon cocooning, une salle de bain adaptée aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble de cette extension est également équipé d'un lève-personne sur rail permettant d'assurer les transferts en toute simplicité. L'espace extérieur est également accessible via la rampe d'accès conçue spécialement pour les personnes à mobilité réduite.

6.2.2. *Objectif de l'accompagnement*

Le Solignac est un service d'accueil de jour qui vise à améliorer la qualité de vie des adultes en situation de handicap en leur offrant un environnement d'apprentissage, de socialisation et de développement personnel.

L'objectif d'accompagnement du service est de favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et le bien-être des personnes. Il vise à offrir un cadre de vie sécurisé et stimulant, où les personnes bénéficient d'activités éducatives, récréatives et thérapeutiques adaptées à leurs besoins et capacités.

Nous proposons des activités qui tendent à développer et maintenir les compétences, des activités diversifiées, créatives, stimulantes qui tiennent compte des intérêts et des besoins personnels.

Nous travaillons un suivi individualisé pour répondre aux besoins spécifiques et soutenir le projet de vie des personnes accueillies.

A cet effet, nous tenons compte de la grande diversité des personnes accueillies et essayons de nous adapter au rythme de chacun au sein de la collectivité. Pour se faire et réussir notre mission au mieux, nous nous appuyons et sommes forts d'une étroite collaboration avec les familles, les partenaires d'autres services, ainsi que toute personne du réseau qui intervient dans la vie du bénéficiaire.

6.2.3. Structuration du service

Les activités sont pensées en fonction des besoins et des attentes de chacun et se veulent avoir une finalité d'inclusion. Elles se réalisent au travers d'une approche globale qui fait sens dans le projet individuel de la personne tout en lui offrant la possibilité de se réaliser au travers du but à atteindre.

Deux plages horaires par jour permettent quotidiennement de se voir avancer dans le projet. Une le matin qui dure environs 2h et une plus courte l'après-midi qui peut durer entre 1h00 et 1h30. Cependant lorsque l'activité le demande, ces plages horaires peuvent être modifiées pour répondre aux besoins du moment. Les bénéficiaires peuvent se repérer grâce au tableau qui est réalisé deux fois sur la journée afin de les structurer sur ce qu'ils vont faire, où et avec qui.

Entre les deux plages horaire, 1h30 de temps qui nous permet de travailler avec le groupe certains apprentissages d'aide à la collectivité comme dresser une table, rendre service à l'autre, débarrasser, faire la vaisselle, nettoyer les tables, etc... tout en profitant d'un bon repas où des apprentissages de faire groupe, respecter l'autre, se tenir correctement, etc... sont mis en œuvre par l'équipe éducative.

6.2.4. Organisation du temps d'accueil

Il s'agit d'un moment de transition, pensé pour permettre à chacun de s'installer dans la journée, de retrouver ses repères et de créer un climat relationnel positif. Ce temps est à la fois fonctionnel, social et éducatif, favorisant une entrée progressive dans les activités du jour.

Objectifs principaux :

- Permettre une transition en douceur entre le domicile et le service ;
- Offrir un temps de calme, de socialisation et d'écoute ;
- Favoriser l'expression libre : ressentis, événements vécus, humeur du jour ;
- Observer l'état général, physique et émotionnel de la personne à son arrivée ;
- Favoriser la création de liens avec les pairs, les éducateurs et les chauffeurs ;
- Présenter et expliquer l'organisation de la journée ;
- Créer un climat sécurisant, respectueux du rythme de chacun.

6.2.5. Organisation des repas

Au sein du service d'accueil de jour, les temps de repas sont pensés comme des moments de convivialité, de socialisation et de bien-être, tout en respectant les besoins nutritionnels, les contraintes médicales et les convictions personnelles, religieuses ou culturelles des personnes accompagnées.

L'organisation des repas participe pleinement à la qualité de l'accueil et à l'inclusion de chacun, en tenant compte des diversités alimentaires, dans un cadre sécurisé, bienveillant et adapté.

Objectifs principaux :

- Garantir une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins de santé de chacun ;
- Respecter les régimes médicaux prescrits (diabète, allergies, textures modifiées, etc.) ;
- Prendre en compte les convictions religieuses, culturelles ou éthiques en matière d'alimentation ;
- Favoriser l'autonomie pendant le repas, selon les capacités de chacun ;
- Maintenir ou développer des compétences liées aux repas : installation, utilisation des couverts, choix des aliments... ;
- Encourager le vivre-ensemble et le respect mutuel autour des différences alimentaires.

6.2.6. Prestations offertes : description des activités

Développement personnel et estime de soi

Ces ateliers ont pour objectif principal de permettre à chaque personne accompagnée de mieux se connaître, de prendre conscience de ses compétences, de ses qualités, et de développer une image positive d'elle-même.

Objectifs principaux :

- Favoriser la connaissance de soi (forces, goûts, besoins, émotions) ;
- Valoriser les capacités individuelles et les réussites ;
- Encourager l'expression personnelle, verbale et non verbale ;
- Développer la confiance en soi et la prise d'initiative ;
- Renforcer le sentiment d'utilité et l'appartenance au groupe ;
- Travailler la communication interpersonnelle.

Activités artistiques et culturelles

Les activités artistiques et culturelles proposées au sein du service d'accueil de jour ont pour objectif de favoriser l'expression personnelle, la stimulation sensorielle, la créativité et l'ouverture au monde. Elles s'inscrivent dans une démarche inclusive, valorisante et participative, en lien avec les projets personnalisés des personnes accompagnées.

Objectifs principaux :

- Stimuler la création, l'imaginaire et la sensibilité artistique ;
- Favoriser l'expression émotionnelle à travers différents médiums ;

- Développer la motricité fine et la coordination par des gestes créatifs ;
- Encourager la curiosité culturelle et la découverte de nouvelles formes d'art ;
- Renforcer l'estime de soi à travers des productions valorisantes ;
- Favoriser la participation sociale à travers des projets collectifs ou des sorties culturelles.

Activités manuelles et artisanat

Elles permettent aux personnes accueillies de développer leurs capacités motrices, leur concentration, leur créativité, tout en favorisant la valorisation de soi à travers la réalisation concrète d'objets.

Ces ateliers sont pensés comme des espaces de détente, de création et d'apprentissage, adaptés aux besoins et aux capacités de chacun.

Objectifs principaux :

- Stimuler la motricité fine, la coordination œil-main et la détente corporelle ;
- Encourager la créativité et l'imagination ;
- Développer la concentration, la patience et le goût de l'effort ;
- Favoriser la valorisation personnelle à travers des réalisations concrètes et utiles ;
- Travailler l'autonomie dans la réalisation d'un projet ou d'une production ;
- Renforcer la socialisation par le biais d'ateliers collectifs ;
- Découvrir des techniques artisanales et des matériaux variés.

Activités sportives

Les activités sportives proposées au sein du service d'accueil de jour visent à promouvoir le bien-être physique et psychologique des personnes accompagnées, tout en encourageant la motricité, la dépense énergétique, la cohésion sociale et le plaisir du mouvement.

Elles sont pensées dans une démarche de santé globale, d'inclusion, et de valorisation des capacités physiques, quelles que soient les limitations fonctionnelles des participants.

Objectifs principaux :

- Maintenir ou développer la condition physique et la mobilité ;
- Favoriser la coordination, l'équilibre et la motricité globale ;
- Encourager le dépassement de soi, la confiance en ses capacités ;
- Travailler la concentration, la gestion de l'effort et la discipline ;
- Renforcer le lien social et l'esprit d'équipe à travers des pratiques collectives ;
- Promouvoir une hygiène de vie saine ;
- Offrir un espace de détente et de libération des tensions.

Activités de socialisation et de communication, savoir vivre et savoir être

Les activités de socialisation et de communication proposées au sein du service d'accueil de jour visent à favoriser l'insertion sociale, à améliorer les interactions entre les personnes, et à développer les compétences relationnelles nécessaires à la vie en collectivité et à la participation citoyenne.

Ces ateliers abordent également les notions de savoir-vivre et de savoir-être, essentielles au respect de soi et des autres, à la compréhension des règles sociales, et à l'épanouissement personnel dans la relation à autrui.

Objectifs principaux :

- Améliorer les capacités de communication verbale et non verbale ;
- Renforcer les comportements sociaux appropriés ;
- Travailler le respect des règles de vie collective (écoute, tour de parole, respect de l'espace de l'autre...) ;
- Favoriser l'autonomie dans les relations sociales et les interactions du quotidien ;
- Développer les codes sociaux (politesse, présentation, comportements adaptés selon les contextes) ;
- Encourager la tolérance, la gestion des conflits et la coopération ;
- Stimuler la confiance en soi et la capacité à s'exprimer face aux autres.

Activités de loisirs

Elles permettent aux usagers de vivre des moments de détente, de plaisir partagé, de divertissement, tout en favorisant l'ouverture aux autres, la stimulation cognitive et affective, et l'inclusion sociale.

Ces temps de loisirs sont pensés comme des moments choisis, qui respectent les envies et les rythmes de chacun, tout en constituant des opportunités de socialisation, de découverte et d'expression personnelle.

Objectifs principaux :

- Offrir des moments de détente et de plaisir ;
- Favoriser la participation active et les choix personnels ;
- Encourager la socialisation dans un cadre ludique ;
- Stimuler la curiosité, l'ouverture culturelle et les capacités cognitives ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au groupe ;
- Promouvoir l'inclusion dans la vie sociale et culturelle locale ;
- Donner accès à des loisirs adaptés et accessibles à tous.

Activités de maintien des acquis et/ou avec le support numérique

Les activités de maintien des acquis et les ateliers utilisant des supports numériques ont pour objectif de préserver et développer les compétences cognitives, fonctionnelles, et sociales des personnes accompagnées. Elles permettent également de favoriser l'autonomie, de réduire les écarts d'accès au numérique, et de soutenir l'inclusion dans une société de plus en plus digitalisée.

Ces activités s'inscrivent dans une approche pédagogique, ludique et personnalisée, respectueuse du rythme, des capacités et des intérêts de chacun.

Objectifs principaux :

- Maintenir les acquis scolaires de base : lecture, écriture, calcul ;
- Stimuler les fonctions cognitives : mémoire, attention, logique, repérage spatio-temporel ;
- Développer l'autonomie dans l'usage des outils numériques ;
- Favoriser l'accès à l'information, à la culture et aux droits ;
- Encourager une utilisation responsable du numérique (prévention des risques, règles d'usage) ;
- Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'inclusion sociale ;
- Offrir un support motivant pour l'apprentissage, la communication ou le loisir.

Activités individuelles entre le bénéficiaire et son éducateur référent

Ces temps spécifiques permettent de répondre aux besoins individualisés, d'ajuster le projet d'accompagnement, et de construire une relation de confiance propice à l'épanouissement, à l'autonomie et à la valorisation de la personne.

Objectifs principaux :

- Instaurer une relation de confiance individualisée ;
- Offrir un espace d'écoute, d'expression et de soutien ;
- Travailler des objectifs spécifiques du projet personnalisé ;
- Favoriser l'autonomie dans la gestion de certaines démarches ou activités ;
- Identifier et valoriser les capacités, les envies et les difficultés ;
- Assurer un suivi régulier de l'évolution de la personne ;
- Permettre une adaptation fine des activités collectives en fonction des besoins individuels.

6.2.7. Modalités de résiliation de la convention et du ROI

Les critères

Différents motifs peuvent nécessiter la réorientation de la personne handicapée, notamment :

- A la demande de celle-ci ou de son représentant légal.
- Vers une autre structure mieux adaptée à ses potentialités et à ses besoins.
- Un comportement déstabilisant l'équilibre du groupe.
- Troubles graves du comportement, violence, auto et hétéro-agressivité : passages à l'acte récurrents.

La procédure

La réorientation se réalise en concertation avec la personne handicapée, sa famille et/ou son représentant légal, éventuellement avec d'autres services extérieurs impliqués dans la situation. La notification de la décision est adressée par la direction à la personne handicapée et à son représentant légal en précisant les modalités et les échéances de la réorientation.

En cas de situation de crise grave, le responsable de service peut prendre une mesure d'écartement provisoire immédiate en attendant que la concertation débouche sur une solution acceptable pour tous.

6.2.8. Critères d'admission

La personne doit présenter le type de déficit pour lequel notre institution est agréée.

L'agrément prévoit l'accueil d'adultes des deux sexes, avec le souci d'une certaine parité, atteints de déficience mentale légère, modérée, sévère ou profonde, Spina Bifida, IMC, myopathes et troubles moteurs avec éventuellement des handicaps associés.

Une personne adulte peut être admise au SAJA pour autant :

- qu'elle soit non travailleuse,
- qu'elle ait une autonomie élémentaire, par exemple pour se mouvoir, se déplacer,
- qu'elle puisse répondre à des stimulations proposées permettant un pronostic d'évolution globale positive et/ou de bien-être,
- que son projet individuel ainsi que celui de sa famille ou de son représentant légal puisse être articulé au projet global du service,
- que les troubles du comportement et/ou de la personnalité ne menacent pas son intégrité ainsi que celle des autres personnes accueillies et des membres du personnel.

6.2.9. Procédure d'admission

1. Le responsable de service réceptionne la demande, informe des conditions d'admission et, si cela n'a pas encore été fait, oriente vers un centre de guidance et vers le bureau régional de l'AViQ.
2. La demande est analysée en réunion d'équipe éducative.
3. Le responsable de service prend contact avec le centre de guidance, ou tout autre service social qui intervient dans la situation, pour instaurer une réelle collaboration entre tous les partenaires.
4. Le responsable de service organise une première visite regroupant la personne handicapée et sa famille ou son représentant légal.

Cette rencontre se structure autour de 2 axes :

- Entretien général avec la personne handicapée, sa famille. Le responsable de service écoute la demande de la personne et de sa famille, les aide à verbaliser les difficultés qu'ils rencontrent. La problématique est évoquée dans sa globalité. Le but est de cerner les points de vue et les objectifs sur la prise en charge par notre service.
- Visite de l'infrastructure avec le responsable de service qui permet de faire connaissance avec les lieux et les membres de l'équipe, et d'informer sur le travail d'accompagnement.

5. Après quelques jours de réflexion, dans l'éventualité d'un souhait de collaboration, organisation d'une deuxième visite et éventuellement d'un stage d'un maximum de deux semaines. Ce stage permet à la personne de découvrir la structure du centre et de se rendre compte des différentes activités proposées, et à l'équipe d'affiner son évaluation.

Durant cette seconde visite, il s'agit d'élaborer la convention de prise en charge ainsi que les grandes lignes du projet individuel qui seront affinées après la période d'observation. Le dossier administratif est constitué.

La prise en charge de la personne handicapée débute par une période d'essai de trois mois pendant laquelle la personne handicapée, la famille et/ou le représentant légal et l'équipe éducative évaluent mensuellement l'évolution et l'adaptation dans le groupe. Pendant cette période, chacun peut mettre fin à l'engagement.

Dans l'éventualité d'une période d'essai concluante, le service s'engage à accompagner la personne handicapée aussi longtemps qu'il pourra satisfaire ses besoins et permettre son épanouissement, et aussi longtemps que la personne le souhaite.

Une collaboration entre la personne handicapée, la famille et/ou le représentant légal et le service est demandée tout au long de la participation de la personne au service d'accueil, ainsi qu'une réunion annuelle qui permet de réajuster les choix et les engagements de chacun.

6.2.10. Mise en place du projet individualisé

Les projets individualisés font partie de nos priorités dans le contrat d'objectif. Nous souhaitons retravailler ceux-ci avec les équipes psycho-socio-éducatives.

6.2.11. Les fonctions au sein du SAJA

Les Educateurs

Sous la responsabilité du responsable de service, ils accompagnent, encadrent et répondent aux besoins des bénéficiaires dans les différentes activités et dans leurs apprentissages liés à une recherche d'autonomie, au maintien des acquis et à une intégration sociale maximale en fonction de leurs capacités intellectuelles et physiques.

Pour ce faire, ils peuvent être amenés à participer à des réunions extra et intra-muros.

Ils assurent la responsabilité d'un secteur d'activité :

- Mise en place de l'activité.
- Entretien du matériel.
- Mise en place au travail et occupation individuelle de manière adaptée.
- Finition des travaux.
- Adaptation des postes de travail.
- Recherche de nouveautés.
- Gestion du matériel.

Afin de répondre aux besoins des bénéficiaires et à leurs projets, sous la supervision du responsable de service, les éducateurs assurent la mise en place et l'exécution des programmes individualisés.

Ils assurent tous les actes de nursing nécessaires, veillent à la santé physique et psychique des bénéficiaires et sont garants du cadre relationnel et structurel des usagers.

Le Psychologue

Le psychologue occupe une position singulière dans le SAJA : à la fois à l'intérieur de l'équipe, par sa participation au travail collectif, et à l'extérieur, par la nécessaire distance réflexive que lui impose sa pratique. Il oscille ainsi entre globalité et décentration, cherchant un juste équilibre entre implication et neutralité bienveillante.

Sa mission principale consiste à favoriser le développement personnel, l'autonomie et l'intégration sociale des bénéficiaires, tout en contribuant à la cohérence du projet institutionnel.

Admissions

Lors d'une admission, le psychologue rencontre la personne accompagnée ainsi que sa famille ou ses proches lors d'un entretien d'accueil.

Cette première rencontre vise à :

- recueillir les éléments de l'histoire personnelle et familiale,
- comprendre le parcours de vie, les attentes et les besoins exprimés,
- repérer les fragilités mais aussi les ressources personnelles et sociales de la personne, afin de contribuer à une analyse fine de la situation et à l'élaboration d'un projet individualisé d'autonomie.

Un compte rendu d'entretien est ensuite rédigé par le psychologue et transmis à la responsable de service, en appui au travail d'équipe.

Suivis individuels

Le psychologue propose un espace d'écoute et de parole confidentiel, où la personne peut exprimer ses préoccupations, ses émotions et ses questionnements.

Ce cadre sécurisant permet :

- d'accompagner la personne dans la construction de son identité et de son autonomie psychique,
- de favoriser l'expression et la mise en sens de son vécu,
- de soutenir la confiance en soi et la reconnaissance de sa singularité,
- et d'aider à dépasser les obstacles relationnels ou émotionnels rencontrés dans son quotidien.

Collaboration interdisciplinaire et travail institutionnel

Le psychologue participe activement :

- aux réunions d'équipe et réunions de synthèse,
- aux supervisions ou analyses de pratiques éventuelles,
- et à la construction du projet de service..

Par son regard clinique et éthique, il contribue à la compréhension globale des situations, soutient la réflexion collective, et aide à maintenir la cohérence de l'accompagnement au sein de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, AS, responsable, ...).

Il veille également au respect du cadre éthique et déontologique propre à sa profession (secret professionnel, neutralité, non-jugement).

Activités collectives

Le psychologue peut être présent dans certains espaces collectifs : réunions de résidents, ateliers de parole, temps informels de la vie quotidienne.

Ces moments permettent :

- d'observer les dynamiques de groupe,
- de soutenir les échanges entre bénéficiaires,
- et d'encourager l'expression des besoins ou des désirs dans un cadre socialisé.

Sa présence « au quotidien » favorise une meilleure compréhension du vécu des usagers et nourrit la réflexion clinique sur les pratiques éducatives.

Les paramédicaux

En fonction des obligations et/ou décisions thérapeutiques, il pourra être fait appel à des prestataires indépendants (kinésithérapeutes, logopèdes, infirmiers).

Ces prises en charge seront individuelles ou collectives, sous la responsabilité du responsable de service. Elles se dérouleront dans des locaux identifiés et distincts des ateliers, mais toujours au sein du service.

L'Assistante sociale

L'assistante sociale participe aux réunions d'équipe et intervient aussi dans les situations familiales.

Elle se charge de la tenue des dossiers administratifs des bénéficiaires du SAJA. Une vérification de ceux-ci se fait régulièrement afin de s'assurer que les documents soient bien classés et que les rapports soient bien intégrés dans le dossier.

L'assistante sociale participe autant que possible aux réunions et intervient dans certaines situations familiales dont l'aspect social peut être à travailler, c'est-à-dire aussi bien pour des recherches de solutions pour l'utilisateur du SAJA, pour son avenir, dans ses problèmes relationnels en famille, que dans la recherche d'activités hors du contexte familial et hors SAJA.

6.3. Le SRJ 2 « Institut de Schaltin »

6.3.1. Lieu d'implantation et type d'environnement

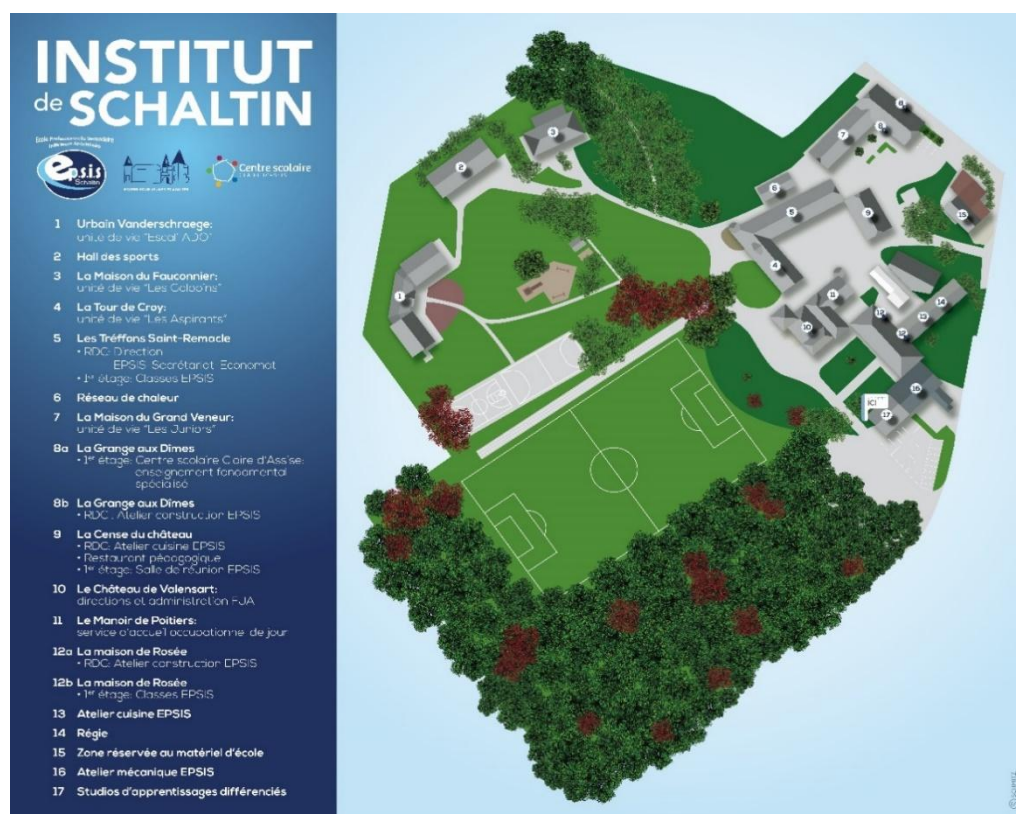
Notre service se trouve sur le territoire de la commune de Hamois (Schaltin) dans le Condroz. Le village de Schaltin est inséré au cœur de la Région Wallonne, à la frontière des provinces de Namur, Liège et Luxembourg, à 8 km de Ciney et à 30 km de Namur.

Nos bâtiments sont situés au centre du village, sur un domaine de 6 ha et sont regroupés autour d'une ancienne ferme-château du 18^{ième} siècle. Sur site, quatre unités de vie accueillent de 16 à 25 jeunes.

Le site comprend également une infrastructure sportive comprenant plusieurs terrains de sport (football, basket, handball...), un hall omnisports et une plaine de jeux. Un bois entoure les bâtiments.

En proximité immédiate, nous retrouvons également nos deux écoles spécialisées partenaires.

La situation géographique particulière de notre SRJ, au cœur de la Région wallonne, explique l'accueil de jeunes en provenance de l'intégralité de cette Région.



6.3.2. Objectifs de l'accompagnement

Notre Service Résidentiel pour Jeunes est agréé pour des « mineurs d'âge atteints de troubles caractérisés présentant un état névrotique ou prépsychotique et nécessitant une éducation appropriée » (AR n° 8 du 10.01.67).

Aux limites de cette catégorisation, nous ajoutons que ces jeunes sont en permanence aux frontières du soin, de l'accompagnement social, de l'éducation spéciale, du handicap, de la rééducation et de la psychiatrie.

Ne pouvant répondre aux nombreuses sollicitations, notre Service Résidentiel pour Jeunes s'adresse aux personnes dont le diagnostic s'apparente entre autres aux :

- **Troubles du comportement et de l'identité, ou troubles caractériels :**
Enfant ou adolescent dont le comportement est perturbé et pour qui l'adaptation au milieu est difficile et instable, il ne présente pas de pathologie mentale. Ces troubles trouvent généralement leur origine dans des difficultés d'ordre affectif et relationnel.
- **Troubles liés à un état prépsychotique ou état limite :**
Troubles de la personnalité se caractérisant par une instabilité dans divers domaines tels que la relation à autrui, l'expression des affects et l'image de soi, de même que par une fragilité des mécanismes de contrôle de l'angoisse et de la vie pulsionnelle. On peut néanmoins observer chez ces jeunes une préservation du sens de la réalité.
- **Troubles liés à une problématique abandonnique ou troubles de l'attachement :**
Ces jeunes sont en permanence en demande d'affectivité, mais se trouvent en même temps dans l'impossibilité de la supporter par crainte qu'elle ne soit interrompue. Ces jeunes détruisent désespérément la proximité émotionnelle dont ils ont besoin pour se construire.
- **Troubles liés à une problématique de Double Diagnostic :**
Ces jeunes présentent à la fois un handicap mental (déficience intellectuelle, score inférieur à 70 sur l'échelle de WAIS) et un trouble de santé mentale qui se traduit par de l'agressivité envers autrui, automutilation, comportements destructeurs, cris ou attitudes sexuelles inappropriées,

Cependant, notre accueil ne se limite pas à ces profils : nous accompagnons également des enfants qui, sans présenter de troubles identifiés, rencontrent des difficultés éducatives, affectives ou sociales nécessitant un cadre soutenant et cohérent.

Les troubles du comportement et les problèmes psychiatriques présentés par certaines personnes atteintes de déficience intellectuelle peuvent constituer un danger pour l'individu, générer détresse, incompréhension et épuisement au sein des familles. La prise en charge doit être centrée prioritairement sur le bien-être de la personne.

Tous partagent des sentiments de mal-être, des difficultés de vivre, un manque de confiance envers les adultes et un questionnement sur leur devenir. Avec eux, nous reprenons leurs difficultés et nous leur apprenons à désapprendre et à réapprendre à vivre dans la dignité, en respectant leur différence et leur singularité, et tentons de leur permettre d'envisager un devenir individuel, social et sociétal.

Pour ce faire, nous leur proposons une prise en charge résidentielle, médico-psycho-socio-éducative et formative à visée thérapeutique individualisée. Pour les bénéficiaires ne pouvant, à l'issue de notre prise en charge, réintégrer leur réseau usuel de vie et devant envisager une vie autonome, notre Service de Logements Supervisés peut prendre le relais.

Par visée thérapeutique individualisée, nous confirmons que notre accompagnement s'inscrit dans un projet singulier intégrant des objectifs, des actions et des évaluations.

Notre méthodologie de prise en charge se veut **structurante** par la mise en place de règles adaptées en fonction de l'âge, **contenante** par le respect des autres, de soi, des règles et la confrontation à la réalité

en cas de déviance, et **sécurisante** par une confiance mutuelle et la réponse aux besoins dans une atmosphère bien traitante.

La mise en œuvre de cette méthodologie repose sur une réflexion et des actions menées de manière interdisciplinaire. Elle s'appuie sur différents courants :

- **Le courant clinique**, à travers la mise en commun de nos observations sur les comportements des bénéficiaires ;
- **Le courant psychopathologique**, en posant un diagnostic à l'aide d'outils spécifiques (comme le Rorschach ou le TAT) et en intégrant les conclusions à nos pratiques quotidiennes ;
- **Le courant systémique**, en prenant en compte l'ensemble du réseau du bénéficiaire et ses interactions.

Cette démarche s'inscrit dans le respect des compétences de chacun et se construit en collaboration étroite avec les services mandants et les partenaires spécialisés.

La fonction contenant

La fonction contenant d'une institution se situe au cœur de la prise en charge des enfants présentant des troubles caractériels. Ces jeunes vivent souvent un sentiment d'insécurité et éprouvent des difficultés à réguler leurs émotions autrement que par le passage à l'acte. Le rôle des professionnels est donc de créer un cadre structurant, clair et bienveillant, qui aide l'enfant à se sentir en sécurité, à symboliser ses émotions et à prévenir les débordements.

Dans les situations dites « lourdes », les équipes doivent maintenir une présence constante et ajustée, favoriser la cohérence éducative et protéger l'ensemble du groupe. Elles interviennent à travers des objectifs éducatifs et thérapeutiques visant la stabilisation du jeune, la prévention des passages à l'acte (auto ou hétéro-agressifs) et la gestion des crises.

La contenance passe par des interventions concrètes : rappeler la règle, aider l'enfant à anticiper, le rassurer, reformuler, isoler temporairement en cas de danger, réaménager son espace ou redistribuer le groupe pour garantir la sécurité.

Enfin, ce travail exige de la cohérence, de la régularité et une grande capacité d'ajustement collectif, car un encadrement insuffisant ou incohérent fragilise la fonction contenant et impacte le climat du groupe.

6.3.3. Structuration du service

Dans notre SRJ, le jeune est accueilli pour une durée indéterminée et rejoint une des quatre unités de vie en fonction de son âge et de son profil.

Les quatre unités de vie sont composées d'un nombre de jeunes allant de 16 à 21. Ils bénéficient d'un accompagnement et d'une action interdisciplinaire avec, pour objectif, la recherche de bénéfices thérapeutiques qui exige une coordination à la charge des Chefs-éducateurs, Responsables de Service et du Directeur de Département selon 4 axes :

- Évaluation, organisation et formalisation constantes dans le but de son optimisation.
- Différenciation, reconnaissance et respect des fonctions.
- Assise d'une base éthique d'accompagnement.
- Travail de la dynamique de la confiance au niveau des professionnels.

6.3.4. Prestations offertes : description des unités de vie

➤ Unité de vie : « Escal’Ados »

Accompagnement PSE de 24 bénéficiaires, âgés de 13 à 18 ans, dans une verticalité les amenant soit vers une réintégration en famille, soit vers un service qui leur permettra de poursuivre leur évolution (SLS, SRA, SNRA, ...).

Le maître mot pour arriver à cela est l’expérimentation : le jeune se construit sur ses essais et erreurs, sur ses expériences de vie.

Le jeune est au centre de son projet, dès son arrivée, celui-ci se construit en collaboration avec lui, il doit se positionner en tant qu’acteur et non spectateur.

L’objectif de notre méthodologie est de répondre aux réels besoins du jeune et ce, en fonction de son projet individualisé. Le tout en accord avec le PPMSP institutionnel.

Notre prise en charge n’est donc pas statique dans le temps, mais bien évolutive, enrichie par les expériences des jeunes et des adultes.

L’évaluation est mensuelle et est réalisée par l’ensemble de l’équipe PSE.

Afin d’avoir un fil conducteur entre toutes les différentes informations, le projet citoyen a été mis en place. Ce projet a pour but l’auto régulation du groupe. En effet, nous avons accompagné les jeunes dans un processus qui a permis d’établir des lois universelles au service, et nous tentons, via ce projet, qu’ils s’en approprient le sens et l’application. Cela passe par des conseils qui permettent de gérer des rapports de faits quand il y a des débordements, de déposer n’importe quelle demande et projet, de réguler des non-dits...

Nous évaluons aussi les compétences des jeunes et les récompensons avec des ceintures de différentes couleurs qui leur donnent accès à des privilèges.

Philosophie de travail

Réactivité, créativité, adaptabilité et remise en question permanente.

Objectifs poursuivis

Bien-être : état psychique indispensable pour bien grandir.

Autonomie usuelle et psychique : il nous semble important de bien différencier les deux côtés de l’autonomie, qui restent avant tout un processus. Ils sont bien entendu complémentaires, mais peuvent être travaillés et évalués de manière spécifique.

Relationnel (différenciation entre le groupe et l’individu) : la vie en service est avant tout une vie communautaire avec ses lois et ses règles. Le sens de ces dernières doit être compris par tous, c’est pour cela que le jeune peut prendre une part active dans leurs conceptions et/ou applications. Cependant, même faisant partie d’un groupe, l’individu reste une personne à part entière qui doit être respectée et considérée pour son identité.

Dépassement de soi : concept important qui vise à favoriser la confiance en soi.

Prise de confiance en soi : processus indispensable sans lequel le passage de l’adolescence à l’âge adulte est rendu plus ardu.

Prise d'initiatives : afin de pouvoir s'identifier en tant qu'individu propre et unique, la prise d'initiatives est importante, elle permet de confronter rêves et réalité.

Conscientisation de ses expériences de vie : étape importante sans laquelle il est difficile d'évoluer.

Gestion des émotions et apprentissage de celles-ci : les émotions sont au centre de la construction de chaque individu. Il est donc vital de pouvoir les identifier afin de les gérer.

Suivi scolaire : il est important que tout un chacun puisse se donner la chance de s'armer le mieux possible afin de pouvoir s'insérer, en fonction de ses capacités, dans la société.

Organisation de son temps : le temps est le repère, le temps structure, il est donc important de pouvoir l'organiser pour le maîtriser.

➤ **Unité de vie : « Aspirants »**

Le service accueille 17 jeunes de 11 à 18 ans présentant des troubles du comportement.

Objectifs poursuivis

L'individualisation des interventions et de l'écoute : le jeune est impliqué dans un projet d'intervention individualisé établi en équipe interdisciplinaire.

La structuration personnelle du jeune : son autonomie de base (ordre, propreté corporelle et vestimentaire).

La structuration du jeune au sein du groupe : tâches collectives, petits services...

Le respect des règles institutionnelles et de celles du service : respect des règles élémentaires de vie collective.

Le bien-être : en le favorisant par le choix d'activités, le droit à la parole et à l'expression de son vécu.

Les critères d'autonomie : un esprit d'initiative, savoir gérer son temps, son lieu de vie, se détacher du groupe, s'occuper seul.

La scolarité : chaque jeune aura un programme scolaire établi individuellement.

La communication : encourager le jeune à communiquer, être toujours à son écoute, installer avec lui un climat de confiance, ...

L'intégration : elle doit se faire à plusieurs niveaux (section, scolarité, socio-familial). La participation de chacun aux activités sportives ou autres proposées.

La prise en charge de soi-même : préparer les jeunes à affronter les réalités de la vie dans les meilleures conditions passe d'abord par une maîtrise de la vie au quotidien. L'autonomie communautaire est aussi une étape importante dans la vie de nos jeunes (utiliser les transports publics, connaître ses obligations, ses droits, ...).

L'information sur la vie affective et sexuelle : par l'animation de petits ateliers pédagogiques mensuels dirigés par la psychologue et le responsable de service (documents, boîtes de jeux ...).

Le concept d'autonomie chez les Aspirants

Qu'est-ce que ce concept d'autonomie comprend ?

Que recouvre-t-il ?

Comment travailler l'autonomie dans notre section ?

L'autonomie commence à s'acquérir et se travailler dès le premier âge. Issus de familles souvent carencées, nos jeunes présentent bien souvent de grosses lacunes (retards) au niveau de leur autonomie de base. Nous faisons le constat que nos Aspirants d'aujourd'hui semblent manifester des lacunes plus importantes qu'il y a quelques années, que les groupes sont de plus en plus immatures et moins enclins à l'autonomie.

Comment travaille-t-on l'autonomie chez les Aspirants ?

L'autonomie peut se travailler à deux niveaux : individuellement ou en groupe. Faut-il d'abord travailler au niveau individuel avant d'agir en groupe ? Pas spécialement, ces deux niveaux d'action se font parallèlement.

Dans notre section, nous poursuivons l'apprentissage de l'autonomie de base de chaque jeune en le prenant là où il est dans son autonomie. En fonction de ses capacités et acquis, les priorités éducatives vont se centrer à des niveaux différents, allant de l'hygiène de base pour certains (brossage correct des dents, toilette, ...) jusqu'à pouvoir se gérer seul une après-midi pour d'autres, tout en passant par la capacité à prendre rendez-vous chez le coiffeur, prendre seul le bus, ...

À côté de ce travail plus individuel, certaines choses peuvent s'acquérir à travers la vie de groupe. En effet, l'autonomie s'apprend aussi de manière inconsciente, par « imitation ». Par exemple, si le jeune voit les éducateurs participer aux tâches domestiques comme remplir le lave-vaisselle avec eux, celui-ci, par observation et imitation des gestes de l'adulte, apprendra à le faire correctement. On observe aussi que les jeunes sont alors beaucoup plus enclins à prendre des initiatives : au-delà du geste, le jeune apprend également que l'on peut faire les choses spontanément.

Les éducateurs constatent de moins en moins de « bon sens » (d'autonomie) chez nos jeunes qui, parfois, leur demandent l'autorisation de sortir de table pour aller se moucher, aller à la toilette, ... alors qu'ils savent qu'ils peuvent le faire spontanément, sans demander. D'autres, par leur problématique comportementale, ne peuvent s'empêcher de demander l'autorisation de l'éducateur afin d'attirer sur eux l'attention de l'adulte.

Il convient donc de bien différencier les moments du quotidien propices à plus d'autonomie et d'initiatives personnelles, de ceux où les règles du groupe vont prévaloir.

Par ailleurs, nous continuerons à travailler individuellement l'autonomie de chaque jeune en le prenant là où il se situe dans ses apprentissages.

Les studios d'apprentissages différenciés :

Situé près du parking, ce pavillon accueille 3 jeunes qui pourront expérimenter d'autres apprentissages (gestion plus autonome du linge, des repas, du temps libre, de certaines activités).

➤ Unité de vie : « Juniors »

Nous accueillons 16 jeunes âgés de 10 à 15 ans dans notre service.

L'objectif de l'équipe psycho-socio-éducative est de pouvoir accompagner nos 16 résidents souffrant de prépsychose, de troubles de la personnalité, de troubles relationnels et de troubles du comportement.

Le fonctionnement « Juniors » est basé sur la sécurité affective et physique et le bien-être des jeunes au travers d'une structure et d'un cadre clair, précis, bienveillant et éducatif. En parallèle, nous leur permettons de découvrir les codes sociétaux par le biais d'activités sportives, culturelles et ludiques.

L'équipe relève les objectifs spécifiques suivants :

- Individualiser la prise en charge en fonction des jeunes, de leur pathologie et de leur projet individuel.
- Apporter de la sécurité.
- Éduquer par le biais de séquences journalières fixes.
- Travailler l'autonomie de base : le lever, le coucher, l'hygiène, l'alimentation, ...

La sécurité

Les jeunes ont besoin que leur environnement soit le plus sécurisé possible. C'est une adaptation au quotidien que leur propose l'équipe afin qu'ils puissent évoluer en toute sécurité physique.

Les jeunes arrivent souvent avec des carences affectives. L'équipe se montre à l'écoute, que ce soit en groupe ou en individuel (guidance psychologique, réunion de résidents, ...).

Des séquences répétitives et fixes apportent une stabilité et rassurent les jeunes.

L'autonomie

Les apprentissages de base sont une des clés de la réussite sociale des jeunes que nous encadrons. Nous privilégions donc les apprentissages suivants : se lever, se laver, se brosser les dents, s'habiller adéquatement, manger seul et proprement, se coucher à heure raisonnable, aller à l'école, gérer l'argent de poche, ...

Assurer le suivi des jeunes dans leur scolarité

- Contacts trimestriels entre les éducateurs référents et les titulaires de classe.
- Participation aux réunions de parents.
- Vérification quotidienne du journal de classe (devoirs et leçons).
- Fournir le matériel scolaire indispensable pour les écoles.
- Apporter une écoute attentive au jeune sur son vécu scolaire.
- Anticiper et agir préventivement contre la violence et les fugues liées à l'école, en collaboration (responsabilité de l'école).
- Soutenir la scolarité par des sanctions prises à partir de la section.
- Présence d'un représentant scolaire aux réunions familiales.

Collaboration avec les familles

- Les membres de la famille peuvent contacter les jeunes par téléphone tous les jours en soirée. Nous maintenons ainsi un lien privilégié entre le jeune et ses proches.
- Deux rencontres minimums par an sont prévues avec les familles.
- Contact tous les dimanches/lundis avec les familles au retour de leur enfant à l'institut.
- Disponibilité en journée de l'assistante sociale, du référent psy et du responsable de service pour répondre aux questions des familles.

➤ Unité de vie : « Galopins »

Les Galopins accueillent 16 jeunes âgés de 6 à 12 ans.

Dans le public accueilli chez les Galopins, nous retrouvons :

- Des troubles de conduite et du comportement, dont le TDAH (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité).
- Des troubles névrotiques.
- Des pathologies limites.
- Des troubles réactionnels (angoisses, peurs, moments dépressifs, conduites d'opposition, conduites d'isolement, ...).
- Des troubles psychotiques de l'enfance et de l'adolescence (dysharmonies psychotiques).
- Des déficiences mentales (retard mental léger).
- Des troubles du développement et des fonctions instrumentales (troubles cognitifs et des acquisitions scolaires, dyslexie, dysorthographe, dyscalculie).
- Des troubles à expression somatique (énurésie, encoprésie, troubles du sommeil).

Quotidiennement, trois éducateurs travaillent ensemble auprès du groupe de 16 jeunes. Le niveau d'autonomie des enfants étant très différent, l'individualisation de la prise en charge est dès lors réalisable grâce à cet encadrement.

Le week-end, un ou deux éducateurs sont présents (en fonction du nombre de jeunes présents) pour s'occuper des bénéficiaires n'ayant pas l'opportunité de rentrer en famille. La prise en charge du week-end se veut plus familiale et répondant au rythme des enfants.

Après de ce jeune public, l'éducateur en service devra fournir un travail de proximité important, il privilégiera le travail et l'accompagnement autour de l'autonomie de base à travers les séquences quotidiennes définies.

La journée est toujours structurée de la même manière. La ritualisation des séquences est rassurante et diminue l'anxiété des enfants. Cela diminue également la frustration en rendant les événements prévisibles.

L'utilisation de médias visuels (pictogrammes) sera un outil privilégié pour faciliter les repères des jeunes enfants.

6.3.5. Collaboration et réseau

Nos partenaires scolaires :

- **L'école professionnelle spécialisée « EPSIS » et le Centre Scolaire « Claire d'Assise » :**

Notre service développe un partenariat avec l'école primaire « Claire d'Assise » et avec l'Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spécialisée (E.P.S.I.S) de Schaltin.

Il s'agit d'établissements qui proposent aux jeunes de 6 à 21 ans un enseignement primaire adapté type 3 et un enseignement professionnel de forme 3 et de type 1 et 3.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les finalités proposées sont les travaux du bâtiment (construction, gros-œuvre), la mécanique automobile (ajustage, machines-outils, entretien de véhicules, garage) et la cuisine et le service de collectivité. En rapport à ces finalités, le CEFA peut également y être dispenser.

Ce partenariat, formalisé par des conventions et marqué par l'articulation des entités (respect de l'obligation scolaire, investissement des équipes éducatives et thérapeutiques respectives, rééducation pendant les plages scolaires, recours à l'individualisation du programme scolaire, aides mutuelles dans les moments aigus, gestion globale des situations...) permet au SRJ de réduire les situations d'exclusions.

Nous travaillons en collaboration étroite pour :

- La gestion des absences, de « l'école buissonnière » (crises...), des fugues et du suivi médical de certains de nos usagers.
- La mise en place d'un encadrement lors des jours de renvoi, des journées pédagogiques.
- L'élaboration d'une grille d'occupation de la salle de sport pour les trois entités.
- L'organisation d'un conseil pédagogique une fois par mois durant les périodes scolaires, qui réunit les différents responsables des écoles qui nous entourent ainsi que des représentants de notre institution.
- L'organisation des transports « TEC » et l'encadrement des jeunes avant l'arrivée des bus.



Notre collaboration s'étend également à une dizaine d'autres partenaires scolaires différents, tous types, niveaux et réseaux confondus, choisis en fonction du projet du jeune.

Nos autres partenaires :

L'accompagnement du public accueilli au SRJ « Institut de Schaltin » est aujourd'hui en pleine évolution. En effet, le SRJ voit une évolution nette des difficultés des jeunes. Les usagers souffraient majoritairement de troubles caractériels il y a encore peu de temps. Aujourd'hui, ils présentent de multiples diagnostics et de véritables troubles psychiatriques.

Cette évolution conduit alors à un développement certain de collaboration avec un réseau de partenaires :

- Nous sommes membres du Réseau Kirikou, réseau intersectoriel et collaboratif qui vise à mettre en œuvre la nouvelle politique en santé mentale pour enfants et adolescents sur les 38 communes de la province de Namur. Dans ce cadre, nous participons à des groupes de travail thématiques, mais aussi à des rencontres dans le cadre du dispositif *casemanagement*.
- Nous sommes membres du groupement 140 qui organise chaque année les Estivales, et participons aux rencontres des Intelligences collectives.
- Le SRJ étant dépourvu de médecin pédopsychiatre, nous avons développé un réseau dans le secteur de la pédopsychiatrie afin de répondre aux besoins des jeunes dans le cadre de leurs difficultés psychiques nécessitant l'intervention du corps médical : pédopsychiatres libéraux, unité de soins pédopsychiatriques, neuropédiatres, ...

Le réseau de partenaires du secteur de la protection de l'enfance, qu'il soit belge ou français, est particulièrement développé. Les jeunes accueillis sont majoritairement issus de familles fragiles et vivant dans des conditions précaires ; l'histoire des jeunes est bien souvent telle que la protection de l'enfance et les Services de l'Aide à la Jeunesse interviennent dans ces situations. Une fois le jeune inscrit à l'Institut, ce partenariat perdure afin de garder un lien avec la situation familiale.

Cependant, un réseau est aussi développé chaque année en fonction des projets des jeunes avec des partenaires du secteur culturel et sportif notamment (activité cirque, hippothérapie, karaté...).

6.3.6. Modalités de résiliation de la convention et du ROI

Les parties contractantes ont la possibilité de rompre la convention à tout moment moyennant un accord écrit réciproque. La notification se fait par pli recommandé.

Nous attirons toutefois l'attention des représentants légaux sur le fait que leur décision d'interrompre la prise en charge peut entraîner un changement d'établissement scolaire.

La Convention d'Accueil est résiliable dans les conditions suivantes par chacune des parties :

✓ Période d'observation

L'accompagnement débutera systématiquement par une période d'observation fixée à 3 mois.

Le service peut, durant cette période et en accord avec les parties au niveau du lieu et du délai, proposer ou décider une orientation plus pertinente (prise en charge plus spécialisée, rapprochement du domicile familial...).

Avant la fin de cette période d'observation, un bilan est établi par le trio référent et le Chef-éducateur pour objectiver la décision de réorientation ou pour confirmer l'admission. Ce bilan permettra la rédaction du projet individuel à signer par le jeune, ses représentants légaux et ses référents.

✓ Réorientation

Une réorientation peut s'avérer nécessaire si l'institution, le jeune et/ou sa famille estime(nt) que le projet établi de commun accord est devenu sans objet :

- soit parce que les objectifs prévus sont atteints ;
- soit parce qu'ils sont impossibles à atteindre du fait du jeune lui-même (évolution, refus de collaboration, etc.), d'un défaut de collaboration de la part de sa famille, de la situation administrative, ou des limites de la compétence institutionnelle.

La réorientation se réalisera en concertation avec la famille, le jeune, éventuellement d'autres intervenants extérieurs impliqués dans la situation.

✓ Exclusion

La prise en charge prend fin, lorsque l'utilisateur ne répond plus aux conditions d'agrément telles que fixées par l'AViQ, notamment, pour un ou plusieurs motif(s) suivant(s) :

- Au plus tard le jour de son 25ème anniversaire.
- Si l'état physique et/ou psychique de l'utilisateur a évolué à un point tel que le service n'est plus à même de fournir l'accompagnement et les soins dont il a besoin.
- Si le jeune ou son(ses) représentant(s) légal(aux) n'observe(nt) pas les règles et obligations fixées dans la Convention d'Accueil et dans le Règlement d'Ordre Intérieur.
- Si la régularité de l'accompagnement de l'utilisateur est compromise suite à une fréquentation irrégulière.

Afin de trouver un consensus et la solution la plus adéquate pour le jeune concerné, une procédure est d'application au sein du service.

Suite à une formation avec Paul Leurquin, tous les services ont établi une liste de 7 lois communes afin de placer un cadre de fonctionnement.

Les sanctions suivent une certaine hiérarchie : sanction éducative -> avertissement -> écartement provisoire -> exclusion.

Les sanctions, selon la situation et la gravité des faits pourront être doublées ou dépassées (pas toujours d'écartement avant une exclusion par exemple).

Pour chaque sanction à partir de l'avertissement, un écrit sera rédigé et transmis au jeune, ses représentants légaux et les éventuels intervenants extérieurs.

En dehors des situations d'urgence reprises ci-dessous, avant la mise en œuvre d'une exclusion, une rencontre de concertation sera proposée à ces mêmes personnes. Le préavis y sera déterminé afin de permettre une solution cohérente.

Situations d'urgence (pour lesquelles un écartement ou une exclusion peuvent être décidés unilatéralement et sans préavis) :

- Absence totale de collaboration des parents et/ou du jeune avec rupture du dialogue.
- Agression physique du jeune ou de ses parents à l'encontre d'un membre du personnel ou d'un usager.

Dans des situations graves de crises, indépendamment de l'information des faits auprès de la justice, le service se réserve le droit :

- De prendre une mesure d'écartement provisoire immédiate que le service organisera en attendant une décision définitive.
- D'interrompre de manière immédiate le Service transport.
- ...

✓ **Modalités et préavis**

Durant la période d'observation, la durée de préavis est fixée à 7 jours calendrier, sauf cas de situations d'urgence dont question ci-avant.

Dans le cas d'une réorientation ou d'une exclusion, deux situations sont envisageables :

- En l'absence de décision concertée en partenariat, la notification de la décision des représentants légaux ou du service d'interrompre la prise en charge de l'utilisateur sera notifiée par envoi recommandé un mois avant la fin de la prise en charge.
 - o La décision de fin de prise en charge temporaire ou définitive en urgence ou non sera motivée et prononcée par la direction, déléguée par son Pouvoir Organisateur.
 - o La décision sera signifiée par envoi recommandé au(x) représentant(s) légal(aux) dans les jours qui suivent la prise de décision et par un contact téléphonique le jour-même avec ces derniers et/ou les intervenants extérieurs (selon la situation).
- Le délai de préavis peut être revu moyennant un accord écrit réciproque.
- Dans le cas d'une interruption immédiate de la prise en charge ou du service transport, un contact téléphonique et/ou une rencontre seront réalisés pour s'assurer du rapatriement de l'utilisateur par son représentant légal le jour de la prise de décision.

6.3.7. Critères d'admission

- Catégorie de handicap : le SRJ « Institut de Schaltin » accueille des jeunes garçons souffrant d'une déficience relationnelle, de troubles du comportement, de troubles psychiques et somatiques ainsi que d'une déficience intellectuelle légère à modérée. Leur handicap est reconnu par l'AViQ (catégorie 140 - troubles du comportement; catégorie 111 - déficience légère, catégorie 112 - déficience modérée).
- Sexe : masculin.

- Age : 6 à 25 ans.
- Etre en capacité d'apprentissages scolaires.
- Origine géographique : France ou Belgique permettant un suivi (rencontres) et des retours réguliers à domicile/en famille d'accueil.
- Pour les usagers français : notification MDPH (attention au critère de « territoire national ») en cours de validité.

Ces critères sont ceux qui, non respectés, conduisent à un arrêt de la procédure d'admission au-delà de la demande. Une fois ces critères rencontrés, une rencontre de préadmission peut être envisagée pour affiner la demande et s'assurer, sur base des éléments fournis à ce moment, qu'une admission est envisageable. D'autres critères pourront conduire à un refus ou une inscription sur liste d'attente lorsque la situation actuelle ne permet pas d'accueillir un jeune dans des conditions optimales.

6.3.8. Procédure d'admission

La famille, un proche ou une institution contacte par téléphone ou par écrit le comité d'admission afin de présenter la demande.

Ce premier contact a pour objectif d'analyser la demande, à travers la remise d'un dossier, et d'évaluer si la personne entre, à priori, dans les conditions d'admissibilité de l'institution.

Si c'est le cas, des rapports écrits sont sollicités afin d'avoir une vision globale de la personne et d'analyser si l'institution est à même de répondre à ses besoins spécifiques : motivation de la demande, anamnèse, parcours et niveau scolaire (attestation centre de guidance et/ou PMS spécialisé), parcours institutionnel éventuel, bilan psychologique et médical, interventions éventuelles d'autres services (protection de l'enfance, justice, ...).

Une date de préadmission est fixée pour rencontrer le jeune en compagnie de ses proches (et/ou des professionnels de l'institution demandeuse) par l'équipe (responsable de service, chef-éducateur, assistante sociale, psychologue et partenaire scolaire si une inscription sur site est envisagée).

A l'issue de cette rencontre, le comité se réunit et se positionne sur l'admissibilité de la personne rencontrée. Quelle que soit la décision, celle-ci est communiquée, dans les 15 jours maximum qui suivent, à la personne ayant introduit la demande.

Si une place est libre dans l'unité de vie correspondant au profil, l'entrée de la personne peut rapidement se réaliser (tenant compte de la transmission des documents administratifs indispensables). Dans la négative, la demande du jeune est mise sur liste d'attente.

L'accompagnement débutera systématiquement par une période d'observation fixée à 3 mois. Le service peut, durant cette période et en accord avec les parties au niveau du lieu et du délai, proposer ou décider une orientation plus pertinente (prise en charge plus spécialisée, rapprochement du domicile familial...).

6.3.9. Mise en place du projet individualisé

Le projet individuel permet :

- De remettre l'utilisateur au centre de notre travail.
- De lui reconnaître la possibilité d'évoluer et d'être acteur de son avenir.
- De favoriser une plus grande cohérence entre les différents milieux et acteurs concernés par l'utilisateur :
 - ➔ Chacun est unique et a des besoins spécifiques.
 - ➔ La construction du projet individuel est une démarche dynamique de co-construction.

CONSTRUCTION DU PROJET INDIVIDUEL

L'observation

Il s'agit de l'observation de faits, de la collecte et l'enregistrement des données dans un lieu et à un moment précis.



Les rencontres trios

Il s'agit de rencontres entre le jeune et son trio de référence (assistante sociale et psychologue du pavillon, + éducateur référent). Durant ces rencontres, une évaluation est faite, discussion autour de l'évolution du jeune et définition d'objectifs pour l'année à venir. C'est lors de ces rencontres que le projet du jeune et la suite de sa prise en charge sont discutés. Ces rencontres visent également à préparer les réunions familiales avec le jeune.

Les réunions familiales

Elles regroupent tous les intervenants qui gravitent autour du jeune, allant de son trio au sein de l'institution jusqu'à ses familiers, les éventuels mandants en charge de son dossier ainsi que son référent scolaire. Y est rapporté le contenu de la rencontre trio, un feedback sur l'évolution du jeune depuis son

arrivée au sein du service, ainsi que l'explication des objectifs envisagés pour l'année à venir, en lien avec le projet souhaité par le jeune. Les familiers et l'école ont l'opportunité d'expliquer leur vécu dans le contexte qui est le leur et de le recouper avec les observations du quotidien institutionnel.

Canevas d'intervention et rapports d'évolution

Au bout de 3 mois de présence au sein de l'institution, un canevas d'intervention est réalisé par le trio de référence. Celui-ci amène des hypothèses et des pistes de travail qui seront revisitées et validées ou non lors de la rédaction du bilan d'évolution annuel. Ce rapport est agrémenté, la première année ou lors d'un suivi plus conséquent, par un bilan logopédique et/ou psychomot. S'y retrouvent également les objectifs fixés en trio et discutés lors de la réunion familiale.

La rencontre avec l'utilisateur

La prise en compte de la personne dans la démarche de projet individuel vise à favoriser l'expression et la participation de l'utilisateur. Une copie du projet signé est remise aux différentes parties (référénts, représentant légal et l'utilisateur).

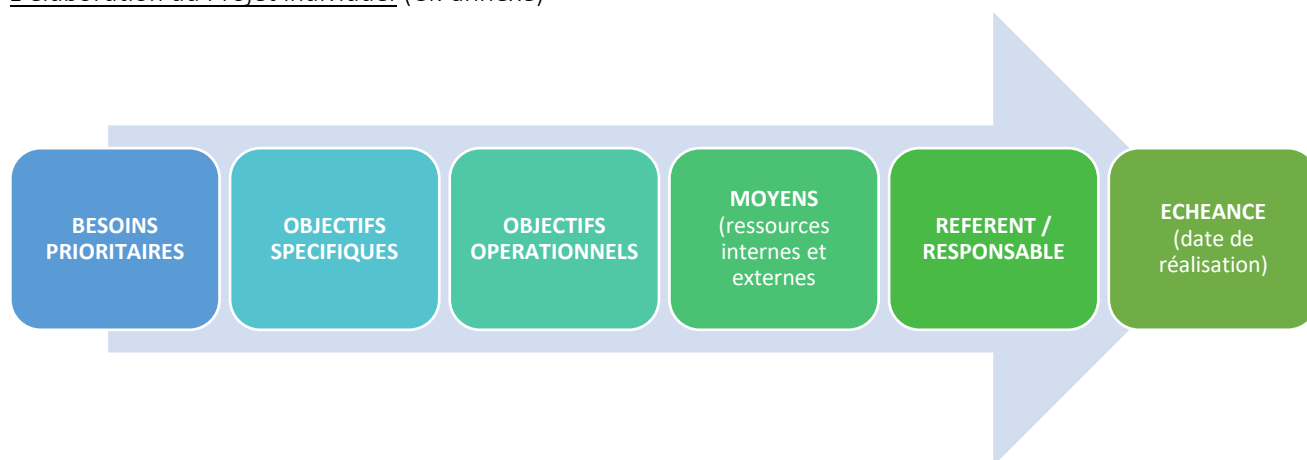
La détermination des objectifs

Une fois les forces et besoins déterminés, il s'agit de déterminer les objectifs :

- **Besoins prioritaires**, objectifs à long terme (ex : « fonctionner de manière indépendante »).
- **Objectifs spécifiques**, objectifs à moyen terme (ex : « être autonome dans les déplacements »).
- **Objectifs opérationnels**, objectifs à court terme (ex : « aller seul à l'épicerie »).

Les objectifs doivent être observables, mesurables et formulés en termes positifs.

L'élaboration du Projet individuel (Cf. annexe)



L'évaluation du Projet individuel

Le projet doit être évalué régulièrement et mis à jour, en regard des échéances déterminées.

6.3.10. Les fonctions au sein du SRJ 2

Le Responsable de Service

Il recueille les informations et les observations à l'aide d'outils propres aux différentes disciplines.

Il définit les lignes de force, la mise en œuvre des projets individuels et l'évaluation permanente par les référents des jeunes.

Il est le tiers pédagogique, le symbole de l'autorité, il assure le bon fonctionnement des espaces de travail, de réflexion, de médiation et de triangulation.

Il s'assure du respect, de la gestion et l'articulation des fonctions, de même que de l'équilibre entre la coordination pédagogique interdisciplinaire et les obligations professionnelles psycho-socio-éducatives.

Le responsable PMS

Il assure le pilotage des services transverses du SRJ 2 afin de garantir un accompagnement de qualité des bénéficiaires dans une démarche interdisciplinaire. Il coordonne les équipes soignantes, paramédicales ainsi que les assistants sociaux, veille à la cohérence des interventions et au respect des projets de service et des projets pédagogiques des unités de vie. Il encadre, motive et développe les compétences de ses collaborateurs, participe aux instances de décision, et favorise la bientraitance ainsi que le développement positif des bénéficiaires, tout en représentant le service et l'institution dans ses interactions internes et externes.

Le chef-éducateur

Il guide, coordonne et supervise l'équipe éducative d'une unité de vie du SRJ afin de créer un environnement sécuritaire, éducatif et centré sur l'enfant ou le jeune. Il veille à la mise en œuvre du projet d'unité et des objectifs individuels, assure la bientraitance, favorise le développement global des jeunes et leur transition vers l'autonomie. Il organise le travail de son équipe, répartit les tâches, soutient l'intégration des nouveaux éducateurs et collabore avec les partenaires internes et externes pour garantir une approche éducative cohérente et respectueuse des valeurs de l'institution.

Le psychologue

Il propose un travail clinique de guidance fondé sur l'offre d'un espace de parole duelle, confidentiel où sont abordées les souffrances passées et présentes et travaille à en décharger l'usager (reconnaissance, acceptation, réparation, ...).

À ce travail, s'ajoutent la participation au comité d'admission, les rencontres familiales où le psychologue est un soutien à la parole du jeune face aux conflits inter - voire trans - générationnels.

Par ses compétences et son positionnement dans l'interdisciplinarité (cohérence d'action), le psychologue apporte sa vision sur la dynamique et sur le fonctionnement de l'unité de vie. Vision ayant pour objectif l'alimentation de réflexions permettant une prise de distance sur les interventions éducatives et sur le fonctionnement de l'unité de vie. Pour ce faire, il se rend sur le terrain.

L'assistant social

Il est l'interface entre l'extérieur et l'institution. De la procédure d'admission à la fin de prise en charge, il est passeur d'informations dans un souci de cohérence, mais également relais entre les familles, le jeune, les mandants et les intervenants institutionnels. Il organise et initie l'accompagnement et l'organisation au sens large de la vie sociale du jeune. Il participe aux rencontres familiales avec le psychologue et l'éducateur référent.

Les éducateurs

Ils sont considérés comme les accompagnants professionnels du quotidien dès que le jeune rentre de l'école, de week-end en famille ou d'autres activités extra-institutionnelles.

La vocation thérapeutique de l'accompagnement éducatif s'entend par une aide au jeune pour trouver des repères, travailler ses conflits psychiques, se fortifier, « aller vers moins de souffrance ». C'est un travail émotionnel, psychique, soumis aux limites de l'inconscient et de l'imprédictibilité des relations humaines.

Les éducateurs assurent l'animation, la gestion du groupe de jour et de nuit, et approfondissent leur accompagnement de deux ou trois jeunes par le biais d'un suivi éducatif personnalisé appelé « référence éducative ».

Cet axe de la fonction éducative s'apparente, de fait, à une substitution parentale professionnalisée. Se joue, entre l'éducateur et le jeune, la confrontation à une autorité éducative non parentale à vocation thérapeutique.

Cette fonction mêle éducation, contraintes, autorité, souffrance, soins, violence, affection, conflits, croissance, ... Elle recèle une complexité étendue à toutes les gammes permises par la relation humaine dans un cadre professionnel et institutionnel.

6.3.11. L'interdisciplinarité et les réunions de suivi

L'interdisciplinarité vise à favoriser le mieux-être, le développement et l'autonomie du jeune, dans la perspective d'une réintégration progressive dans son milieu de vie habituel ou social. Elle repose sur une diversité d'actions coordonnées qui impliquent activement le jeune et son réseau dans le processus de prise en charge.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre de créativité pédagogique mobilisant différentes approches adaptées aux besoins de chacun.

Elle suppose un ajustement constant des interventions en fonction des singularités, des ressources et du potentiel du jeune et de son environnement.

Enfin, elle requiert de la part des professionnels un respect mutuel entre disciplines, un engagement personnel et un soutien réciproque pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'accompagnement.

- Envisage le mieux-être, le développement, la recherche d'autonomie du jeune dans la poursuite d'un objectif de réintégration de son milieu usuel de vie et/ou social.
- Relève d'une pluralité d'actions qui implique le jeune et son réseau en tant qu'acteurs dans la prise en charge.

- S'articule dans un cadre de créativité pédagogique et par le biais de différentes approches.
- Nécessite un ajustement de nos actions en fonction des singularités et potentiels du jeune et de son réseau.
- Nécessite des professionnels un respect des disciplines, un engagement et une participation sur l'ensemble de l'accompagnement.
- Oblige l'élaboration d'objectifs et d'hypothèses dans un langage positif et commun.
- Doit permettre des temps propices au recul et l'élaboration :
 - La réunion d'unité de vie bi-mensuelle avec son temps psycho-socio-éducatif.
 - Des temps d'arrêts entre AS, psy et éducateur référent et autres intervenants où s'élabore, s'évalue et s'ajuste le projet individuel. Ces temps sont modulables en fonction des besoins du suivi. Néanmoins, 2 rencontres interdisciplinaires au minimum, sont organisées par an (octobre et mai).

Réunions de suivi

2 à 3 réunions d'unités de vie de 3h par mois sont programmées au sein de chaque équipe. C'est le chef-éducateur qui réalise l'ordre du jour, mais les éducateurs peuvent soumettre des points. Il y a une partie qui touche à l'organisation et à la dynamique de l'équipe, et une seconde partie qui touche au pédagogique. Durant cette partie, des décisions sont prises concernant le projet du jeune mis à l'ordre du jour. Le référent se charge d'informer le jeune de ces décisions de manière adaptée à sa personnalité et sa maturité.

Si le besoin s'en fait ressentir (problématique importante ou urgente, ou besoin d'un temps d'arrêt sur la pratique professionnelle), une réunion supplémentaire est ajoutée au planning pour l'équipe.

Réunions scolaires

L'éducateur référent rencontre le titulaire du jeune dans le mois suivant son admission chez nous. Un compte rendu de cet échange est alors écrit et diffusé (CF convention cadre). Pour les autres jeunes 2 rencontres minimum par an sont prévues. L'objectif de ces rencontres, après avoir échangé sur la vision de la situation, est de pouvoir aboutir à fixer des objectifs cohérents pour le bénéficiaire de part et d'autre afin de permettre au jeune d'évoluer positivement dans sa scolarité.

Participation au conseil de classe

Chaque jeune fréquentant les écoles sur site est mis à l'ordre du jour du conseil de classe 2 fois par an. Le chef-éducateur y participe dans le but d'améliorer la collaboration SRJ – école et peut donner son avis dans l'évaluation et les objectifs définis pour l'élève.

Un retour de ces échanges est diffusé par l'école vers le SRJ, le chef-éducateur de service fait également un retour aux équipes via mail ou via la réunion d'équipe.

Réunions familiales

Elles regroupent tous les intervenants qui gravitent autour du jeune, allant de son trio au sein de l'institution jusqu'à ses familiers, les éventuels mandants en charge de son dossier ainsi que son référent scolaire. Y est rapporté le contenu de la rencontre trio, un feedback sur l'évolution du jeune depuis son arrivée au sein du service, ainsi que l'explication des objectifs envisagés pour l'année à venir, en lien avec le projet souhaité par le jeune. Les familiers et l'école ont l'opportunité d'expliquer leur vécu dans le contexte qui est le leur et de le recouper avec les observations du quotidien institutionnel.

Réunions avec le réseau du jeune

Les services mandants, le juge, l'AViQ, les services psycho-médico-sociaux de tout horizon peuvent également nous solliciter pour nous rencontrer ou nous convoquer à une réunion d'évaluation sur la situation du jeune. C'est généralement l'assistante sociale qui s'y rend et qui nous fait un retour.

Supervisions et formations

En fonction des besoins, demandes et constats, des formations sont proposées. Elles peuvent être individuelles ou collectives. Elles peuvent se faire à l'Institut ou à l'extérieur.

Un plan de formation est actuellement en construction pour l'année 2026.

6.4. Le SRJ 4 « Pleins Champs »

6.4.1. *Lieu d'implantation et type d'environnement*



Depuis février 2021, le Service Résidentiel pour Jeunes niveau 4 « Pleins Champs » accueille des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme au sein d'une toute nouvelle infrastructure de 1800 mètres carrés, située dans un cadre rural en sein du petit village de Porcheresse (Havelange).

Celle-ci est composée de 3 niveaux :

- 1^{er} étage : espace du service résidentiel comprenant 2 unités de vie composées chacune de 6 chambres individuelles, 2 salles de bain avec douche et baignoire et 3 espaces de vie adaptés aux besoins de chaque unité. La partie centrale est réservée au personnel (bureaux éducateurs, infirmière, assistante sociale et responsable).
- Rez-de-chaussée : les ailes du bâtiment sont réservées au service résidentiel et comportent chacune une salle de vie aménagée en fonction des besoins des usagers, ainsi qu'une cuisine pouvant servir aux apprentissages. La partie centrale est réservée au Centre Scolaire et Thérapeutique de jour et se compose de 2 classes Teacch, une cuisine et une salle à manger, un espace pour les prises en charge thérapeutiques individuelles et des espaces professionnels.
- Entresol : L'entre sol est composé de plusieurs ateliers afin d'offrir des prises en charge spécifiques (un Snoezelen, un espace de créativité, un espace informatique, une salle de psychomotricité). Nous y retrouvons également les locaux buanderie et technique.

6.4.2. *Objectif de l'accompagnement*

Le service résidentiel pour jeunes « Pleins Champs » a ouvert ses portes à ses premiers usagers le 1er février 2021 et est agréé pour 6960 points répartis de manière à pouvoir accueillir jusqu'à 12 usagers. Il est ouvert 365 jours/an, 24h/24.

Notre mission est d'offrir à l'enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme une prise en charge résidentielle globale et singulière médicale, psychosociale, éducative et paramédicale.

L'objectif principal est de créer un espace de vie épanouissant, sécurisant à visée éducatif et pédagogique.

L'apprentissage, la communication et la généralisation des acquis sont au centre de projet.

Face à cette mission, l'enjeu est de déterminer les approches qui vont permettre à l'enfant de développer ses capacités, d'éviter ou de maîtriser les comportements socialement inacceptables et de prévenir le développement de sur-handicaps.

A cet égard, les objectifs du service sont les suivants :

- Offrir une structure adaptée aux jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme qui leur permette d'évoluer en toute sécurité.
- Offrir une intervention pédagogique prenant en compte la singularité du bénéficiaire par le biais d'un projet individualisé.
- Favoriser le bien-être des bénéficiaires par l'apprentissage de compétences permettant d'améliorer leur qualité de vie et/ou leur autonomie.
- Permettre la formation continue des équipes par le biais de réunions d'équipes, d'évaluations, de formations individuelles et/ou collectives et de supervisions.
- Développer un partenariat autour de l'enfant porteur de TSA incluant la famille, les équipes du projet, ainsi que les intervenants extérieurs éventuels afin de favoriser la cohérence des différentes prises en charge de l'usager.

Le SRJ « Pleins Champs » se veut un service de qualité engagé dans l'accompagnement de jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme dans un cadre de vie adapté et structuré, permettant un épanouissement, un bien-être et une prise en compte singulière des besoins et de la communication. La spécificité du service est de proposer un Service Résidentiel ainsi qu'un Centre Scolaire et Thérapeutique Pluridisciplinaire de jour (CSTP) dont les objectifs d'accompagnement sont complémentaires, dans le respect de la singularité de chaque usager (ce n'est pas le jeune qui devra s'adapter à la structure, mais bien l'institution qui s'ajustera aux besoins de l'usager).

Dans le même bâtiment que le service résidentiel, une partie des locaux est réservé à l'implantation scolaire *l'Arborécole*. Au sein de ces locaux, les enfants sont pris en charge par l'équipe scolaire ainsi que par l'équipe thérapeutique de jour du SRJ. Cela permet de répondre aux besoins des enfants TSA pour lesquels les transitions (trajets scolaires notamment) sont compliqués et constituent un frein à leur scolarisation.

6.4.3. Structuration du service et prestations offertes

Organisation des unités de vie

Le service résidentiel est composé de deux unités de vie, ayant chacune leur projet propre, de manière à répondre le mieux possible aux besoins de nos usagers :

LOTUS	TREFLE
Des objectifs spécifiques à l'unité de vie sont précisés tout en permettant l'individualisation de la prise en charge pour chaque enfant. <u>Autonomie :</u> Le jeune est accompagné au quotidien dans le développement de son autonomie de manière à, progressivement, pouvoir se passer de la présence de l'adulte par la mise en place de séquences et/ou d'horaire(s) visuel(s). ✓ <i>Hygiène :</i> Accompagnement individualisé dans l'apprentissage des actes d'hygiène de base du jeune (se laver, s'habiller, propreté, ...). ✓ <i>Actes de la vie quotidienne :</i> Apprentissage des actes de la vie quotidienne avec accompagnement de l'éducateur (mettre/débarrasser son assiette à table, rester assis à table le long du repas, pouvoir s'occuper seul dans sa chambre avec structuration, ...). ✓ <i>Sécurité :</i> Fermeture des espaces non sécurisés (cuisine, portes extérieures, ...) pour permettre des déplacements libres dans l'espace de vie sécurisé. <u>Communication/Socialisation :</u> - Apprentissage des prérequis aux habiletés sociales : apprendre à vivre en groupe, à accepter la présence de l'autre, à entrer en interaction de manière adaptée, à partager. - Mise en place d'outils de communication/apprendre à faire des demandes avec son outil de communication. <u>Futur :</u> Préparer l'après « Pleins Champs » en fonction du projet personnalisé du jeune.	Des objectifs spécifiques à l'unité de vie sont précisés tout en permettant l'individualisation de la prise en charge pour chaque enfant. <u>Autonomie :</u> Le jeune est supervisé au quotidien dans son autonomie de manière à apprendre, progressivement, à effectuer des tâches spontanément, sans nécessairement un besoin de l'impulsion orale ou visuelle de l'éducateur. ✓ <i>Hygiène :</i> Viser le développement spontané de l'enchaînement d'actes d'autonomie de base (se laver les mains après être allé aux toilettes en suivant ou non une séquence sans rappel de l'éducateur, ...). ✓ <i>Actes de la vie quotidienne :</i> Viser le développement de l'autonomie des jeunes dans les actes de la vie journalière en collectivité (mettre/débarrasser la table pour tous, remplir/vider le lave-vaisselle, investir son espace de chambre, ranger sa garde-robe, ...). ✓ <i>Sécurité :</i> Ouverture des espaces de vie pour permettre davantage de spontanéité dans les déplacements des jeunes. <u>Communication/Socialisation</u> - Développer les habiletés sociales : être capable de parler avec les autres, poser des questions, pouvoir exprimer ses besoins et ses émotions, comprendre celles des autres, respecter le temps de parole et l'espace de chacun, savoir écouter, participer aux activités collectives nécessitant des interactions sociales, tolérer les délais, accepter un refus, s'adapter à une situation, ... <u>Futur :</u> Préparer l'après « Pleins Champs » en fonction du projet personnalisé du jeune.
<u>Jeunes :</u>	<u>Jeunes :</u>

- Ayant des besoins nécessitant un accompagnement dans l'apprentissage/l'accomplissement des actes d'hygiène et des actes de la vie quotidienne de base (manger seul, se laver seul, ...). - Ayant des besoins nécessitant la mise en place ou le développement d'un outil de communication : profil non verbal ou peu d'interactions verbales. - Ayant des besoins de contenance et d'apaisement individuel (cabane, cocooning, enveloppement chaleureux, ...). - Manifestant peu ou pas d'intérêt concernant les interactions avec ses pairs : peu d'intérêt à participer à une activité collective nécessitant des interactions sociales avec ses pairs. - Besoin de prises en charge individuelles importantes.	- Possédant déjà des capacités dans les actes d'hygiène de base : se laver seul, s'habiller seul, propreté pratiquement acquise, ... avec ou sans aide d'une séquence avec la capacité d'effectuer des actes de la vie quotidienne : tâches ménagères. - En capacité de communiquer avec l'adulte et/ou ses pairs en utilisant un outil de communication éventuel de manière adéquate : profil verbal ou non-verbal. - En capacité de manifester des signes d'intérêt pour ses pairs et de participer à des jeux nécessitant des interactions sociales avec ses pairs. - En capacité de circuler dans un espace ouvert.
<u>Activités :</u> - Ciblées sur les besoins et compétences des jeunes, axées sur l'acquisition de nouvelles compétences ou le maintien des acquis. - Individuelles courtes et ritualisées, accompagnées par un éducateur, alternées avec des moments de pause sans stimuli externes qui permettent aux jeunes de se rassembler. - Stimulation de la communication en organisant l'espace de manière à favoriser les demandes en mettant les outils adéquats à leur disposition. - Aménagement sécurisé des espaces permettant le retrait du groupe tout en restant dans la même pièce (cabane, tipi, ...) et favorisant le bien-être afin d'éviter les risques de mise en danger de soi-même et d'autrui . - Structuration de l'espace et du temps de manière à assurer la prévisibilité nécessaire au bien-être des jeunes. - Activités extérieures au service afin de favoriser la socialisation et l'inclusion du jeune dans la société.	<u>Activités :</u> - Ciblées sur les besoins et compétences des jeunes, axées sur l'acquisition de nouvelles compétences ou le maintien des acquis. - Individuelles en autonomie avec supervision du groupe par un éducateur. - En groupe pour favoriser la communication entre les jeunes et leur apprendre à respecter les codes sociaux (jeux de société pour apprendre à respecter le tour de parole de chacun, ...). - Aménagement de l'espace de manière à favoriser le développement de l'autonomie du jeune : accès libre aux toilettes, accès avec accompagnement dans la cuisine, possibilité de circuler du salon/salle à manger aux trois pièces de l'étage avec supervision éducative, ... - Structuration de l'espace et du temps souple permettant d'apprendre aux jeunes à vivre les imprévus sans angoisse, mais assez prévisible de manière à permettre l'autonomie des jeunes dans leurs actions. - Activités extérieures au service afin de favoriser la socialisation et l'inclusion du jeune dans la société.

Structuration quotidienne

Le public TSA nécessite une structuration du temps bien particulière et adaptée au quotidien.

A l'ouverture du service, nous avons testé 11 séquences dans cette structuration :

- **Le lever :**

Le CSTP ouvrant ses portes à 08h50, les levers s'organisent de manière à respecter les besoins en termes de sommeil tout en considérant le rythme propre à chaque usager pour se préparer le matin. Dès le lever, hormis la contrainte horaire du CSTP, l'objectif est de s'adapter à chaque individu en fonction de ses besoins et de son propre rythme. Il sera possible pour un jeune de prendre une douche ou un bain. Des renforts éducatifs sont prévus dès 6 heures du matin afin de pouvoir soutenir l'éducateur de nuit dans cette démarche visant à travailler la qualité de vie dès le réveil auprès des usagers.

- **Le déjeuner :**

En fonction des particularités de chacun, le petit déjeuner s'organise de manière à respecter les sensorialités et les spécificités de chaque usager. Par exemple, un jeune qui est porteur d'une hypersensibilité aux bruits ne sera pas assis à côté d'un jeune aimant tapoter sur la table ou muser en mangeant. Si un jeune a fini de déjeuner avant les autres et a besoin de pouvoir se dépenser, la cour clôturée de son unité de vie pourra lui être ouverte afin qu'il puisse aller s'aérer en toute sécurité pendant que ses camarades continuent à manger sans agitation.

- **Le départ pour le Centre Scolaire et Thérapeutique Pluridisciplinaire de jour :**

Afin de respecter les spécificités de notre public, un rituel est mis en place (se brosser les dents, mettre ses chaussures, manteau, prendre son cartable, ...) pour organiser la transition entre les unités de vie et le CSTP. Les membres de l'équipe éducative accompagnent les résidents jusqu'à l'entrée du CSTP où le groupe sera pris en charge par l'équipe pluridisciplinaire du CSTP.

- **Les activités de journée (dont le dîner) au CSTP :**

Dans un premier temps, un accueil ritualisé est organisé par l'équipe du CSTP. Les enfants voient quels travailleurs sont à l'horaire, quels camarades sont présents/absents, ... afin de situer le cadre dans lequel ils vont évoluer le jour-même.

En fonction des émergences et des acquis des usagers, chacun se voit attribué un horaire individuel afin qu'il puisse avoir une vision du déroulement de sa journée. Chaque horaire individuel est équilibré entre moments d'apprentissages, de consolidations d'acquis, de loisirs et d'ateliers, en individuel et/ou collectif. Il est basé sur les centres d'intérêts de l'enfant ainsi que sur ses compétences et ses potentialités. En fonction de l'état de l'enfant, l'horaire peut être adapté (des activités peuvent être changées si l'enfant est fort fatigué par exemple).

Les collations et le repas sont pris collectivement et peuvent faire l'objet d'apprentissage en matière d'autonomie.

- **Le retour du Centre Scolaire et Thérapeutique Pluridisciplinaire de jour :**

A la fin de la journée au CSTP, les professionnels raccompagnent les jeunes dans leur propre unité de vie au centre.

- **Le goûter :**

Au sein de chaque unité de vie, un goûter est partagé en collectivité. Lors de ce moment convivial, les éducateurs seront particulièrement attentifs à l'état de chaque usager afin de pouvoir organiser des moments d'ateliers et/ou de détente en toute bienveillance.

- **Les activités d'après 16h en fonction des besoins des usagers :**

Selon les besoins des usagers et/ou leur état de fatigue, les éducateurs et les paramédicaux inclus dans le projet proposeront des activités et/ou des moments de détente par groupe ou en individuel.

- **Le souper :**

Le repas du soir est préparé par la cuisine centrale de l'ASBL. Cependant, étant donné le rapport à la nourriture parfois compliqué pour notre public, des ajustements sont possibles dans les cuisines des unités de vie. Dans la mesure du possible et en fonction de leurs capacités, les usagers sont impliqués dans la petite préparation du repas ainsi que dans les services collectifs (mettre la table, ...).

- **Les douches et/ou bains (et autres soins corporels) :**

Un moment d'hygiène pouvant associer des apprentissages ainsi que du bien-être et du soin est offert à chaque usager en fonction de ses demandes.

- **Activités de détente ou de défoulement en fonction des besoins des usagers et des projets des unités de vie :**

Selon les besoins des usagers et/ou leur état de fatigue, les éducateurs proposent des activités et/ou des moments de détente par groupe ou en individuel.

- **Le coucher :**

Les horaires des couchers sont individualisés et adaptés aux besoins en termes d'heures de sommeil et/ou de rituels d'endormissement. Toutefois, l'heure d'ouverture du CSTP et l'apprentissage de la vie en communauté sont pris en compte pour fixer les limites du cadre horaire.

Structuration des activités

Activités récurrentes

Des ateliers spécifiques, particulièrement porteurs pour le public TSA, ont été pensés au départ du projet dans la conception de ce dernier et l'aménagement de la structure. Ils sont amenés à évoluer et de nouveaux ateliers verront le jour en fonction des intérêts des usagers au fil de l'évolution du projet « Pleins Champs » et du développement des compétences de l'équipe (formations individuelles et collectives).

- **Atelier snoezelen :**

L'atelier snoezelen a pour objectif d'aider l'enfant à mieux vivre son corps en découvrant son schéma corporel et en favorisant son développement spatio-temporel. Pour ce faire, les sens principaux sont stimulés : l'ouïe, la vue, l'odorat et le toucher. Les stimulations de base sont également rencontrées comme la stimulation somatique, vibratoire (tremblements sur le corps) et vestibulaire (équilibre et mouvements). Il permet notamment de renforcer et/ou de créer les liens de communication. Il permet à l'enfant de vivre un moment de bien-être avec son corps.

L'atelier snoezelen propose des expériences sensorielles variées, vécues dans une atmosphère de confiance et de détente. Il s'agit avant tout d'un mode d'approche, d'une façon d'accompagner, d'un type de rencontre, et non d'un lieu, d'une technique. La priorité est donnée à l'expérience sensorielle de la personne, puis à une recherche de satisfaction, de plaisir, de relâchement, et enfin au respect de la motivation et du rythme de la personne. C'est un lieu d'écoute et de rencontre car on ne peut rien faire d'autre qu'accompagner. L'intervenant y est accompagnant : il observe, propose, anime l'environnement, distille les stimulations,

communiquer sur le mode du partage, prend le temps de regarder, de respecter, de rencontrer l'autre différent. Lors d'une séance en salle snoezelen, trois axes sont prioritaires :

- Le respect de la personne, de son rythme, de ses envies et besoins.
- Favoriser les expériences sensorielles qui génèrent éveil, plaisir et détente à travers une médiation relationnelle.
- Proposer des expériences sollicitant sensations, émois, communication et créativité, en recherchant avant tout un état de mieux être ou de bien-être.

Les buts des séances de snoezelen sont de :

- Favoriser la relation avec l'autre dans un cadre sécurisant.
- Favoriser la détente physique et/ou psychique.
- Découvrir et mieux accepter son corps, ses ressentis et son environnement.
- Eveiller une plus grande capacité de communication verbale ou non-verbale².

- **Atelier psychomotricité :**

L'objectif de l'atelier de psychomotricité est de travailler la représentation que l'enfant a de son corps et qui lui sert de repères dans l'espace. Il permettra d'aborder la posture et de gérer le tonus de son corps, de mieux intégrer les stimulations sensorielles, d'améliorer sa motricité fine, d'augmenter sa capacité d'imitation, de mieux appréhender son environnement et son organisation.

Cet espace offrira aussi la possibilité aux usagers de se détendre, d'entrer en relation dans un espace où la place du corps est mise en avant et où l'expression corporelle est le médiateur de la relation.

- **Atelier bricolage et jeux :**

L'objectif de l'atelier bricolage et jeux est de faciliter l'acquisition de la communication et des compétences sociales (interactions, régulations des affects et angoisses). Le but d'utiliser le bricolage et le jeu est d'augmenter les comportements sociaux et de diminuer les comportements socialement inacceptables. Le bricolage et le jeu peuvent mettre en avant l'interrelation avec autrui et développer la communication. Ces ateliers favorisent le développement de la perception et de la représentation de soi et d'autrui. Ils sont utilisés dans un développement des capacités globales (expression, explorer l'environnement, l'imagination, motricité fine, la dextérité...) de l'enfant basé sur la relation à autrui.

Les aspects symboliques, coopératifs et sociaux sont mis en avant.

Pour ce faire, différentes activités individuelles (puzzles, jeux d'encastrement, jeux de cubes, coloriages, plasticine, peinture, ...) ou collectives (jeux de société) peuvent y être réalisées.

- **Atelier cuisine :**

L'objectif de l'atelier cuisine est de favoriser l'éveil des sens, l'épanouissement personnel et de la gratification, mais aussi l'apprentissage de règles de sécurité et d'hygiène de base, le développement de la dextérité et de l'attention.

Pour ce faire, il est important que les étapes de préparation soient bien définies via pictogrammes, photos. Il peut même être envisagé d'aller à l'extérieur acheter les ingrédients, ce qui permet de travailler la relation à l'environnement et la socialisation.

C'est un atelier phare pour notre public particulièrement sensible à la nourriture. Il permet également de valoriser les usagers en leur permettant de pouvoir partager le fruit de leurs

² https://www.cra-npdc.fr/wp-content/uploads/2012/10/SNOEZELLEN_FICHE291012.pdf

apprentissages culinaires avec leurs pairs et l'équipe encadrante, mais également avec leur famille.

Projets spécifiques

A partir de septembre 2021, les activités suivantes ont été mise en place de manière récurrente :

- Bibliothèque.
- Promenade.
- Ferme pédagogique.
- Médiation animale.
- Piscine.
- Hippothérapie.
- Marché.

6.4.4. Modalités de résiliation de la convention et du ROI

La Convention d'Accueil est résiliable dans les conditions suivantes par chacune des parties. La notification doit se faire par pli recommandé. Toutefois, les parties contractantes ont la possibilité de rompre la convention à tout moment moyennant un accord écrit réciproque.

Nous attirons l'attention des représentants légaux sur le fait que leur décision d'interrompre la prise en charge du CSTP peut entraîner l'annulation de la prise en charge par le SRJ et vice versa.

✓ Période d'observation

L'accompagnement débutera systématiquement par une période d'observation fixée à 3 mois.

Le service peut, durant cette période et en accord avec les parties au niveau du lieu et du délai, proposer ou décider une orientation plus pertinente (prise en charge plus spécialisée, rapprochement du domicile familial, ...).

Avant la fin de cette période d'observation, un bilan est établi par le trio référent (assistante sociale, un membre de l'équipe des unités de vie, un membre de l'équipe du CSTP) et le Responsable de Service pour objectiver la décision de réorientation ou pour confirmer l'admission. Ce bilan permettra la rédaction du projet individuel à signer par le jeune, ses représentants légaux et ses référents.

✓ Réorientation

Une réorientation peut s'avérer nécessaire si l'institution et/ou la famille du jeune estime(nt) que le projet établi de commun accord est devenu sans objet :

- Soit parce que les objectifs prévus sont atteints.
- Soit parce qu'ils sont impossibles à atteindre du fait : du jeune lui-même (évolution, refus de collaboration, ...), d'un défaut de collaboration de la part de sa famille, de la situation administrative, ou des limites de la compétence institutionnelle.

La réorientation se réalisera en concertation avec la famille, le jeune dans la mesure du possible, éventuellement d'autres intervenants extérieurs impliqués dans la situation.

✓ Exclusion

La prise en charge prend fin, lorsque l'utilisateur ne répond plus aux conditions d'agrément telles que fixées par l'AViQ, notamment, pour un ou plusieurs motif(s) suivant(s) :

- Si l'état physique et/ou psychique de l'utilisateur a évolué à un point tel que le service n'est plus à même de fournir l'accompagnement et les soins dont il a besoin.
- Si le jeune ou son(ses) représentant(s) légal(aux) n'observe(nt) pas les règles et obligations fixées dans la Convention d'Accueil et dans le Règlement d'Ordre Intérieur.
- Si l'utilisateur présente des troubles du comportement tels qu'il se met en danger, ou met en danger les autres usagers et/ou le personnel.
- Si la régularité de l'accompagnement de l'utilisateur est compromise suite à une fréquentation irrégulière.

Vu la spécificité de la population accueillie par « Pleins Champs », il peut être fait preuve de tolérance vis-à-vis de certains comportements socialement inacceptables. Afin de trouver un consensus et la solution la plus adéquate pour le jeune concerné, une procédure est d'application au sein du service.

Lorsqu'un comportement socialement inacceptable est observé chez un jeune, celui-ci fait l'objet d'analyse en réunion d'équipe suite à laquelle des hypothèses sont émises et des pistes de travail sont élaborées selon un processus d'essais et erreurs :

Un comportement défi est observé → analyse en réunion → émission d'hypothèses → une ligne de conduite est mise en place par l'équipe → une évaluation de cette ligne de conduite est faite en équipe → si le comportement est toujours présent, une nouvelle ligne de conduite est mise en place → évaluation de la nouvelle ligne de conduite → etc ...

Si le processus d'essais et erreurs ne parvient pas à résoudre l'agression physique du jeune, à caractère répétitif, mettant en danger sa propre sécurité et/ou celle de ses pairs et/ou celle des membres du personnel du service et ce, après que plusieurs tentatives d'élimination du comportement défi aient échouées, le service se réserve le droit de prendre une mesure d'écartement provisoire immédiate qu'il prendra en charge en attendant une décision définitive.

✓ Modalités et préavis

Durant la période d'observation, la durée de préavis est fixée à 7 jours calendrier, sauf dans le cas de situations d'urgence dont il est question ci-avant.

Dans le cas d'une réorientation ou d'une exclusion :

En l'absence de décision concertée en partenariat, la notification de la décision des représentants légaux ou du service d'interrompre la prise en charge de l'utilisateur sera notifiée par envoi recommandé un mois avant la fin de la prise en charge.

Les modalités sont :

- o La décision de fin de prise en charge temporaire ou définitive, en urgence ou non, sera motivée et prononcée par la direction, déléguée par son Pouvoir Organisateur.
- o La décision sera signifiée par **envoi recommandé** au(x) représentant(s) légal(aux) dans les jours qui suivent la prise de décision et par un contact téléphonique le jour même avec ces derniers et/ou les intervenants extérieurs (selon la situation).
- o Le délai de préavis peut être revu moyennant un accord écrit réciproque.

6.4.5. Critères d'admission

Le service « Pleins Champs » accueille des jeunes, garçons ou filles, porteurs de troubles du spectre de l'autisme avec déficience intellectuelle associée. Il s'agit d'enfants :

- Porteurs de troubles du spectre de l'autisme (catégorie 160 AViQ).
- Avec une déficience intellectuelle associée.
- En capacité d'apprentissages scolaires de forme 2 type 2 en adaptation TEACCH.
- Avec des troubles du comportement stabilisés.
- Agés de 6 à 21 ans.

Le non-respect de ces critères conduit à un arrêt de la procédure d'admission au-delà de la demande. Une fois ces critères rencontrés, une rencontre de préadmission peut être envisagée pour affiner la demande et s'assurer, sur base des éléments fournis à ce moment, qu'une admission est envisageable. D'autres critères pourront conduire à un refus ou une inscription sur liste d'attente lorsque la situation ne permet pas d'accueillir un jeune dans des conditions optimales.

6.4.6. Procédure d'admission

La famille, un proche ou une institution contacte, par téléphone ou par écrit, la Direction du Département Jeunes afin de présenter la demande.

Ce premier contact a pour objectif d'analyser la demande et d'évaluer si la personne entre, à priori, dans les conditions d'admissibilité de l'institution.

Si c'est le cas, des rapports écrits sont sollicités afin d'avoir une vision globale de la personne et d'analyser si l'institution est à même de répondre à ses besoins spécifiques : motivation de la demande, anamnèse, parcours et niveau scolaire (attestation Centre de guidance et/ou PMS spécialisé), parcours institutionnel éventuel, bilans psychologique et médical, interventions éventuelles d'autres services (protection de l'enfance, justice, ...).

Une date de préadmission est fixée pour faire connaissance avec le jeune en compagnie de ses proches (et/ou des professionnels de l'institution demandeuse) par des représentants de l'équipe (direction, responsable de service, assistante sociale, un membre de l'équipe des unités de vie, un membre de l'équipe du CSTP).

A l'issue de cette rencontre, l'équipe se réunit et se positionne sur l'admissibilité de la personne rencontrée : soit le jeune est déclaré non admissible soit il est admissible. Quelle que soit la décision, celle-ci est communiquée dans les 15 jours maximum à la personne ayant introduit la demande.

Si une place est libre dans l'unité de vie correspondant aux besoins du jeune, son entrée peut rapidement se réaliser (tenant compte de la transmission des documents administratifs indispensables). Dans la négative, la demande du jeune est mise sur liste d'attente.

Avant l'admission et quinze jours après, des rencontres de transition sont organisées entre la famille, le référent du SRJ et la psychologue afin de mieux comprendre les besoins et enjeux dans la collaboration avec la famille. Il s'agira aussi de s'informer, de partager les premières observations pour une meilleure compréhension du bénéficiaire et que son adaptation se déroule de la manière la plus sécurisante possible.

L'accompagnement débutera systématiquement par une période d'observation fixée à 3 mois.

Le service peut, durant cette période et en accord avec les parties au niveau du lieu et du délai, proposer ou décider une orientation plus pertinente (prise en charge plus spécialisée, rapprochement du domicile familial...).

Afin de s'adapter à chaque usager dans sa singularité, un accompagnement et une prise en charge personnalisée et spécifique sont élaborés de la manière suivante, selon un processus d'admission par étapes chronologiques :

Entretien de préadmission

L'entretien de préadmission est le moment de la première rencontre (qui fait suite à un ou plusieurs échanges par mail ou téléphone pour faire part de la demande d'admission).

Lors de cette rencontre, plusieurs membres de notre équipe sont présents : l'assistante sociale, la responsable de service, la psychologue et la directrice du département jeunes.

Un premier relevé des besoins de l'usager est établi afin d'évaluer si le service est qualifié pour l'accueillir.

Par la suite, d'autres rencontres au sein du milieu de vie du jeune sont programmées avec les familles ainsi que les professionnels (éducateurs, professeurs ...) déjà présents dans le quotidien de l'enfant. Lors de ces entretiens, les besoins de l'enfant sont investigués en profondeur afin d'établir une grille de ses centres d'intérêt, de ses compétences, de ses émergences, mais également de ses craintes et de ce qui peut le mettre en difficulté.

Les objectifs sont les suivants :

- Assurer une transition optimale entre le lieu de vie et/ou d'apprentissage de l'enfant avant son admission et son entrée au sein du service.
- Préparer le pairing³ de l'enfant en évitant de le mettre en situation d'angoisse lors de son arrivée dans le service par des stimuli qui auraient pu être évités facilement.

Ex : si un enfant déteste le vert, les intervenants vont éviter de s'habiller dans cette couleur le jour où il intègre le service.

Ex : si un enfant déteste un aliment, éviter d'en mettre au menu de son premier repas au sein de son unité de vie.

Réunion d'admission

Avant l'arrivée du jeune au sein du service, une réunion pluridisciplinaire est organisée en interne pour le présenter à l'aide du dossier constitué et des éléments recueillis lors des entretiens de préadmission.

Le précédent projet individuel du jeune (s'il en avait un avant son arrivée) est parcouru afin de garder une ligne de conduite relationnelle et pédagogique cohérente au regard de son projet global de vie.

C'est une période de connaissance, de reconnaissance, d'adaptation et de continuité des attitudes, des apprentissages à travers les objectifs visés par son projet familial et institutionnel.

³ Lorsque l'on parle de pairing avec les enfants avec autisme, on fait le plus souvent référence au processus d'association entre des événements plaisants (des renforçateurs) et des événements neutres (un nouveau thérapeute, une nouvelle école, un psychologue qui vient pour faire une évaluation, etc.). L'objectif du pairing est alors qu'un événement neutre devienne un renforçateur. (source : [http://aba-sd.info/?p=46#:~:text=Lorsque%20l'on%20parle%20de,une%20%C3%A9valuation%2C%20etc.\).](http://aba-sd.info/?p=46#:~:text=Lorsque%20l'on%20parle%20de,une%20%C3%A9valuation%2C%20etc.).)

Il est demandé à l'équipe pluridisciplinaire d'avoir une approche spécifique basée sur l'observation, l'analyse des besoins singuliers, la collaboration en équipe et avec la famille afin de définir les objectifs à poursuivre, à réactualiser ou à apporter.

6.4.7. Mise en place du projet individuel

Au bout des 3 mois d'observation, le projet individuel est validé ou modifié en fonction de la place prise par l'enfant au sein de son nouvel environnement et de son aptitude à faire de nouveaux apprentissages. En fonction des situations, le jeune et /ou la famille sont impliqués dans la conception du projet individualisé. Dans le cadre du projet individualisé, il est important d'être attentif au développement des potentialités de l'enfant en étant vigilant à son épanouissement personnel, au respect de sa personne et de sa dignité, en facilitant les apprentissages via les différents ateliers et activités de loisirs, en favorisant la communication et les interactions sociales et en garantissant l'accès aux soins.

Évaluation et suivi

Pendant l'année, les différents objectifs du projet sont réévalués lors des réunions d'équipe du service résidentiel, du CSTP, ou lors de rencontres avec la famille de l'utilisateur. En fonction de l'état psychique du jeune, certains objectifs peuvent être suspendus le temps que l'utilisateur soit à nouveau prêt pour les apprentissages. Par ailleurs, tous les ans, le projet individuel de l'utilisateur est évalué en réunion pluridisciplinaire. Selon les situations, la famille et/ou le jeune sont associés à une partie de l'évaluation du projet. En fonction de l'évolution du jeune, le projet est remanié et adapté aux nouveaux besoins du jeune.

6.4.8. Partenariat avec les familles

Dans la continuité du point précédent, il est primordial d'initier et d'entretenir une collaboration avec les parents ou les représentants légaux. Un dialogue et des rencontres régulières (accueil en début et fin de semaine, invitation aux réunions d'évaluation et d'élaboration du projet, cahier de communication, ...) sont élaborés. Un soutien et un accompagnement des parents ou des représentants légaux sont proposés. Fidèle à nos valeurs, une alliance thérapeutique est mise en place entre les professionnels et la famille de l'enfant. La confiance est travaillée de manière à ce que les parents qui *doivent faire confiance* dans un premier temps, *apprennent ensuite à faire confiance* avant de *pouvoir faire confiance* à l'équipe qui s'occupe de son enfant.

La famille est considérée comme un partenaire privilégié car son regard sur l'enfant est aussi important que celui des professionnels. Ce statut respecté par les équipes professionnelles est un garde-fou pour veiller à une vision globale du jeune et de ses besoins.

6.4.9. Les fonctions au sein du SRJ 4

L'équipe est composée de :

- 1 responsable de service.
- 1 assistante sociale.
- 1 infirmière
- 11 éducateurs travaillant dans le service résidentiel.

- 1 psychomotricienne, 1 psychologue et 1 éducatrice constituant l'équipe de jour thérapeutique travaillent en collaboration avec le personnel scolaire de l'Arborécole et avec l'hébergement.
- 2 techniciennes de surface.
- 1 agent d'entretien technique.
- 1 médecin traitant : visite 1 x par semaine.
- Collaboration avec 1 logopède indépendante.

6.4.10. Politique de recrutement

Le niveau de qualification

La spécificité du public TSA demande un accompagnement adapté de la part des professionnels. C'est pourquoi une attention particulière est portée dans la politique de recrutement au niveau du diplôme, mais également au niveau des compétences et de l'expérience des membres de l'équipe. Il est donc aussi important de recruter des éducateurs spécialisés A1 ayant une bonne connaissance de l'autisme que des éducateurs A2 ayant travaillé plusieurs années auprès d'usagers porteurs d'autisme, permettant d'assurer des prestations de qualité.

L'attrait pour le public TSA + le travail d'équipe

Les usagers TSA étant un public atypique, la motivation et l'attrait pour le travail avec ce public sont des thématiques investiguées avec soin lors des entretiens d'embauche, car c'est un public avec lequel il faut avoir envie de travailler pour pouvoir travailler de manière qualitative.

Dans un projet d'institution pour personnes autistes, le travail d'équipe est indispensable. Il est nécessaire pour chaque professionnel de se sentir écouté, considéré, de sentir qu'on a sa place et que l'on peut donner son avis. Le jugement est à proscrire, mais la reconnaissance, l'écoute et l'ouverture d'esprit à cultiver. Avec ce public, il y a régulièrement des essais-erreurs. L'équipe doit alors être cohérente lorsqu'une hypothèse est établie communément, de manière à ce que l'action commune qui en résultera puisse faire l'objet d'une évaluation à un moment donné. C'est cette dernière qui permettra de vérifier la validité de l'hypothèse et sa pérennité.

L'équilibre hommes/femmes

La mixité au sein de l'équipe est essentielle afin que les figures paternelles et maternelles qui s'y réfèrent puissent faire l'objet de transfert auprès des bénéficiaires. Chaque membre de l'équipe aura une place réfléchie et ajustée en tirant profit de ses compétences et expériences et non en regard de son sexe (ex : la gestion des comportements agressifs par les hommes de l'équipe n'est pas une fin en soi).

La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité

L'autisme demande un accompagnement adapté par une équipe pluridisciplinaire pour que le regard de chaque fonction puisse donner un éclairage différent sur l'usager et permettre de développer la créativité des actions à mettre en place pour améliorer sa qualité de vie.

La pluridisciplinarité est l'intersection des différentes disciplines qui encadrent l'enfant. A travers elles, sont envisagés le développement des compétences, la recherche d'autonomie, et le mieux-être de l'enfant. Par ailleurs, le service travaillera l'interdisciplinarité afin que chaque équipe et fonction œuvre en interaction et dans un échange au quotidien.

Cela implique une pluralité d'actions, dans laquelle l'enfant et sa famille sont pleinement des acteurs, et une articulation de ces actions dans un cadre de créativité pédagogique et thérapeutique par le biais des différents modèles de référence d'interventions.

Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire doit être perçu par les jeunes comme un intervenant ayant la même fonction auprès de lui, que ce soit au niveau de l'accueil, le maintien du cadre, la gestion du groupe, l'animation de l'atelier, en termes de contenance et de cohérence. Par contre, la spécialisation de chaque membre transparaît dans le type d'atelier qu'il met en place avec les jeunes et en lien avec les objectifs, priorités de travail déterminés dans le projet individuel personnalisé.

Pour pouvoir réaliser cette pluridisciplinarité, différentes réunions sont organisées car l'intérêt d'une réunion d'équipe est que chacun puisse exprimer son point de vue pour arriver à une vue globale du bénéficiaire. La vérité n'est jamais le résultat d'un seul point de vue, à condition d'être tolérant vis-à-vis d'autrui.

6.4.11. Politique de formation (interne et externe)

Généralités

L'autisme étant un vaste domaine comprenant autant de formes qu'il existe de personnes autistes, la formation est primordiale dans ce domaine. Que ce soit en termes de formations théoriques, pratiques, de visites d'autres institutions ou de rencontres entre professionnels travaillant avec ce public, la formation continue est une garantie d'offrir l'encadrement le plus adapté et répondant au mieux aux besoins des usagers.

Le SRJ « Pleins Champs » étant un service de l'ASBL « Foyers pour Jeunes et Adultes », il sera intégré à ce titre dans le plan de formation de l'ASBL qui comprend une partie dédiée à chaque service.

Formation de base

A la construction du projet, l'équipe recrutée en interne et en externe a eu l'occasion de suivre une formation collective afin que le travail de l'équipe démarre sur des bases communes. Les thématiques reprises dans le cadre de cette formation étaient les suivantes :

- La pensée autistique.
- La communication.
- Les troubles du comportement ou comportements-défis.
- La clarification du temps et de l'espace.
- La sensorialité.
- Les émotions.
- Certains tests utiles dans le diagnostic de l'autisme et dans l'évaluation des compétences acquises et les potentialités de l'utilisateur.
- Les activités en lien avec la qualité de vie.

L'équipe recrutée en interne avait suivi un premier module de formation. Un second module a été donné à l'ensemble de l'équipe une fois recrutée en novembre 2020, avant l'arrivée des usagers.

Formations collectives

Afin de garantir une formation continue et de consolider les bases communes de l'équipe, des formations collectives seront abordées sous différentes formes :

- Supervisions d'équipe.
- Réunions d'équipe.
- Formations données par un intervenant extérieur, intra ou extra-muros, reprenant des thématiques spécifiques à l'autisme de manière générale et en fonction des particularités des résidents (communication, troubles du sommeil, troubles de nutrition, troubles du comportement, épilepsie, ...).

Formations individuelles

Tous les membres de l'équipe seront encouragés à se former de manière individuelle en fonction de leurs besoins dans le cadre de leur pratique, que cela soit pour la création/perfection d'un atelier et/ou pour envisager une nouvelle manière de prise en charge adaptée aux usagers TSA dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

6.5. Le siège administratif



Le SRJ2 est situé sur le site du siège administratif à Schaltin qui comprend les bureaux administratifs et le service comptable.

Sur le site, on retrouve également le service support et leurs ateliers ainsi que la cuisine qui prépare les repas pour les 2 SRJ et le SAJA.

7. Mode de structuration organisationnelle

7.1. Inventaire et mode d'utilisation des ressources internes

Au niveau des services supports, à Ciney, les bénéficiaires du SLS sont en parfaite autonomie pour ce qui est des repas, des courses et des activités.

Sur le site de Schaltin, les services supports et logistiques sont des services précieux qui permettent à l'institution d'offrir des services et des lieux de vie propres de bonne qualité. Les sites de Frisée et de Porcheresse disposent de personnel propre mais sont aussi desservis par le siège de Schaltin.

Nous avons :

- **Le service de la cuisine centrale** où se préparent tous les repas variés et thématiques chaque jour de la semaine, créant ainsi un repère pour les bénéficiaires. Ce service assure aux bénéficiaires et aux membres du personnel une alimentation saine et équilibrée.

Ce service élabore les menus, gère les achats alimentaires, le stockage, la préparation, la cuisson, le service, la vaisselle, s'assure de garantir et de promouvoir l'hygiène.

Occasionnellement, des jeunes sont intégrés aux activités de la cuisine, ce qui leur sert de moment d'apprentissage.

- **Le service nettoyage et entretien** est constitué d'une équipe qui travaille sur chacun des sites. Les techniciennes de surface sont identifiées à un lieu spécifique, ce qui évite des déplacements inutiles.

Ce service s'occupe du linge des bénéficiaires ainsi que du linge institutionnel (lavage, séchage, repassage, raccommodage, rangement). Le nettoyage du linge est majoritairement internalisé. Seuls les draps sont confiés à une entreprise extérieure.

Il s'occupe également de l'entretien journalier des locaux, en collaboration avec les usagers.

Il veille à la qualité de vie. Le respect de soi, d'autrui, des lieux, sont autant d'axes de travail à construire en collaboration avec les autres services.

- **Le service entretien des espaces et maintenance** s'occupe des problèmes techniques de l'ensemble des sites.

Sous la responsabilité du responsable technique, ce service est en première ligne pour garantir un cadre de vie sécurisant, fonctionnel et agréable, auquel les jeunes fréquentant l'institution peuvent prétendre. Le concours des jeunes y est également requis selon l'entreprise et leurs capacités.

Plus spécifiquement, la régie assure la maintenance de toutes les structures matérielles ainsi que de l'environnement. La qualité de cet environnement est un axe pédagogique important dans la vie et l'avenir des jeunes.

L'action de la régie vise les trois objectifs suivants : sécurité, entretien et amélioration permanente des lieux de vie. Cela suppose des contacts réguliers avec des organismes, des entreprises, des fournisseurs, mais aussi avec le service éducatif, selon les projets.

Inscrire la qualité de la vie dans l'environnement quotidien et la promouvoir sont bien les modes d'intégration de la régie dans un processus médico-pédagogique.

- **Le service chauffeur** s'occupe des trajets et transports pour l'ensemble des services ainsi que de la gestion du planning charroi, il veille aussi à l'entretien et au nettoyage des véhicules.
- La gestion du **service administratif** est divisée selon trois axes fondamentaux :

Le personnalisable : tous les dossiers individuels des jeunes inscrits au service. Ces dossiers sont multiples. Ils englobent autant les allocations familiales, les fiches signalétiques, les demandes d'intervention, la rédaction des dossiers individuels, ... que les courriers aux intervenants externes.

L'institutionnel : en lien direct avec la direction et le service comptable, cet axe assure le lien entre ceux-ci et l'extérieur. En outre, il gère l'ensemble du secrétariat social.

L'accueil : l'accueil, la téléphonie et la communication entre services, de même que la rédaction des rapports de réunions, courriers aux parents, ... constituent les tâches de cet axe.

7.2. Ressources extérieures

La liste suivante ne se veut pas exhaustive mais reprend nos partenaires essentiels :

Pour l'ensemble de nos services :

- AViQ : Agence pour une Vie de Qualité.
- Equipe Mobile et réseau KIRIKOU.
- SAJ/SPJ : Service d'Aide et de Protection de la Jeunesse.
- La justice de paix.
- MJ : Maison des Jeunes.
- AMO : Aide en Milieu Ouvert.
- CPAS : Centre Public d'Action Sociale.
- La police.
- CAP 48.
- Centre culturel.
- Services tiers AViQ (SLS, SRJ, SAJA, SAC).
- Altéo.
- Services rencontres et visites médiatisées.
- Service répit.
- Les écoles et autres organismes de formation.
- Activités des services internes et externes (hippothérapie, musicothérapie, piscine, fitness, spécial Olympics, école du cirque, asbl scène de cirque, ...).
- Loisirs (sports, activités de vacances, culture et rencontres).
- Kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, logopèdes, pédicures indépendants.
- Maisons médicales et médecin traitant.
- Hôpitaux généraux et psychiatriques.
- SSM : Service de Santé Mentale.

- CPMS : Centre Psycho Médico Sociaux.
- Equipe mobile d'intervention.
- Psychiatres et pédopsychiatres.
- Bénévoles.
- Administrateurs et tuteurs.
- Familles d'accueil.

Spécificités SLS « Mon Projet » :

- SAJA et centres thérapeutiques de jour.
- Employeurs du bassin cinacien.
- Les activités citoyennes.
- La clinique de la concertation.

Spécificités SAJA « Solignac » :

- AIJ : Association des Institutions de Jour pour Personnes handicapées.
- Commerces, services, marchés extérieurs : Ciney, Marche-en-Famenne, Namur, villages de Schaltin et Hamois, ACIH Ciney, Havelange.
- Sportives : hall omnisports de Havelange, Piscine de Ciney, Hippothérapie (Le Gardian à Chapois), centre sportif de Marche-en-Famenne, patinoire de Jambes, Parcours Vita à Hamois, Club pétanque de Hamois, bowling, ...
- Culturelles : Foyer des jeunes Havelange, bibliothèque, musées Namur, Marche-en-Famenne, Salle Cecocco Ciney, Foyer culturel Marche-en-Famenne, Groupe artisanal Hamois, la Spirale Natoye, ludothèque, ...
- Loisirs : discothèque Ozone à Ohey.
- Collaboration avec les services communaux, d'autres SAJA, avec la vie au village.

Spécificités SRJ2 « Institut de Schaltin » :

- ARS : Agence Régionale de Santé.
- Groupement 140 et intelligence collective.

Spécificités SRJ4 « Pleins Champs » :

- SUSA : Service Universitaire Spécialisé pour personnes avec Autisme.
- CAPAL : Centre d'Actions pour l'Autisme en Province du Luxembourg.
- CRAN : Centre de Ressources Autisme Namur.
- CRAL : Centre de Ressources Autisme Liège.

8. Les ressources humaines en 2022

Par service : temps « éducatif »

Fonctions	Temps de travail	Nombre de personnes
	SLS	
Responsable de service	1 ETP	1
Educateurs	6,85 ETP	12
Psychologue	0,5 ETP	1
Assistante Sociale	0,8 ETP	1
	SAJA	
Responsable de service	1 ETP	1
Educateurs	6,5 ETP	9
Psychologue	0,5 ETP	1
Assistante Sociale	0,3 ETP	1
	SRJ2	
Responsable de service	4 ETP	4
Educateurs	27,1 ETP	37
Psychologue	2,5 ETP	4
Assistante Sociale	2 ETP	3
Infirmière	0,8 ETP	1
Logopède	0,5 ETP	1
	SRJ4	
Responsable de service	1 ETP	1
Educateurs	10,7 ETP	13
Assistante Sociale	0,5 ETP	1
Infirmière	0,2 ETP	1
Logopède	0,5 ETP	1
	Autres	
Kiné indépendante	0,3 ETP	1
Bénévoles	0,3 ETP	3
Médecin coordinateur et traitant		1

Par services: temps « non éducatif »

Fonctions	Temps de travail	Nombre de personnes
	Administration	
Direction Générale	1 ETP	1
Direction de Département	2 ETP	2
Responsable du service comptable et financier	1 ETP	1
Aide comptable	1 ETP	1
RH	1 ETP	1
Secrétaires	3,88 ETP	7
	Cuisine	
Responsable cuisine	1 ETP	1
Equipe cuisine	3 ETP	4
	Régie	
Responsable régie	0,5 ETP	1
Equipe régie	3,66 ETP	5
	Techniciennes de surface	
Equipe techn. de surface	6,24 ETP	9
	Chauffeurs	
Chauffeurs	2.78 ETP	6

9. Procédures de coordination et de concertation

Au cours de l'année 2024-2025, le Comité de Direction élargi a conduit un travail approfondi visant à répertorier l'ensemble des lieux de coordination et de concertation existant au sein de l'institution.

Ce travail a permis d'identifier et de structurer les différents espaces où se déploie la réflexion collective, la régulation institutionnelle et la mise en œuvre des projets individuels et collectifs.

L'ensemble de ces lieux a été recensé dans un document de synthèse annexé au présent projet de service. Ce document précise pour chaque espace de réunion :

- les objectifs poursuivis,
- la composition et les participants attendus,
- ainsi que les attendus et modalités de fonctionnement propres à chaque instance.

Cette démarche vise à clarifier le cadre institutionnel de la concertation et à renforcer la cohérence et la lisibilité du travail en réseau au sein du service.

9.1. Les différentes réunions de travail

- Assemblées Générales – asbl
 - Quand ? 1 x par an.
 - Qui ? Membres effectifs.
 - Quoi ? Selon loi de 1921.

- Conseils d'Administration
 - Quand ? Minimum 4 x par an.
 - Qui ? Administrateurs.
 - Quoi ? Gestion de l'asbl.

- Bureaux d'administration
 - Quand ? Si nécessaire.
 - Qui ? Président du CA, Administrateur délégué, Directeur Général et tout administrateur en fonction des compétences.
 - Quoi ? Suivi des décisions du CA au niveau GRH, finances et infrastructures, avancement des dossiers CDG et préparation des CA.

- Conseils de Direction
 - Quand ? 1 x par mois – Lundi 13h00-16h00.
 - Qui ? Directeur Général, directions des départements jeunes et adultes.
 - Quoi ? Organisation et gestion, enjeux et perspectives.

- Conseils de Direction Elargi
 - Quand ? 1 x par mois.
 - Qui ? Conseil de Direction + RS (SRJ2 et 4, SAJA et SLS).
 - Quoi ? Organisation et orientations du quotidien.

- Assemblées Générales du personnel
 - Quand ? 2 x an (fin et début d'année scolaire).
 - Qui ? Tous les membres du personnel.
 - Quoi ? Bilan de l'année écoulée, projets en cours et futurs.

- Conseils Pédagogiques
 - Quand ? Tous les mois.
 - Qui ? Directions, les RS, Direction et coordination scolaires.
 - Quoi ? Evaluation de l'actualité des services et des écoles, des pratiques, réflexion pédagogique.

Tout en gardant leur spécificité, l'EPSIS, Claire d'Assise et les SRJ 2 et 4 vivent en synergie avec le souci permanent de rester fidèles à l'esprit fondateur.

La mission du Conseil Pédagogique Associatif consiste en la mise en place d'un processus de concertation sur toutes les questions influençant le fonctionnement cohérent des trois services en rapport avec leur projet d'établissement respectif.

Il s'agit d'un lieu d'échanges, de compréhension, d'information, de propositions de procédures et de réflexion permanente.

Il se réunit sous l'animation des coordinateurs scolaires, à la demande et au minimum trois fois par an.

Il peut être élargi et/ou faire appel à des intervenants extérieurs suivant les sujets de l'ordre du jour.

➤ Réunions de services

- Quand ? Tous les 15 jours pour le SRJ2.
 3X par mois pour le SRJ4.
 Toutes les semaines pour le SAJA et SLS.
- 2 temps : 1. Psycho-socio-éducatif.
 2. Organisationnel.
- Qui ? Resp. de service + équipe éducative + psy et AS pour PSE + direction de département si nécessaire.
- Quoi ? Echanges et réflexions psycho-socio-éducatives centrés sur les bénéficiaires, réflexions sur la pratique, analyse d'interventions et toutes les questions d'organisation.

Outils de concertation entre travailleurs d'une même équipe :

- Le journalier qui contient :
 - L'organisation du service.
 - Les observations hebdomadaires.
 - Les notes journalières éventuelles.
- Les comptes-rendus des diverses réunions qui sont regroupés dans un dossier spécifique.

➤ Réunions interdisciplinaires

- Quand ? Chaque fois que nécessaire, avec un minimum de 2x/an.
- Qui ? Modulables : éducateur référent, psychologue, référent social
 + Resp. de service, Direction de département, (para)médical et membres scolaires à la demande.
- Quoi ? Suivi, réflexion, évaluation interdisciplinaire.

➤ Réunions pratiques des Responsables de Service

- Quand ? Toutes les 2 semaines – Vendredi 10h00 à 12h00.
- Qui ? AD, Raeth, Resp. de service, membres des partenaires scolaires à la demande.
- Quoi ? Dynamiques interdisciplinaires, intervision, réflexion sur la pratique.

➤ Réunions pratiques des Psychologues

- Quand ? 4x / an.
- Qui ? Les psychologues + les Directions de départements.
- Quoi ? Intervention, réflexion sur la pratique.

➤ Réunions pratiques des assistants sociaux

- Quand ? 4x par an.

Qui ?	A.S.+ les Directions de département.
Quoi ?	Intervision, réflexion sur la pratique.

➤ Réunions d'évaluations individuelles

Quand ?	1 x par an.
Qui ?	Chaque collaborateur.
Quoi ?	Temps d'arrêt, objectifs professionnels.

➤ Breafing « Logistique »

Quand ?	1 x toutes les 6 semaines pour la Cuisine. 1 x toutes les 6 semaines pour la Lingerie. 1 x par semaine pour la Régie (présence du Directeur Général).
Qui ?	Direction Générale + Régie ou Cuisine ou Lingerie.
Quoi ?	Organisation et suivi.

9.2. Les réunions paritaires

➤ Le conseil d'entreprise (CE)

Quand ?	10 x an (chaque mois hormis juillet et août).
Qui ?	La Direction et les membres du personnel élus.
Quoi ?	Tous les thèmes liés aux aspects organisationnels et économiques.

➤ Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT)

Quand ?	10 x an (chaque mois hormis juillet et août).
Qui ?	La Direction, la conseillère en prévention, le médecin du travail et les membres du personnel élus.
Quoi ?	Tous les thèmes liés aux aspects de sécurité, de prévention et de protection au travail.

➤ La Délégation Syndicale (DS)

Quand ?	4 x an.
Qui ?	La Direction et les membres du personnel de la DS.
Quoi ?	Tous les thèmes liés aux aspects organisationnels et économiques à caractère plus individuel.

9.3. Les différentes réunions avec les usagers

➤ Réunions des bénéficiaires

Quand ?	1x par mois.
Qui ?	Bénéficiaires + Resp. de Service + éducateurs + psychologue.
Quoi ?	Voix aux bénéficiaires.

Le mode d'animation dépend du service. Cette réunion actualise la première loi fondamentale du groupe de vie : chacun doit avoir sa place et respecter celle des autres.

En mettant ensemble des mots sur les faits individuels et sur les demandes du groupe, la réunion actualise une deuxième loi fondamentale : le groupe doit rester centré sur son but éducatif et rester ouvert à tous ses membres.

La réunion des bénéficiaires constitue un des piliers du travail pédagogique et thérapeutique dans la mesure où elle permet :

- Les échanges structurés entre professionnels et résidents ainsi qu'entre les résidents eux-mêmes.
- L'officialisation des faits et événements. Elle est l'occasion d'une prise de parole où chacun, professionnel comme usager, est libre de parler ou de se taire, mais où tout le monde est obligé d'écouter l'autre, y compris le silence de l'autre.
- A l'individu de s'exprimer en son nom propre, sans devoir se détruire ou détruire l'autre.
- De créer un contexte où l'écoute est privilégiée : l'important n'est pas l'expression à tout prix, mais la relation qu'elle implique.
- Au résident de prendre une position active par rapport à sa destinée, en l'amenant à prendre sa part de responsabilité tant dans des petits faits précis que dans des processus le dépassant.
- D'être un moment clé où chacun peut amener ce qu'il est, le groupe faisant alors office de tiers. La réunion offre un cadre où la parole peut officialiser les événements.
- De créer une solidarité au sein du groupe, où les anciens peuvent initier les nouveaux à la culture de l'institution, ce qui renforce le sentiment d'appartenance.
- De disposer d'un baromètre de ce qui se vit au sein du service. La dynamique du groupe de résidents peut refléter les interactions entre professionnels. Les silences peuvent traduire soit une inquiétude dans le groupe, soit la volonté de ne pas communiquer, soit encore d'autres tensions.
- De révéler parfois une communication dysfonctionnelle.

L'objectif essentiel de la réunion des bénéficiaires est de donner une place importante à l'écoute et à la parole de chacun.

➤ **Conseil des Usagers**

Quand ?	4 x par an.
Qui ?	Directeur Général, RS et Educ. concernés, secrétaire, Bénéficiaires.
Quoi ?	Voix des bénéficiaires.

La mission du Conseil des Usagers est de formuler toute suggestion relative à la qualité de vie et à l'organisation pratique de l'accueil des bénéficiaires.

Moyens

Le Conseil des Usagers reçoit, de la part de la Direction Générale, toute information utile à la participation des bénéficiaires au projet médico-socio-pédagogique. Il est consulté pour les modifications du règlement d'ordre intérieur et pour les importantes modifications aux conditions générales d'accueil.

Membres

Il est composé de tous les usagers et de tous les membres de l'équipe éducative. Le responsable de service assure l'animation et le secrétariat est assuré par un membre du personnel.

Rapports

Les comptes rendus des réunions sont classés dans un registre spécifique tenu par l'animateur. Une copie du compte rendu est affichée aux valves de communication.

9.4. Les différentes réunions avec l'extérieur

Les membres de l'équipe éducative peuvent être amenés à rencontrer d'autres services (SRNA – SLS).

En tant que services agréés et subventionnés par l'AViQ, nos services entretiennent des relations de collaboration soutenues avec tous les Bureaux Régionaux de l'AViQ, tous les Centres de Guidance, tous les centres SAJ, tous les Centres PMS, et l'ensemble des SPJ et des MDS, les CMPP, les ASE, les AEMO pour les jeunes Français.

D'autres partenariats s'élaborent au fil des besoins et des opportunités : SOS « Parents - Enfants », institutions « collègues » etc.

9.5. Les différentes réunions avec les familles ou le représentant légal

De façon générale, le contact avec les familles est de la responsabilité de tous, en fonction du sujet à traiter.

L'objectif est de maintenir un partenariat autour des besoins du bénéficiaire.

Les rencontres officielles se déroulent soit à la demande des familles, soit à la demande du personnel ou de l'utilisateur. Des réunions d'urgence peuvent être envisagées.

Les éducateurs pourront avoir des contacts téléphoniques avec les familles concernant tous les petits problèmes quotidiens pouvant inquiéter l'un ou l'autre (perte d'objets, hygiène, ...). Pour les adultes, les professionnels concerteront les bénéficiaires avant tout contact.

Le travail avec les familles commence dès le premier contact, et nous insistons sur la nécessaire rigueur de l'analyse de la demande : Qui ? - Pourquoi ? - Qu'a-t-on déjà expérimenté ? - Demande spontanée - Demande contrainte - Demande consentie ? etc

Interventions socio-familiales du référent social, personne relais privilégiée entre le service et la famille (ou l'entourage au sens large), interventions familiales du psychologue s'inscrivant dans un cadre préalablement défini, relais éducatif, ... ces différents cadres d'intervention seront réévalués, réajustés, avec le souci constant d'inscrire le séjour dans l'Institution dans l'histoire du sujet pour qu'il fasse sens pour lui et sa famille.

Cette collaboration étroite oblige chacun, par le biais des co-interventions (éducateur, assistant social, psychologue et/ou psychiatre) de définir sa place vis-à-vis de la famille et de l'institution.

Dans le cadre de la cohérence du projet, tout réajustement de l'intervention au niveau de la famille doit être restitué à l'équipe interdisciplinaire.

Pour le SLS et le SAJA qui sont des services destinés aux adultes :

C'est à l'utilisateur de décider de la présence ou non de sa famille et ce, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la réactualisation du projet personnalisé.

Pour y répondre, le service met à disposition tous les moyens de communication possibles pour que la personne puisse exprimer ses choix (pictogrammes, ordinateurs, ...).

De même, une communication du service vers les familles ne peut se faire sans l'accord explicite de l'utilisateur. Le service peut toutefois contacter les personnes ressources sans l'accord de l'utilisateur, si son intégrité physique ou psychique est mise en danger.

10. La procédure de plainte

10.1. La procédure pour l'utilisateur

En cas d'insatisfaction ou de plainte, l'utilisateur est invité à suivre la procédure suivante par gradation :

- En parler à son éducateur référent.
- En parler en conseil des usagers ou à la réunion des bénéficiaires.
- En parler à son chef éducateur ou responsable de service.
- En parler avec la Direction de département.
- En parler à la Direction générale.
- Dans ces 2 derniers cas, l'utilisateur peut se faire accompagner dans cette démarche par l'un de ses pairs ou l'éducateur référent.

10.2. La procédure pour la famille ou le représentant légal

Les services de l'institution appliquent la politique de traitement des réclamations d'usage au sein de l'ASBL :

Les Services agréés par l'Agence s'engagent à **promouvoir la meilleure qualité possible** des services à leurs usagers. Toutefois, même dans les meilleurs services, il peut arriver que des problèmes surgissent. Ceux-ci nécessitent une action et il est important que les usagers puissent faire entendre leur voix.

En ce sens, un processus de gestion des plaintes accessible constitue un élément important d'une **assurance qualité**. Il permet aux responsables des services agréés de détecter rapidement les problèmes éventuels, et aux usagers et/ou leur(s) représentant(s) légal (légaux) d'exprimer leur avis.

C'est ainsi que toute observation, suggestion, remarque ou réclamation, est à introduire auprès de la Direction Générale par écrit. Elle doit mentionner lisiblement les coordonnées de la (ou des) personne(s) plaignante(s) ; adresse exacte et complète, n° de téléphone, être datée et signée.

La direction s'engage à répondre dans un délai maximum de deux semaines selon la gravité et l'urgence de la situation.

Le traitement des plaintes ne doit pas être considéré comme une action répressive où l'on chercherait des « coupables », mais comme une approche qui vise à **améliorer, ensemble, la qualité du travail accompli**.

Dans le cadre de la gestion quotidienne, tout questionnement, remarque ou désaccord, sera entendu par le responsable de service sur site et pourra être traité en collaboration avec la Direction.

11. Mode d'évaluation de la pertinence du projet institutionnel

En 2022, une lecture des différents projets de service a été réalisée dans l'objectif de les intégrer dans un projet de service unique. Nous nous rendons compte que ce projet a évolué et qu'il évoluera encore afin de répondre aux besoins sociétaux.

Ce projet est donc vivant, partagé par l'ensemble des travailleurs au travers des diverses réunions et groupes d'actions thématiques.

Par ailleurs, un des projets à développer est la revisite du projet institutionnel par l'ensemble des travailleurs dans un projet plus participatif et co-construit en lien avec les projets d'avenir et les valeurs de l'institution. Les principes de co-construction et de réajustement mutuel sont alors à l'œuvre. C'est en agissant de la sorte que le projet de service s'adapte de façon continue à l'évolution des réalités du terrain, ainsi qu'aux nouveaux projets de fonctionnement inclusif.

Enfin, ce projet de service est remis à chaque nouveau travailleur ; ce dernier se doit non seulement d'en prendre connaissance, mais aussi d'adapter sa pratique en conséquence. Il est également invité à faire des propositions qui permettent d'améliorer la qualité du service.

11.1. Mode d'évaluation de la pertinence du projet institutionnel

Objectifs :

A l'initiative du responsable de service, prévoir une journée d'évaluation annuelle du projet d'unité ou de service. Celle-ci servira pour la rédaction des rapports et des PSI, ainsi que pour la réadaptation du projet initial qui se fera de manière évolutive dès notre mise en place.

Le projet institutionnel est rédigé par tous les membres du service. Le responsable de service devra veiller à ce que celui-ci soit le reflet de ce qui se passe réellement sur le terrain et à son actualisation.

Évaluation de l'année écoulée : Le rapport d'activité offre une vision annuelle.

Les objectifs de notre service pour l'année dans différents domaines : formation du personnel, infrastructures, travaux, méthodologies, contacts avec d'autres services, mot d'ordre, fêtes, activités extraordinaires, ...

L'évaluation de l'adéquation entre les objectifs et les résultats et le bilan de l'année pour tous les secteurs.